



Infor Anael Finance iSeries

Mise à jour de la base de données et saisie des écritures

© Copyright 2013 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Finance iSeries version

Auteur : Infor

Date de publication : juin 28, 2013

Table des matières

À propos de ce manuel	7
Public concerné	7
Périmètre du document	7
Pré-requis	7
Documents liés	7
Historique du document.....	7
Contacter Infor	8
Chapitre 1 Mise à jour de la base de données.....	9
Détermination de l'environnement.....	9
Qu'est-ce qu'une société modèle ?	10
Mise à jour des fichiers de référence.....	11
Sociétés	11
Premier niveau dans la mise à jour des sociétés	12
Exercices	15
Deuxième niveau dans la mise à jour des sociétés.....	15
Devises	19
Code devises.....	19
Taux de devises	22
Contreparties	23
Autres options.....	26
Périodes.....	29
Périodes en cours.....	32
Tables de référence.....	35
Liste des tables utilisées dans ANAEL	41
Duplication des tables de références	45
Séquences.....	47
Règle de gestion générales.....	50
Plan comptable.....	58

Comptabilité analytique	64
Journaux	69
Tranches chronologiques	81
Taux de TVA	83
Banques	84
Catégories de comptes généraux	88
Comptes externes	92
Multifonctions	95
Numéros d'ordre	96
Chapitre 2 Saisie des écritures	97
Généralité sur les saisies	97
Saisie des règlements en monnaie société	98
Saisie des règlements en devise	98
Saisie des règlements avec différence de change	98
Saisie des règlements multi-devises	98
Saisie des écritures comptables	100
Rappel des touches de commande et des codes actions	100
Mise en œuvre	102
Saisie d'une écriture d'achat sans analytique	105
Rappel du paramétrage du journal	105
Saisie d'une facture d'achat avec reventilation analytique	114
Saisie d'un règlement avec recherche automatique sur numéro de pièce	117
Saisie d'un règlement avec escompte	119
Remarques sur la saisie des écritures comptables	121
Saisie des écritures extra-comptables	121
Généralités	121
Saisie des écritures standards	123
Généralités	123
Saisie des règlements en monnaie société	125
Généralités	125
Rappel des touches de fonctions	126
Exemple de saisie d'un effet	127
Rappel du paramétrage du journal	127
Saisie d'un règlement d'effet magnétique	133
Saisie d'un règlement concernant plusieurs factures	136
Saisie du même règlement avec utilisation du code règlement '2'	139
Saisie d'un règlement partiel sans génération du reste dû	141

Utilisation du code de règlement '4'	143
Saisie d'un règlement avec escompte	145
Saisie d'un règlement avec différence de règlement	148
Saisie d'un règlement avec différence de règlement	150
Saisie d'un règlement avec génération du reste dû	152
Autres options de saisie.....	153

À propos de ce manuel

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor FMS Anael Finance iSeries

Périmètre du document

Infor FMS Anael Finance iSeries version

Pré-requis

Aucun

Documents liés

Aucun

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	1999	R&D	Création du document
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Mise à jour de la base de données

1

Détermination de l'environnement

Détermination de l'environnement dans lequel sera défini le paramétrage et les traitements **ANAEL**.

Pour avoir l'accès à l'écran de l'environnement, appuyez sur la touche de fonction **F15**.

```
A N A E L   XL.3.20

DETERMINATION DE L'ENVIRONNEMENT

          Société           00000

          Mot de passe

          Exercice         00000

          Etablissement

Marque déposée PRESYS ANAEL XL.1 1990,1993

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin  F9=Validation  F21=Création société
```

Si c'est une création de société :

1. Utilisez la touche de fonction **F21** avec zone '**société**' à zéro.
2. Le mot de passe '**présys**' est créé par défaut.

Si la société est existante :

1. Précisez la société, le mot de passe et l'exercice. Validez l'écran à l'aide de la touche de fonction **F9**. Le menu général d'ANAEL s'affichera.

Qu'est-ce qu'une société modèle ?

La société modèle permet d'unifier la codification d'un certain nombre de fichiers, lorsqu'une entreprise gère plusieurs sociétés d'un même groupe.

Il est donc possible au niveau d'une société de rendre obligatoire l'utilisation du paramétrage société '**Modèle**' ou d'accepter des exceptions.

Si l'utilisation du paramétrage modèle est obligatoire, une société peut se réserver le droit d'utilisation exclusif de certaines codifications.

C'est ce qui se traduit par '**Modèle**' avec des '**Exclusivité**'.

Par contre, si le paramétrage modèle est utilisé à titre indicatif, et que la société désire des codifications internes ou des options particulières à ces mêmes codifications, il faudra définir l'utilisation mixte des deux paramétrages (modèle et société).

Le dernier cas est que la société ne désire absolument pas utiliser le paramétrage modèle. Ce dernier n'est donc que **Société**.

REMARQUE

1. Une société modèle ne contiendra jamais d'écriture.
2. Il est possible de créer plusieurs sociétés **Modèle** mais une société ne fait référence qu'à une seule société **Modèle**.

Mise à jour des fichiers de référence

Sociétés

ACCES à l'option

'Comptabilité générale' > 'Base de données' > 'Mises à jour' > '**Sociétés**'

PAN010	-	<u>MISE A JOUR DES SOCIETES</u>	-	15:32:41	Le 12/04/99
SELECTION					
Société		<u>00000</u>	à	<u>99999</u>	
Type		<u>T</u>	(M/ /T)		
Société modèle		<u>00000</u>			
(paramètres donnés à titre d'exemple)					
F3=Fin F15=Chgt envir.					

Premier niveau dans la mise à jour des sociétés

Code action '2'

```
PAN010 - MISE A JOUR DES SOCIETES - 15:32:41 Le 12/04/99

Afficher à partir de 03011

2=Réviser 4=Supprimer 5=Afficher 6=Imprimer EX=Exercice
TE=TVA Europe PF=Paramétrage fichier AC=Adresse complémentaire
Act Société Type Sté modèle Raison sociale
— 00000
2 03011 3001 STE PRESYS DEMO

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F5=Réafficher F12=Ecran précédent
```

Saisissez le code action '2' en regard de la société à modifier.

Il permet de renseigner les informations générales liées à la société :

1. Raison sociale.
2. Adresse.
3. Code postal.
4. Ville.
5. SIRET.
6. SIREN.
7. APE.
8. Etc.

```

PAN010 - MISE A JOUR DES SOCIETES - 15:39:54 Le 12/04/99

Société 03011
Type _ (M/ ) Société modèle 03001 MODELE DEMO

Raison sociale STE PRESYS DEMO
Nom réduit STE PRESYS DEMO
Adresse Rue 1 72 RUE DU COLONEL DE ROCHEBRUNE
Adresse Rue 2 _____
Adresse Rue 3 _____
C.p./Ville 92380 GARCHES Adresse à éditer N (O/N)

Textes
_____

Téléphone _____ Télex _____ Fax. _____
F. juridique _____ C. social _____ KU
Siren 000000000 Siret 00000 Code APE _____
Nb jrs risque Export ___ Non export ___
Code devise Société FRF Pivot R (S/R) Code devise Référence EUR
Types imprimés Bord.rem. *STD Bord. dom. *STD
Relevé *STD Relance *STD

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent
    
```

Type

Cette zone permet de définir la société en tant que société modèle ou non.

Saisissez 'M' pour '**Société Modèle**'.

Sinon, laissez la zone à blanc.

Société modèle

Zone à renseigner si la société en cours de création fait déjà référence à une société modèle.

Sinon, laissez la zone à blanc.

Raison sociale

Nom ou raison sociale de la société mentionnée sur l'édition des états.

Nom réduit

Nom réduit de la société affiché sur chaque écran en regard du code société.

Adresse rue 1 - 2 - 3

Adresse de la société.

Code postal

Saisissez le code Postal de la société aux normes PTT.

Ville

Ville de la société.

Adresse à éditer

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

'**O**' : Edition de l'adresse sur tous les courriers adressés aux clients, fournisseurs et aux banques.

'**N**' : Pas d'édition.

Texte 1 et 2

Texte complémentaire, permet de renseigner l'activité de la société.

Export

Nombre de jours standards pris en compte, si celui-ci n'est pas mentionné individuellement par Tiers, pour calculer le risque en cours '**Tiers export**'.

Non-Export

Nombre de jours standards pris en compte pour calculer le risque en cours '**Tiers non-export**', si celui-ci n'est pas renseigné par Tiers.

Code devise société

C'est la devise de tenue de compte. (Exemple : FFR ou EUR si la société a basculé en euro).

Pivot

'**S**' : Monnaie société.

'**R**' : Monnaie de référence.

Si la société ne gère pas la devise de référence, la monnaie pivot sera forcément la devise société.

Si la société gère l'euro en monnaie de référence ou en monnaie société, le code pivot doit correspondre à la devise euro.

Code devise référence

Si la devise de référence est renseignée, chaque écriture saisie aura la double expression montant société, montant de référence. Ceci permet pendant la période transitoire d'avoir un suivi des comptes à la fois en monnaie société et en monnaie de référence.

La monnaie de référence doit être une devise de la zone euro (à taux fixe).

Bordereau de remise

Cette zone personnalise, par société, le type d'imprimé utilisé dans les messages d'édition des bordereaux de Remise.

Valeur par défaut '**STD**'¹, 72 lignes (12 pouces) 21 x 29,7.

Bordereau de domiciliation

Cette zone personnalise, par société, le type d'imprimé utilisé dans les messages d'édition des bordereaux de domiciliation.

Valeur par défaut '**STD**'¹, 72 lignes (12 pouces) 21 x 29,7.

Relevé

¹ '**STD**' : Standard

Cette zone personnalisée, par société, le type d'imprimé utilisé dans les messages d'édition des relevés.

Valeur par défaut **'STD'**¹, 72 lignes (12 pouces) 21 x 29,7.

Relance

Cette zone personnalisée, par société, le type d'imprimé utilisé dans les messages d'édition des relances.

Valeur par défaut **'STD'**¹, 72 lignes (12 pouces) 21 x 29,7.

Exercices

Deuxième niveau dans la mise à jour des sociétés

Code action **'EX'**.

ACCES à l'option

'Comptabilité générale' > 'Base de données' > 'Mises à jour' > **'Sociétés'**

```

PAN010  -      MISE A JOUR DES SOCIETES      -      16:34:49 Le 12/04/99

                                     Afficher à partir de 03011

  2=Réviser   4=Supprimer   5=Afficher   6=Imprimer   EX=Exercice
  TE=TVA Europe  PF=Paramétrage fichier  AC=Adresse complémentaire
Act Société   Type   Sté modèle   Raison sociale
---  00000
EX 03011           3001       STE PRESYS DEMO

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin  F5=Réafficher  F12=Ecran précédent

```

```

PAN012 - MISE A JOUR DES EXERCICES - 16:34:49 Le 12/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO Société modèle 03001 MODELE DEMO

Afficher à partir de 00000

2=Réviser 4=Supprimer 5=Afficher PE=Période en cours
PC=Pér. compta PA=Pér. anal. PG=Pér. gestion
Act Exercice Date début Date fin Clos
-- 00000
2 19990 1/01/1999 31/12/1999 N

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F5=Réafficher F6=Créer F12=Ecran précédent
    
```

Code action '2'

Saisissez '2' au regard de l'exercice à modifier ou appuyez sur la touche de fonction **F6** pour une création.

Le nombre d'exercices '**CLOS**' n'est pas limité, sinon par la place disque.

Le nombre d'exercices en même temps actif ne doit pas excéder 2.

Les options prises sur les exercices permettent un premier contrôle à la saisie et permettent d'activer certaines fonctions.

Lors de la création du premier exercice de la société, la zone '**Décimale**', une fois validée, ne pourra plus être modifiée et ce, même sur les exercices suivants ; de même les options analytiques².

² Nombre d'axes


```

PAN012  -  MISE A JOUR DES EXERCICES  -  16:43:41  Le 12/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO          Société modèle 03001 MODELE DEMO

Exercice  19990          Clos          N

Date début  01 01 1999      Date fin   31 12 1999

Options de base

Nombre décimales  2  N° chronologique  J  MAJ contreparties  O
Ecr. différées   N  C.A. Client      T  C.A. Fournisseur   T
Ctrl règlement FE N  Echéance/Ventes C  Echéance/Achats    C
TVA/Banques      N  TVA/Ventes       N  TVA/Achats         N
Cpte regroupement N  A.U.A.           N

(paramètres donnés à titre d'exemple)

                                A suivre ... 01/02

F9=Validation  F12=Ecran précédent
    
```

```

PAN012  -  MISE A JOUR DES EXERCICES  -  16:43:41  Le 12/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO          Société modèle 03001 MODELE DEMO

Exercice  19990          Clos          N

Date début  01 01 1999      Date fin   31 12 1999

Autres options

Ctrl statistique  N  Central. gestion  N  Rap. bancaire      N
Compta. par etab. N  Gestion devises   O  Gest° en valeur     O
Gest° engagement  O  Présence GESDOS   -   Régime de TVA       N
Présence Imael    -           Pool bancaire      N

Analytique

Central. quantité N  Axes multiples      O
Type de Report    C  Nombre axes         7
C=Centre R=Reporting  Axe croisé          -
D=Les deux       Récap per. compt.  N
N=Pas de report

(paramètres donnés à titre d'exemple)

                                Fin 02/02

F9=Validation  F12=Ecran précédent
    
```

Exercice

Par convention l'exercice doit être égal à l'année de fin de l'exercice, complété d'un 0. (Le 1 peut être utilisé pour gérer un changement d'exercice dans la même année).

Clos

Indiquez si l'exercice est clos ou actif.

3 codes possibles :

- 'N' : Exercice actif.
- 'O' : Exercice clos non consultable.
- 'C' : Exercice clos consultable. (1 seul autorisé).

Date de début/fin

Saisissez sous la forme '**JJMMAAAA**'³, les bornes permettant de définir l'exercice.

Décimales

3 codes possibles : '0' ; '2' ; '3'

Le nombre de décimales utilisées est défini dans le cadre d'une société et mentionné lors de la création du 1^{er} exercice, il ne peut en aucun cas être modifié pour les exercices suivants.

N° chrono⁴

Cette zone affecte un numéro chronologique à chaque pièce comptable.

5 codes possibles :

- 'N' : Pas de gestion du numéro chronologique.
- 'S' : Saisie manuelle et obligatoire du numéro chronologique sur chaque pièce, tous journaux confondus.
- 'A' : Numérotation annuelle automatique pour toutes les écritures confondues, quelque soit le journal.
- 'M' : Numérotation périodique automatique pour toutes les écritures confondues, quelque soit le journal.
- 'J' : Le choix de la gestion du numéro chronologique se fera au niveau de chaque journal.

³ '**JJMMAAAA**' : Jour Mois Année

⁴ '**N° chrono**' : Numéro de compostage

Devises

Pendant toute la période transitoire, l'euro peut constituer une deuxième monnaie nationale de tenue de comptabilité qui ne se substituera définitivement au Franc français qu'à partir de 2002.

La coexistence de l'euro et du franc français durera donc 3 exercices comptables.

ANAEL 21 repose donc sur une double expression monétaire :

- Une comptabilité principale, en devise société.
- Une comptabilité réfléchie en devise de référence.

Code devises

ACCES à l'option

'Gestion des devises' > 'Paramètre Base de données' > '**Codes devises**'

```
PAN405      -      MISE A JOUR DES CODES DEVICES      -      10:21:59  Le 21/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO ->

                                SELECTION

Devise      _      à      999

F3=Fin  F15=Chgt  envir.
```

```
PAN405      -      MISE A JOUR DES CODES DEVICES      -      10:29:31  Le 21/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO ->

                                Afficher à partir de  ___

2=Réviser   3=Copier   5=Afficher   6=Imprimer   TX=Taux devises

Ac  Code devise                                Tx EUR/DEV Ze EURO NB.dec Tx avt Tx apr.
___

F3=Fin  F5=Réafficher  F6=Créer  F12=Ecran précédent
```

```
PAN405      -      MISE A JOUR DES CODES DEVICES      -      10:37:05  Le 21/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO ->

                                Passage à l'EURO le 01 01 1999

Devise      ___

Intitulé    _____

Taux pour un pivot  N (O/N)

Devise zone euro   N (O/N)

Nombre de décimales  _ (0/2/3)

Saisie taux pour   _ (D/C/M/1/2/3)

Saisie taux pour   _ (D/C/M/1/2/3)
(Après passage à l'euro)
                                (paramètres donnés à titre d'exemple)

F9=Validation  F12=Ecran précédent  F22=Param.Taux
```

Devise

Saisissez sur 3 caractères alphanumériques le code de la devise. L'idéal est de créer la devise en utilisant les codes bancaires.

Intitulé

Saisissez le nom de la devise.

Taux pour un pivot

'O' : Le taux est exprimé dans le sens :
Pivot = n devise

'N' : Le taux est exprimé dans le sens :
Devise = n pivot

Devise zone euro

La devise fait-elle partie de la zone euro ?

Notion de devise 'IN' et 'OUT'.

- Devises à parité fixe : les devises 'IN'.
- Devises à parité variable : les devises 'OUT'.
- Devise à parité mixte : l'euro (qui n'est ni 'IN' ni 'OUT').

Nombre de décimales

Nombre de décimale de la devise.

Saisie taux pour

Valeur de conversion du taux de devise avant passage à l'euro :

(Expression du taux par rapport à la monnaie société)

- 'D' : Le taux est saisi pour 10 devises
- 'C' : Le taux est saisi pour 100 devises
- 'M' : Le taux est saisi pour 1000 devises
- '1' : Le taux est saisi pour 1/10 devises
- '2' : Le taux est saisi pour 1/100 devises
- '3' : Le taux est saisi pour 1/1000 devises

Exemple

- **Avant le 1^{er} janvier 1999**
Taux saisi M
ITL = 3,3877
Signifie 1000 ITL = 3,3877 monnaie société

Taux de devises

Code action 'TX'

PAN410 - MISE A JOUR DES TAUX DE DEVICES - 12:14:27 Le 21/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO ->

Afficher à partir de ITL 00 00 0000

2=Réviser 3=Copier 4=Supprimer 5=Afficher 6=Imprimer

Ac	Code devise	Date	Taux 1	Taux 2
__	<u>00 00 0000</u>			
__	ITL LIRE ITALIENNE	31 12 1998	3,33770	
__	ITL LIRE ITALIENNE	01 01 1999	19,3627	

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F5=Réafficher F6=Créer F12=Ecran précédent

PAN410 - MISE A JOUR DES TAUX DE DEVICES - 12:20:20 Le 21/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO ->

Passage à l'EURO le 01 01 1999

Devise ITL LIRE ITALIENNE
TAUX EXPRIME POUR MILLE Avant le 01 01 1999
TAUX EXPRIME EN CENTIEME Après le 01 01 1999

Date 01 01 1999 1 Pivot = n Devise

Taux 1	<u>19,3627</u>	Taux 2	_____
Taux 3	_____	Taux 4	_____
Taux 5	_____	Taux 6	_____
Taux 7	_____	Taux 8	_____
Taux 9			

Marge autorisée _____

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent

Taux

9 types de taux de conversion, par date d'application, peuvent être saisis et utilisés :

‘**Taux 1**’ : Pour la conversion automatique en saisie, possibilité de le modifier en MAJ des journaux.

‘**Taux 2**’ : Pour le calcul de la différence de change non réalisée.

‘**Taux 3**’ : Non utilisé.

‘**Taux 4**’ : Pour la pré-consolidation des comptes d'exploitation.

‘**Taux 5**’ : Pour le calcul de la TVA intra-communautaire et pour la pré-consolidation des comptes de bilan.

‘**Taux 6 à 9**’ : Autres taux de conversion possibles choisis par option dans le paramétrage des journaux.

Le taux 1 est obligatoire.

Dans tous les cas si vous saisissez un taux de 2 à 9, il faut obligatoirement renseigner le taux 1. En effet, le contrôle d'existence d'un taux à une date donnée se fait sur le taux 1.

Pour obtenir un automatisme total au niveau de la saisie, il faut que le journal soit en conversion de devises ‘**C**’ ou ‘**F**’.

Le taux de devises doit être renseigné dans le fichier des taux de devises pour la date ou le mois d'origine ou de comptabilisation des pièces saisies, ceci en fonction du paramétrage de la zone ‘**Valorisation devises du journal**’.

Si des informations⁵ sont manquantes, lors de la saisie vous serez obligés de les renseigner.

Marge autorisée

Le pourcentage de marge autorisée permet d'accepter un taux fixé à la saisie si celui-ci correspond au taux en vigueur plus ou moins le pourcentage de marge autorisée.

Contreparties

Tiers

Zone à renseigner par ‘**Oui**’ ou par ‘**Non**’.

‘**O**’ : Mémorisation automatique des 8 premiers comptes de contreparties saisis pour chaque Tiers.

‘**N**’ : Pas de mémorisation automatique des comptes de contreparties.

Ec. différée

Cette zone permet de différer les écritures par transfert dans le fichier ‘**Batch**’.

3 codes possibles :

‘**O**’ : Toutes les écritures saisies dans la société transiteront par le fichier ‘**Batch**’.

‘**J**’ : Le transfert des écritures dans le fichier ‘**Batch**’ sera géré au niveau de chaque journal.

‘**N**’ : Pas de gestion des écritures différées.

⁵ Taux, code devise

CA Client

Cette zone permet de définir le mode de calcul du CA client.

3 codes possibles :

- 'N' : Pas de calcul du chiffre d'affaires.
- 'T' : Calcul T.T.C. du chiffre d'affaires, option à retenir si les ventes sont centralisées.
- 'H' : Calcul H.T. du chiffre d'affaires, cette option nécessite des écritures de vente en détail.

Lors de la demande d'édition du chiffre d'affaires, le calcul pourra être demandé H.T. ou T.T.C.⁶

CA Fournisseur

Cette zone permet de définir le mode de calcul du CA fournisseur.

3 codes possibles :

- 'N' : Pas de calcul du chiffre d'affaires.
- 'T' : Calcul T.T.C. du chiffre d'affaires.
- 'H' : Calcul H.T. du chiffre d'affaires.

Toutefois, lors de la demande d'édition du CA, l'utilisateur pourra demander le calcul H.T. ou T.T.C., si l'option choisie est 'H'⁷.

Ctrl règlement 'FE'⁸

Cette zone permet de contrôler la saisie des règlements fonction étendue.

3 codes possibles :

- 'O' : Obligation de saisir le montant du règlement (ligne tiers) et contrôle d'égalité des montants pointés avec celui de la ligne d'en-tête.
- 'F' : Obligation de renseigner le montant et possibilité de forcer le contrôle d'égalité.
- 'N' : Alimentation automatique du montant du règlement (ligne tiers) par rupture et contrôle d'égalité.

Ech. Ventes

Cette zone permet le contrôle et le calcul automatique de la date d'échéance lors de l'enregistrement des factures.

3 codes possibles :

- 'N' : Pas de contrôle.
- 'O' : Obligation de saisir une date d'échéance lors de la saisie des factures.
- 'C' : Calcul automatique à partir de la date d'origine de la pièce (modifiable par une constante **PAN303**) et des conditions de règlement de la fiche client.

La date ainsi calculée reste néanmoins modifiable lors de la saisie.

⁶ Uniquement si l'option choisie est 'H' -H.T.- dans le fichier '**Société**'

⁷ 'H' : Hors Taxes

⁸ 'FE' : Fonction Etendue

Ech. Achats

Cette zone permet le contrôle et le calcul de la date d'échéance lors de l'enregistrement des factures d'achats.

3 codes possibles :

- 'N' : Pas de contrôle.
- 'O' : La date d'échéance doit être obligatoirement saisie lors de l'enregistrement de la facture.
- 'C' : Calcul automatique à partir de la date d'origine de la pièce et des conditions de règlement de la fiche fournisseur⁹.

TVA/Banques

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Elle est utilisée pour la TVA sur les encaissements, elle édite un état trié par code TVA à la fin des journaux de banque.

TVA/Ventes

Cette zone contrôle les montants de TVA lors de la saisie des factures clients.

8 codes possibles :

- 'N' : Pas de contrôle.
- 'O' : Contrôle le montant TVA par rapport au taux et montant T.T.C. de la facture.
- 'D' : Dégradée¹⁰.
Lors de la saisie, on autorise la saisie d'un montant de TVA pour lequel ne correspond pas obligatoirement un montant H.T.
- '1' : Recherche du prorata de la TVA par zone statistique '**S2**'.
- '2' : Recherche du prorata de la TVA par zone statistique '**S3**'.
- '3' : Recherche du prorata de la TVA par zone statistique '**S2/S3**'.

TVA/Achats

Cette zone contrôle les montants de TVA lors de la saisie des factures.

6 codes possibles :

- 'N' : Pas de contrôle.
- 'O' : Contrôle sur les écritures d'achats, du montant de la TVA par rapport au montant T.T.C. et au taux appliqué.
- 'D' : Dégradée¹.
Lors de la saisie, on autorise la saisie d'un montant de TVA pour lequel ne correspond pas obligatoirement un montant H.T.
- '1' : Recherche du prorata de la TVA par zone statistique '**S2**'
- '2' : Recherche du prorata de la TVA par zone statistique '**S3**'.
- '3' : Recherche du prorata de la TVA par zone statistique '**S2+S3**'.

⁹ Modifiable à la saisie

¹⁰ 2^{ème} niveau de contrôle

Cptes/Regroupement

Cette zone regroupe toutes les écritures saisies sur différents comptes généraux, rattachés à un compte de regroupement au reporting et d'obtenir ainsi les éditions statistiques triées sur ces deux critères.

3 codes possibles :

- 'N' : Pas de gestion du compte de regroupement.
- '1' : Mémorisation du compte de regroupement au niveau du compte général.
- '2' : Mémorisation du compte reporting sur le compte général.

Autres options

Ctrl statistique

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'

Elle renseigne des codes statistiques, soit en saisie d'écritures, soit sur le compte général¹¹, soit sur le compte auxiliaire. Ces codes pourront alors servir de critères de tri lors des différentes éditions. (Zone servant à rechercher le prorata de TVA).

Central. Gestion

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Elle renseigne une date supplémentaire lors de la saisie et ainsi de créer un fichier récapitulatif en date de gestion. Ainsi différentes éditions comptables pourront être triées sur cette date.

Code opération bancaire

Cette zone détermine les différentes opérations bancaires.

4 codes possibles :

- 'O' : Saisissez un code existant dans la table de références '**VT**' lors de la saisie des pièces sur un journal de type banque-recettes ou par nature d'opération¹². L'édition obtenue correspond à : '**Ventilation de trésorerie**'.
- 'R' : Saisissez un code opération bancaire existant dans la table de références '**OB**', sur les écritures saisies sur un journal de type banque.
Cette option nécessite la présence du module '**Rapprochement bancaire**'.
- 'D' : Permet à la fois la ventilation de trésorerie et le rapprochement bancaire.
- 'N' : Aucune gestion d'opérations bancaires.

Comptabilité par Etablissement

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Elle gère une comptabilité par établissement et d'en contrôler la référence dans la saisie, ceci en fonction des autorisations définies pour chaque utilisateur.

- 'O' : Gestion d'une comptabilité par établissement.
- 'N' : Pas de gestion d'établissement.

¹¹ Plan comptable

¹² Virements, remises à l'encaissement, agios...

Gestion en valeur

Zone à renseigner par '**Oui**'¹³ ou par '**Non**'.

Elle gère les dates de valeurs sur les journaux de type '**B**'¹⁴.

Gestion des engagements

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Elle gère les budgets des demandes d'achats, de commandes, le suivi des réceptions et des provisions comptables ; ainsi que le rapprochement budget/engagé/réalisé¹⁵.

Présence GESDOS

Laisser la valeur par défaut à '**Non**'.

Régime de TVA

'**N**' : TVA classique

'**R/F/T**' : Réserve à la gestion de la nouvelle TVA sur encaissement.

Pool bancaire

Zone à renseigner par '**M**', '**P**' ou par '**N**'

'**M**' : Pool bancaire en valeur.

'**P**' : Pool bancaire en pourcentage.

'**N**' : Pas de gestion de pool bancaire.

Centralisation Quantité

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Elle génère un fichier analytique récapitulatif par quantité et un fichier des soldes en quantité.

Les quantités saisies peuvent être sélectionnées dans la consultation de la gestion des tableaux de bord et certaines éditions analytiques.

Comptabilité analytique multi-axes

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Elle gère la comptabilité analytique.

'**O**' : Permet de gérer de 2 à 9 axes analytiques différents¹⁶.

'**N**' : Permet de gérer 0, 1 ou 2 axes analytiques.

¹³ Cette option nécessite la présence du module '**Gestion de trésorerie**'

¹⁴ '**B**' : Banque

¹⁵ Cf. Documentation '**Engagements**'

¹⁶ Présence du module '**Compta. Analytique étendue**'

Type de report

Cette zone permet de contrôler l'épuration des écritures, dans les procédures d'épuration (menu Utilitaires).

3 codes possibles :

'C' : Contrôle l'épurations des centres¹⁷.

'R' : Report de la comptabilité générale avec notion de l'analytique (pour un suivi reporting non interrompu par les à nouveaux).

'D' : 'C' + 'R'.

'N' : Epuration du détail des écritures analytiques, aucune incidence lors des procédures de fin d'année.

Nombre axes

10 codes possibles :

'0' : Pas de gestion analytique.

'1' : Gestion d'un axe analytique.

'2' : Gestion de 2 axes analytiques.

'3' : Gestion de 3 axes analytiques.

'4' : Gestion de 4 axes analytiques.

'5' : Gestion de 5 axes analytiques.

'6' : Gestion de 6 axes analytiques.

'7' : Gestion de 7 axes analytiques.

'8' : Gestion de 8 axes analytiques.

'9' : Gestion de 9 axes analytiques.

Non modifiable après validation.

Axe croisé

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

L'activation de cette option implique une gestion de la comptabilité analytique sur deux axes.

'O' : Contrôle lors de la mise à jour des axes, leur appartenance à la même catégorie et offre en saisie la possibilité de renseigner un seul axe, les informations saisies étant reportées automatiquement sur le deuxième axe.

Le choix d'une vue sur un seul axe ou sur axes croisés sera proposé lors de la consultation analytique.

'N' : Pas de gestion des axes croisés.

Récap. Période comptable

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

'O' : Génère les récaps. analytiques sur les périodes comptables (présente un intérêt uniquement si l'amplitude de la période comptable est différente de la période analytique).

'N' : Contrôle lors de la création des périodes que l'amplitude période comptable/période analytique sont les mêmes.

¹⁷ Lors de la définition des axes, préciser l'axe d'épuration.

Périodes

ACCES à l'option

'Comptabilité générale' > 'Base de données' > 'Mises à jour' > '**Périodes**'

PAN030	-	MISE A JOUR DES PERIODES	-	14:37:45	Le 13/04/99
Société		03011 STE PRESYS DEMO	Exercice 19990		1/01/1999 à 31/12/1999
Type	_ (C/A/G)				
SELECTION					
Période		<u>00</u>	à	<u>99</u>	
F3=Fin F15=Chgt envir.					

Ce programme définit par société les codes périodes utilisés par exercice comptable.

Le nombre et la durée des périodes sont libres, tout en respectant leur consécuitivité et leur appartenance aux bornes d'un exercice.

Il existe trois types de périodes :

- Période Comptable (obligatoire).
- **Période Analytique** (obligatoire si l'option '**Multi-axes**' est à '**Oui**' dans le fichier société).
- **Période de Gestion** (obligatoire si l'option '**Centralisation Gestion**' est à '**Oui**' dans la société).

Ces périodes peuvent être différentes dans le cas où les dates des résultats reporting ne seraient pas identiques à la comptabilité générale.

Exemple Reporting

- Période comptable égale au mois.
- Période analytique égale à 'X' semaines.

Dans le cas contraire, il est conseillé d'ouvrir les mêmes périodes pour ces trois types. ANAEL attribue une période d'après la date de comptabilisation de la saisie ou interface.

Dans le fichier société pour le paramètre 'PE'¹⁸, une seule période de chaque type pourra être ouverte. Il pourra être saisi sur la période en cours et au-delà.

```
PAN030      - MISE A JOUR DES PERIODES -      15:56:42 Le 13/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO      Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

Type  C Comptable      Afficher à partir de 00

2=Réviser  4=Supprimer  5=Afficher

Act Période  Dte début  Dte fin  Nb.jours  Texte
--  --
  2  01      1/01/1999  31/01/1999  31      JANVIER

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin  F5=Réafficher F6=Créer  F12=Ecran précédent
```

Code action '2'

Saisissez '2' en regard de l'exercice à modifier.

Utilisez la touche de fonction **F6** si aucune période n'existe.

```
PAN030      - MISE A JOUR DES PERIODES -      15:56:42 Le 13/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO      Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

Type  C Comptable      Afficher à partir de 00

Période      01

Date début    01 01 1999

Date fin      31 01 1999

Nb de jours   31

Texte         JANVIER

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F9=Validation F12=Ecran précédent
```

¹⁸ 'PE' : Période

Date de début

La borne de début doit être consécutive d'après la borne de fin définie à l'enregistrement précédent. Les écarts et les chevauchements ne sont pas admis.

La borne de début du premier enregistrement de période doit correspondre au premier jour de l'exercice comptable. Il en est de même pour la borne de fin du dernier enregistrement de période qui doit correspondre au dernier jour de l'exercice comptable.

Date de fin

Saisissez sous la forme '**JJMMAAAA**'¹⁹, la borne de fin.

Nombre de jours

Nombre de jours de la période²⁰. Ce dernier est utilisé dans le calcul des ratios dans l'édition du suivi récapitulatif des tiers.

Texte

Il est conseillé de renseigner cette zone par le nom de la période, éventuellement le mois, si les périodes sont mensuelles.

¹⁹ '**JJMMAAAA**' : Jour Mois Année

²⁰ Premier et dernier inclus

Périodes en cours

ACCES à l'option

'Comptabilité générale' > 'Base de données' > 'Mises à jour' > '**Société**',²¹ > '**Exercice**',²²

PAN010 - MISE A JOUR DES SOCIETES - 16:30:44 Le 13/04/99

SELECTION

Société 00000 à 99999
Type T (M/ /T)
Société modèle 00000

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F15=Chgt envir.

PAN010 - MISE A JOUR DES SOCIETES - 16:32:26 Le 13/04/99

Afficher à partir de 00000

2=Réviser 4=Supprimer 5=Afficher 6=Imprimer EX=Exercice
TE=TVA Europe PF=Paramétrage fichier AC=Adresse complémentaire
Act Société Type Sté modèle Raison sociale
— 00000
EX 03011 3001 STE PRESYS DEMO

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F5=Réafficher F12=Ecran précédent

²¹ Code action 'EX'

²² Code action 'PE'


```

PAN012      -      MISE A JOUR DES EXERCICES      -      16:34:17  Le 13/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO      Société modèle 03001 MODELE DEMO

Afficher à partir de 000

2=Réviser      4=Supprimer      5=Afficher      PE=Période en cours
PC=Pér. compta PA=Pér. anal.      PG=Pér. gestion
Act Exercice      Date début      Date fin      Clos
-- 00000
PE 19990      1/01/1999      31/12/1999      N

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin      F5=Réafficher      F6=Créer      F12=Ecran précédent
    
```

```

PAN013      -      MISE A JOUR DES PERIODES EN COURS      -      16:34:17  Le 13/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO      Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

Afficher à partir de ____

2=Réviser      4=Supprimer      5=Afficher

Act Etablissement      P. Comptable      P. Analytique      P. Gestion
--  --
2  *** Société ***      1 1/01 31/01 1 1/01 31/01

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin      F5=Réafficher      F6=Créer      F12=Ecran précédent
    
```

Après la création des périodes, vous devez créer une période en cours par la mise à jour des sociétés.

L'accès à ce programme requiert au préalable la création du fichier des 'Périodes' et éventuellement les 'Codes établissements'²³.

²³ Table de références 'EB'

La période '**PG**'²⁴ est obligatoire afin de saisir des écritures.

La période '**PA**'²⁵ est obligatoire si l'option a été choisie.

La période '**PG**', ne pourra être créée que si une centralisation par date de gestion a été demandée au fichier '**Société/Exercice**'. C'est ici que la période de saisie est définie.

La gestion d'une comptabilité par établissement ne nécessite pas la détermination d'une période liée à l'établissement. Dans ce cas c'est la période société qui fera référence.

Les périodes par établissement sont gérées dans le cas où elles sont différentes d'un établissement à l'autre ou lors d'une clôture précoce sur un établissement donné.

```
PAN013 - MISE A JOUR DES PERIODES EN COURS - 16:40:26 Le 13/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

Etablissement *** Société ***

Période comptable 01 01/01/1999 à 31/01/1999

Période analytique 01 01/01/1999 à 31/01/1999

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F12=Ecran précédent
```

Etablissement

Si vous gérez une comptabilité par établissement, le code est obligatoire et doit être référencé en table de références '**EB**'. Selon le paramétrage de la zone '**Ecriture inter/éta-bliss**' du journal, différents contrôles sont effectués.

Périodes

C'est ici qu'**ANAEL** gère l'arrêté mensuel d'un établissement ou d'une société.

Mettez à jour la période '**02**' revient à interdire la saisie d'écritures sur la période '**01**'.

²⁴ '**PG**' : Comptabilité Générale

²⁵ '**PA**' : Comptabilité Analytique

Tables de référence

ACCES à l'option

'Comptabilité générale' > 'Base de données' > 'Mises à jour' > 'Tables'

PAN100 - MISE A JOUR DES TABLES - 16:45:51 Le 13/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Table TT TABLE DES TABLES

SELECTION

Table 00 à 99

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F15=Chgt envir.

PAN100 - MISE A JOUR DES TABLES - 16:47:10 Le 13/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Table TT TABLE DES TABLES Afficher à partir de LI

2=Réviser 4=Supprimer 5=Afficher 6=Imprimer AR=Arguments

Act Table Libellé

— —

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F5=Réafficher F6=Créer F12=Ecran précédent

Conçue comme une précodification référencée et contrôlée ultérieurement dans différentes options, les tables de références sont prédéfinies dans ANAEL avec un argument de longueur de '2'.

La longueur de l'argument est fixe pour une table de références donnée.

Le contenu des tables de références suivantes est figé, inutile de créer de nouveaux arguments, ils ne seront pas pris en compte.

- 'AU' : Autorisations²⁶.

'PAN500' : Consultation des écritures.

Options :

'LI' : Autorisation aux litiges.

'LE' : Autorisation aux lettrages.

'AZ' : Autorise la mise à jour des autres zones.

'NO' : Autorise la consultation par numéro d'ordre.

'RE' : Autorise la consultation récapitulative.

'RC' : Autorise la consultation du risque en cours.

'PAN660' : Edition des balances.

Options :

'B' : Balance générale par sous-classe.

'G' : Balance des comptes généraux.

'C' : Balance des comptes clients.

'F' : Balance des comptes fournisseurs.

'I' : Balance des comptes individuels.

'PAN650' : Edition des comptes et grand livre.

Options :

'G' : Grand livre des comptes généraux.

'F' : Grand livre des comptes fournisseurs.

'C' : Grand livre des comptes clients.

'I' : Grand livre des comptes individuels.

'PAN300' : Saisie des écritures.

Options :

'C' : Ecritures comptables.

'E' : Ecritures extra-comptables.

'S' : Ecritures standards.

'F' : Saisie des règlements en franc.

'D' : Saisie des règlements en devise.

'H' : Saisie règlements différents de change.

²⁶ Utilisé dans les mots de passe

'PAN350' : Gestion des écritures Batch/différées.

Options :

'E' : Environnement.

'PAN532' : Contrôle du lettrage.

Options :

'E' : Environnement.

'PRT100' : Edition/règlements tiers.

Options :

'C' : Clients.

'F' : Fournisseurs.

'I' : Individuels.

'AETAB'	Autorisation établissement	Code établissement
'SCGEN'	Saisie des comptes	Niveau
'SETAB'	Saisie établissement	Code établissement
'VCGEN'	Visualisation des comptes	Niveau

Analytique Autorisation par centre d'imputation

- **'BC'** : Type de comptes²⁷.

Options :

'01' : Banque compta.

'05' : Banque chèque.

'10' : Effet à payer.

'15' : Effet à payer à vue.

'20' : Banque lettre.

'25' : Remise magnétique.

'30' : Remise de chèque.

'35' : Remise d'effet.

'40' : Effet à payer²⁸.

'45' : Effet à payer à vue².

'50' : Prélèvement.

²⁷ Utilisé dans mise à jour des banques

²⁸ Immobilisations

- **'CA'** : Catégorie des comptes généraux.

Options :

- **'BI'** : Comptes de bilan.
 - **'BQ'** : Banque.
 - **'CP'** : Compte de contrepartie à prépositionner.
 - **'EC'** : Encaissement chèque.
 - **'EM'** : Effets magnétiques.
 - **'EP'** : Effets à payer.
 - **'ER'** : Effets à recevoir.
 - **'FI'** : Fournisseurs immo.
 - **'EX'** : Comptes d'exploitation.
 - **'LC'** : Limite compte client.
 - **'LF'** : Limite compte fournisseur.
 - **'LI'** : Limite compte individuel.
 - **'LP'** : Limite effets à payer.
 - **'LR'** : Limite effets à recevoir.
 - **'PI'** : Interdiction de pièce en double.
 - **'PR'** : Recherche les pièces.
 - **'RC'** : Règlements clients.
 - **'RF'** : Règlements fournisseurs.
 - **'RI'** : Règlements individuels.
 - **'SR'** : Saisie des règlements.
 - **'TR'** : Trésorerie.
 - **'TV'** : TVA.
- **'CM'** : Catégorie des modes de règlements.

Options :

 - **'EC'** : Ecriture comptable.
 - **'TM'** : Traite magnétique.
 - **'TP'** : Traite papier.
 - **'00'** : LCR non acceptée.
 - **'01'** : LCR acceptée.
 - **'02'** : BO relevé.
 - **'DC'** : Ecart de change non réalisé²⁹.
 - **'LB'** : Libellé **'Batch'**³⁰.
 - **'LC'** : Libellé commandes³¹ et demande d'achat.

²⁹ Table de comptabilisation

³⁰ Utilisé dans les écritures automatiques de répartition du réalisé et dans les écritures d'écarts de lettrage

- 'RN' : Nature de rubrique³².
- 'TL' : Type de ligne états 'CR'.
- 'TR' : Type de remise (utilisé dans le bordereau de remise).

Options :

- 'EE' : Enc. crédit après échéance.
- 'EI' : Enc. crédit après retour impayé.
- 'SC' : Escompte.
- 'SV' : Escompte en valeur.

- 'TX' : Type de texte.

Options :

- 'B' : Règlement par BO.
- 'C' : Règlement par chèque.
- 'D' : Bordereau/domiciliation.
- 'E' : Règlement par effet.
- 'L' : Règlement par lettre.
- 'R' : Bordereau de remise.
- 'S' : Situation de compte.
- 'V' : Règlement par virement.
- '1' : Relance.
- '2' : Relance d'acceptation.
- '3' : Relevé.
- '4' : Relevé à la banque.

TABLES STANDARDS

- 'CE' : Libellés des comptes externes.

Options :

- '001' : Comptes d'escompte.
- '002' : TVA sur escompte.
- '003' : Compte de gain de change.
- '004' : Compte de perte de change.
- '005' : Compte de profil.
- '006' : Compte de perte.
- '007' : Centre d'attente.
- '008' : Compte inter-établissement.
- '009' : TVA déductible intra-communautaire.
- '010' : TVA collectée intra-communautaire.

³¹ Module 'Engagement'

³² Utilisé dans les états 'CR'

- 'CL' : Classes du plan comptable.
- 'LM' : Libellé des mois.
- 'SC' : Sous-classes du plan comptable.

Certaines tables de références ont des particularités qu'il faut préciser au niveau du 1^{er} caractère du second libellé dans les arguments :

- 'NO' : La table de références des numéros d'ordre.

Indique le type de regroupement effectué.

- '1' : Regroupement de comptes auxiliaires.
- 'G' : Regroupement de comptes généraux.

- 'PY' : Table de références des pays.

- 'E' : Si le pays est européen.
- 'D' : DOM/TOM
- ' ' : Dans les autres cas, laissez la zone à blanc.

Cette précision est nécessaire si la TVA européenne est utilisée.

- 'DC' : Table de références des types de compte.

Les six premiers caractères correspondent au compte ou à la racine du compte autorisé dans ce type³³.

- 'TR' : Types de remises.

Précise le type de remise magnétique :

- '1' : Remise à l'escompte.
- '2' : Remise à l'escompte.
- '3' : Remise à l'encaissement crédit après échéance.
- '4' : Remise à l'encaissement après retours impayés.

à indiquer sur le 2^{ème} libellé de l'argument, en position 1.

- 'LB' : Libellés 'Batch'.

'PCA515' Dans le cas d'une répartition récapitulative, le libellé des écritures 'Batch' sera alimenté par le libellé '1' de cet argument.

'PAN527' Dans le cas d'un lettrage automatique avec écart, le libellé des écritures sera alimenté de la façon suivante :

Libellé 1 : Perte.

Libellé 2 : Profit.

- 'TX' : Type de texte.

³³ Naturellement la racine n'est pas définie sur '6' caractères

Liste des tables utilisées dans ANAEL

TABLES	INTITULES	LONGUEUR
&+CI	Edition des centres de regroupement.	06
£+CI	Libellé des centres de regroupement.	06
1K	Intégration Batch.	10
2K	Intégration Batch.	10
3K	Intégration Batch.	10
4K	Intégration Batch.	10
5K	Intégration Batch.	10
9+Axe	Edition des comptes par centre.	02
AE	Code acheteur (engagement).	03
AU	Autorisation.	02
AC	Catégorie analytique.	02
BC	Type de compte dans la mise à jour des banques.	02
BU	Edition des budgets.	02
B3	Groupe de flux.	03
CA	Catégorie comptes généraux.	02
CE	Numérotation comptes externes.	03
CI	Type de centre pour l'analytique.	01
CL	Classe plan comptable.	01
CM	Catégorie mode règlement.	02
CR	Libellé compteur répartition.	02
CT	Catégorie de frais (engagement).	02
C3	Libellé compte général '3C'.	03
C4	Libellé compte général '4C'.	04
C5	Libellé compte général '4C'.	05
DC	Mise à jour table de références de comptabilisation.	01
DV	Codes devises.	03
EB	Etablissements.	02
EC	Numérotation des états 'PCR' pour la mise à jour.	05
ET	Libellé de l'état de rapprochement budget/réalisé.	02

TABLES	INTITULES	LONGUEUR
E1	Compte étranger '1C'.	01
E2	Compte étranger '2C'.	02
E3	Compte étranger '3C'.	03
E4	Compte étranger '4C'.	04
E5	Compte étranger '5C'.	05
E6	Compte étranger '6C'.	06
FD	Cde.	?
FE	Regroupement tiers pour saisie fonction étendue.	06
FR	Type de frais.	02
G1	Compte regroupement budgétaire '1C'.	01
G2	Compte regroupement budgétaire '2C'.	02
G3	Compte regroupement budgétaire '3C'.	03
G4	Compte regroupement budgétaire '4C'.	04
G5	Compte regroupement budgétaire '5C'.	05
G6	Compte regroupement budgétaire '6C'.	06
GS	Gestionnaire.	03
I8	Famille (engagement).	08
J2	Journaux '2C'.	02
LA	Libellés automatiques pour la saisie des écritures.	02
LB	Répartition auto. section/symbole.	?
LI	Code liste multi-soumissions.	02
LM	Libellé mois.	02
LT	Codes litiges.	02
L1	Codes langues.	03
NT	Nature de frais (engagement).	02
NC	Libellé numéro de colonne pour édition des journaux.	02
NO	Numéro d'ordre.	06
OB	Opération bancaire.	02
OR	Organisme (engagement).	03
PG	Mise à jour automatique de la table de références.	?

TABLES	INTITULES	LONGUEUR
PP	Code priorité (engagement).	02
PT	Profil de tranche pour numérotation automatique (engagement).	03
PY	Codes pays.	03
RF	Mise à jour du code refus.	02
RG	Modes de règlement.	02
RN	Nature des rubriques.	02
RP	Codes représentants.	03
RR	Responsable réception (engagement).	03
SC	Sous-classe plan comptable.	02
SR	Service réception (engagement).	03
ST	Codes statistiques 15 caractères.	15
S2	Codes statistiques 2 caractères.	02
S3	Codes statistiques 3 caractères.	03
S5	Codes statistiques 5 caractères.	05
S6	Edition budget/réalisé/cdé.	06
SY	Edition budget/réalisé/cdé.	06
TA	Type d'amortissement.	01
TB	Tri balance.	06
TC	Type de chapitre.	02
TL	Type de ligne état 'CR' paramétrage d'états.	01
TR	Type de remise.	02
TT	Table des tables de références.	02
TX	Code texte.	01
UC	Unité de compte.	02
UO	Edition des budgets.	02
VT	Ventilation de trésorerie.	02

```
PAN100      -      MISE A JOUR DES TABLES      -      16:58:27  Le 13/04/99
```

```
Société 03011 STE PRESYS DEMO
```

```
Table TT TABLE DES TABLES
```

```
Table      XX
```

```
Libellé    LIBELLE XX
```

```
Longueur de l'argument de la table 10
```

```
(paramètres donnés à titre d'exemple)
```

```
F12=Ecran précédent
```

Libellé 1 et 2

Il s'agit de deux zones bien structurées, elles seront donc toujours séparées par au moins un blanc, lors d'une édition sur une même ligne.

Le 2^{ème} libellé, supporte pour certaines tables de références, un caractère de contrôle obligatoire.

Longueur

Longueur de l'argument contenu dans la table de références, celui-ci peut varier de 1 à 15, mais il est fixe pour une table de références donnée.

Duplication des tables de références

ANAEL permet la duplication automatique des tables de références contenues dans la table des tables de références de la société de référence. La société de référence mise à votre disposition est référencée sous le code '**03011**'.

ACCES à l'option

'Comptabilité générale' > 'Base de données' > 'Report & duplications' > '**Duplication des tables**'

PAN102	-	REPORT DES TABLES	-	16:58:27	Le 13/04/99
Destination Société 03011 STE PRESYS DEMO					
Origine Société <u>00000</u>					
REPORT					
Table origine		<u>TT</u>			
Table destination		<u>TT</u>			
AUTRES CRITERES					
Valeur par défaut		<u>1</u> (1/)			
(paramètres donnés à titre d'exemple)					
F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir.					

Appuyez sur '**Entrée**' pour afficher l'ensemble des codes référencés dans la table de références '**TT**' et pouvant être dupliqués dans la nouvelle société.

REMARQUE

Pour retenir tous les arguments de la table de références '**TT**', la valeur par défaut est '**1**' pour choisir.

Le fait d'avoir reporté l'ensemble des codes référencés dans la table des tables de références '**TT**' de la société de '**Démo**' dans votre société n'a eu pour effet que de reprendre la zone '**Argument**' et '**Libellé**', ce n'est pas pour autant que les spécificités de chaque code ont été recopiées.

Il faut donc procéder pour ces codes de la manière suivante :

```
PAN102 - REPORT DES TABLES - 17:04:04 Le 13/04/99
Destination Société 03011 PRESYS DEMO
Origine Société 03400 MODELE DEMO

REPORT

Table origine AU AUTORISATION
Table destination AU AUTORISATION

AUTRES CRITERES

Valeur par défaut 1 (1/ )

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir.
```

```
PAN102 - REPORT DES TABLES - 17:04:04 Le 13/04/99
Destination Société 03011 STE PRESYS DEMO
Origine Société 03400 MODELE DEMO
Table origine AU AUTORISATIONS
Table destination AU AUTORISATIONS
1=Choisir

C Code Libellé 1 Libellé 2
1 AETAB AUTORISATION/ETABLISSEMT
1 PAN350 AUTORISATION PAN350 TOUTE SOCIETE
1 PAN500 OPTIONS CONSULTATIONS
1 PAN651 EDITION GL LIVRE
1 PAN660 EDITION DES BALANCES
1 PBT010 INTEGRATION BATCH F.REF.
1 PRT100 EDITION REGLT TIERS
1 SCGEN SAISIE SUR COMPTE
1 SETAB SAISIE/ETABLISSEMENT
1 SJAL SAISIE SUR JOURNAL

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F9=Validation F12=Ecran précédent
```

Les tables de références ne sont pas rattachées à un exercice, il n'est donc pas nécessaire de les dupliquer d'un exercice à un autre.

Séquences

C'est un moyen de classer la comptabilité auxiliaire par famille de différents types.

ACCES à l'option

'Comptabilité générale' > 'Base de données' > 'Mise à jour' > '**Séquences**'

PMC022	-	REPORT DES SEQUENCES	-	17:36:38	Le 13/04/99
Destination	Société	03011	STE PRESYS	DEMO	
Origine	Société	00000			
AUTRES CRITERES					
Valeur par défaut		<u>1</u>	(1/)		
(paramètres donnés à titre d'exemple)					
F3=Fin F15=Chgt envir.					

Ces derniers sont représentés en partie par un format qui indique si l'auxiliaire est un client ou un fournisseur, un individuel de format de date ou un individuel pur.

La séquence offre la possibilité d'une codification identique.

Cependant, si l'entreprise possède un logiciel de gestion des achats et un progiciel de gestion commerciale, il est impératif de connaître si la création du tiers sera unique pour les deux produits, ou indépendante.

Dans le cas d'une codification unique, le client et le fournisseur auront les mêmes informations³⁴. Par conséquent une séquence unique sera utilisés.

Dans le cas contraire, le client et le fournisseur seront créés respectivement par la gestion commerciale et par la gestion des achats. Il faudra alors nécessairement créer deux séquences distinctes, l'une pour la gestion commerciale, l'autre pour la gestion des achats³⁵.

³⁴ Raison sociale, adresse, téléphone...

³⁵ Ceci évitera toute modification, interface ventes et achats

Exemple

Séquence : TIERS1 : client 1 : DUPONT
(Gestion Commerciale)

Séquence : TIERS2 : fournisseur 1 : LEROY
(Gestion des Achats)

Cette réflexion est fondamentale avant d'entreprendre toute codification.

La séquence donne aussi la possibilité de numéroter automatiquement les auxiliaires au moment de leur création.

Il faut aussi définir sur quel compte général s'applique la séquence³⁶.

Numéro d'ordre

C'est une autorisation de saisie sur des comptes généraux en fonction d'une séquence et de leurs auxiliaires.

En effet un compte général dont le format de sous-compte est 'F'³⁷ sera systématiquement inclus dans une séquence de format ' ' ³⁸. Le numéro d'ordre évite que tous les auxiliaires ouverts sous cette séquence soient systématiquement utilisables pour tous les comptes collectifs rattachés à cette même séquence.

Exemple

Séquence : TIERS
Format : ' ' '
Numéro d'ordre : CLIFOU : 401***
⇨ 404***
⇨ 411***
⇨ 416***

Cependant si l'entreprise gère des comptes sous-comptes Avance et Acompte³⁹ par exemple pour quelques auxiliaires seulement, il faudra rajouter ces deux collectifs dans un autre numéro d'ordre.

Numéro d'ordre : CLIFOU : 401***
⇨ 404***
⇨ 411***
⇨ 416***

Numéro d'ordre : ACLFR : 401***
⇨ 404***
⇨ 411***
⇨ 416***
⇨ 409***
⇨ 419***

³⁶ Ceci par le biais du numéro d'ordre

³⁷ 'F' : Fournisseurs

³⁸ ' ' : Clients, Fournisseurs

³⁹ 409*** et 419*** ouvert sur cette même séquence TIERS

Ainsi lors de la création de ces quelques tiers pour lesquels la séquence TIERS et le numéro d'ordre CLIFOU seront affichés par défaut, il sera impératif de renseigner la zone numéro d'ordre tiers avec l'argument ACLFR.

```

PMC020      -      MISE A JOUR DES SEQUENCES      -      10:06:25 Le 14/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Séquence          AUTO

Intitulé 1        NUMEROTATION AUTO
Intitulé 2

N° Ordre          FOURNI FOURNISSEURS

Format            ' ' = Clt, Fourn. ou Individuel personne
                  'D' = Individuel format date
                  'I' = Individuel pur

Numérotation auto O O/N

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Recherche  F9=Validation  F12=Ecran précédent  F10=Complément
    
```

Intitulé 1 et 2

Saisissez le libellé de la séquence.

Numéro d'ordre

Il est conseillé de créer préalablement ces numéros dans la table de références 'NO', quitte à leur associer des comptes généraux ultérieurement.

Format

Cette zone correspond au type du Tiers.

3 codes possibles :

' ' : Client, fournisseur ou individuel (Personne).

'D' : Individuels sous-compte par date.

Exemple Date d'effet.

'I' : Individuels purs (TVA, Immobilisations...).

Numérotation automatique

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

Cette zone correspond à la numérotation automatique des auxiliaires. Ce numéro commence à '1' et s'incrémente de '1' à chaque création.

⁴⁰ ' ' : Blanc

Règle de gestion générales

(Clé d'exception)

Ensemble de paramètres modifiables ou fixes pour un ensemble d'auxiliaire.

Elle indique entre autre les modalités de règlements, la banque de règlements, les catégories de tiers, les comptes de contreparties, etc.

Toutes ces informations seront reprises par défaut au moment de la création du Tiers.

Un auxiliaire pourra être lié à plusieurs REGLE DE GESTION dans la limite des comptes généraux liés à sa séquence. La REGLE DE GESTION (ou famille) est indiquée sur le compte collectif au niveau du plan comptable.

ACCES à l'option

'Comptabilité générale'

↳ 'Base de données' > 'Mise à jour' > '**Règle de gestion générales**'

```
PMC012 - REPORT DES REGLES DE GESTION - 10:27:47 Le 14/04/99
Destination Société 03011 STE PRESYS DEMO
Origine Société 00000
```

AUTRES CRITERES

Valeur par défaut 1 (1/)

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F15=Chgt envir.

Exemple

Séquence : TIERS

Numéro d'ordre : CLIFOU : 401***

↳ 404***
↳ 411***
↳ 416***

Numéro d'ordre : ACLFR : 401***

↳ 404***
↳ 411***
↳ 416***
↳ 409***
↳ 419***

1^{ER} LIEN

Séquence : TIERS

Numéro d'ordre : CLIFOU : 401***

⇨ 404***
 ⇨ 411***
 ⇨ 416***

2^{EME} LIEN

PLAN COMPTABLE	REGLE DE GESTION
401000	FO (paiement 120 J par traite)
404000	FO
409000	FO
411000	CL (paiement 60 J par chèque)
416000	CL

3^{EME} LIEN

Séquence	N° d'ordre séquence	Tiers	N° d'ordre tiers	Règle de gestion
TIERS	CLIFOU	DUPONT	ACLFR	FO CL
TIERS	CLIFOU	DURANT	CLIFOU	FO CL
TIERS	CLIFOU	MARTIN	CLIFOU	FO

Le Tiers DUPONT est à la fois client et fournisseur et peut s'associer aux comptes 409*** et 419***.

Le Tiers DURAND est à la fois client et fournisseur et ne peut s'associer aux comptes 409*** et 419***⁴¹. Le Tiers MARTIN est seulement fournisseur.

⁴¹ Uniquement dans ACLFR

Si la REGLE DE GESTION n'est pas renseignée sur le compte collectif, il est impossible de la créer au niveau de l'auxiliaire.

Une fois que le compte ou l'auxiliaire est créé sous une séquence, il n'est plus possible de la modifier. La seule solution est la création d'un nouveau compte ou d'un nouveau Tiers.

```

PMC010 - MISE A JOUR DES REGLES DE GESTION - 10:31:58 Le 14/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO
(paramètres donnés à titre d'exemple)
Règles FO FOURNISSEURS

Zones                Valeurs par défaut      Modifiable
Date d'ouverture     00 00 0000              0
Date de fermeture    00 00 0000              0

Code devise          USD                      DOLLAR US      0

Découvert autorisé 1  0000000                 0
Découvert autorisé 2  0000000                 0

Classement statistique 1  01                      STAT 01-----> 0
Classement statistique 2  001                     STAT 001        0

Soumis à TVA (O/N/E/S)  0                          0
Représentant           0                          0

                                A suivre ... 01/04

F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent
    
```

Règle de gestion

Règles générales associées à un groupe d'auxiliaire.

Date d'ouverture

Saisissez la date sous la forme '**JJMMAAAA**'⁴².

Cette date contrôle, lors de la saisie comptable ou de la mise à jour '**Batch**', qu'aucun mouvement ne sera comptabilisé sur le compte antérieur à la date d'ouverture.

Date fermeture

Saisissez la date sous la forme '**JJMMAAAA**'⁴³.

Cette date interdit la comptabilisation d'une pièce à une date postérieure, tant en saisie comptable qu'en mise à jour '**Batch**'.

Code devise

Code devise utilisé par le Tiers. Il sera prépositionné lors de la saisie en devises⁴⁴, tout en restant modifiable.

⁴² '**JJMMAAAA**' : Jour Mois Année

⁴³ '**JJMMAAAA**' : Jour Mois Année

⁴⁴ Conversion automatique

Découvert autorisé 1

Montant en KF du découvert autorisé par l'assurance⁴⁵. Ce dernier sera pris en compte dans les éditions du '**Suivi des Tiers**'.

Découvert autorisé 2

Montant en KF du découvert autorisé par la société. Il pourra être sélectionné dans les éditions du '**Suivi des Tiers**'.

Classement statistique 1

Saisissez un code existant dans la table de références '**S2**'.

Le code statistique prépositionné sur la fiche Tiers est prioritaire par rapport à celui du compte général.

Classement statistique 2

Saisissez un code existant dans la table de références '**S3**'.

Le code statistique prépositionné sur l'auxiliaire est prioritaire à celui du compte collectif.

Soumis/TVA

Indique la position du tiers par rapport à la TVA (Pour fournisseurs et clients TTC).

4 codes possibles :

- 'O' : Le compte est soumis à TVA.
- 'N' : Le compte n'est pas soumis à TVA.
- 'C' : Compte client pour la TVA sur encaissement.
- 'S' : Le compte est suspendu de TVA.
- 'F' : Compte fournisseur pour la TVA sur encaissement.
- 'E' : Le compte est exonéré de TVA.

Représentant

Saisissez un code existant dans la table de références '**RP**'.

Cette zone sert de critère de tri pour les éditions '**Suivi des Tiers**', les relances...

⁴⁵ SFAC par exemple

```

PMC010 - MISE A JOUR DES REGLES DE GESTION - 10:36:21 Le 14/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO
(paramètres donnés à titre d'exemple)
Règles FO FOURNISSEURS

Zones                Valeurs par défaut    Modifiable
Mode de règlement    _____           O
Nombre de jours      000                   O
Jour échéance règlement 00                     O
Règlement fin de mois(O/N/D) 0_                       N

Banque de règlement  00                     N
Taux d'escompte      _____           N
Nb jours risque en cours 60                       O

Règlement fact/fact (F/N)  N_                       N

Relevé (N/R/H/D/Q/M)    R_                       N
Relance (O/N)            0_                       N

                                A suivre ... 02/04

F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent
    
```

Mode règlement

Saisissez un code existant dans la table de références '**RG**'.

Nombre de jours

Vous êtes autorisés à saisir une valeur uniquement si la zone '**Mode de règlement**' est renseignée.

Saisissez une valeur correspondant à un multiple de '**30**' : entre 0 et 180 dans le cas où la zone '**Jour d'échéance règlement**' est renseignée.

Sinon, saisissez une valeur correspondant au nombre de jours maximum paramétré dans le fichier des constantes⁴⁶.

Jour échéance règlement

Saisissez une valeur comprise entre 0 et 31. Une valeur est autorisée uniquement si la valeur de la zone '**Nombre de jours**' correspond à un multiple de 30⁴⁷.

Règlement fin de mois

3 codes possibles :

'**O**' : Oui.

'**N**' : Non.

'**D**' : **Décade**. Le calcul de l'échéance se fait à partir du 10, du 20 ou du dernier jour de mois.

⁴⁶ '**FANCSTP1**' argument '**PAN050**' inférieur ou égal à '**900**'

⁴⁷ Inférieur ou égal à 180

Exemple

Libellé	Nbre de jours	Jour échéance	Fin de mois	Date d'échéance
60 j fin de mois	060	31	N	31.08.99
60 j fin de mois le 10	060	10	O	10.09.99
Comptant	000	00	N	13.06.99

Banque de règlement

Cette zone fige la banque sur laquelle devront s'effectuer les règlements automatiques de certains Tiers.

Il vous est conseillé de renseigner la zone dans le cas où le paiement du Tiers se fait par prélèvement.

Taux d'escompte

Pourcentage d'escompte applicable sur le règlement. Pour les fournisseurs, permet de calculer automatiquement le montant de l'escompte et celui de la TVA sur escompte.

Idem pour les clients, avec un contrôle du taux pratiqué lors du règlement à savoir s'il est inférieur ou égal à celui mentionné dans la fiche Tiers.

Nbre jours risque en cours

Valeurs autorisées : '0' à '99'

Cette zone permet d'individualiser par compte, le nombre de jours de décalage à appliquer sur la date d'arrêté pour tenir compte des effets échus lors de la consultation du risque en cours.

Règlement fact/fact

Cette zone est utilisée uniquement pour les règlements tiers automatiques fournisseurs.

2 codes possibles :

'F' : Utilisé principalement pour les prélèvements, en effet il édite un relevé et un titre de paiement par facture concernant le même Tiers.

'N' : Utilisé dans la majorité des cas. Il édite un relevé et un titre de paiement pour **X** factures du même fournisseur.

Relevé

Ce paramétrage indique si le Tiers sera sujet à émission d'un relevé et sur quelle fréquence. Cette dernière servira uniquement de critère de tri lors de l'édition du relevé.

6 codes possibles :

'N' : Le tiers ne sera pas pris en compte à l'édition des relevés.

En ce qui concerne les codes suivants, il n'y aura pas de gestion automatique lors de l'édition des relevés d'après fréquences⁴⁸.

'R' : Relevé à la fréquence.

'H' : Relevé hebdomadaire.

'D' : Relevé décadaire.

'Q' : Relevé à la quinzaine.

'M' : Relevé mensuel.

Relance

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

Elle renseigne le Tiers relancé.

'O' : Le tiers fera l'objet de relances.

'N' : Le client ne sera pas pris en compte à l'édition de relances.

```
PMC010 - MISE A JOUR DES REGLES DE GESTION - 10:53:22 Le 14/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO
(paramètres donnés à titre d'exemple)
Règles FO FOURNISSEURS

Zones                Valeurs par défaut      Modifiable
Compte de contrepartie 1  000000                  0
Compte de contrepartie 2  000000                  0
Compte de contrepartie 3  000000                  0
Compte de contrepartie 4  000000                  0
Compte de contrepartie 5  000000                  0
Compte de contrepartie 6  000000                  0
Compte de contrepartie 7  000000                  0
Compte de contrepartie 8  000000                  0
Catégorie 1              0
Catégorie 2              0
Catégorie 3              0
Catégorie 4              0
Catégorie 5              0

A suivre ... 03/04

F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent
```

Compte de contrepartie

Ces comptes de contrepartie peuvent être mis à jour manuellement ou automatiquement.

Ainsi lors de la saisie d'une écriture sur un compte de tiers, ces comptes s'afficheront par défaut.

Il faut que ces comptes existent au plan comptable et que le compte général de tiers appartienne à la catégorie des comptes généraux 'CP'.

⁴⁸ Uniquement critères de tri

Il est possible par le prépositionnement du compte TVA de calculer automatiquement son montant lors de la saisie d'une écriture.

Catégorie de Tiers

Ce sont des zones qui permettent d'afficher des tris lors d'édérations de suivi de tiers. Si renseignées, elles doivent exister dans les tables de références '1K', '2K', '3K', '4K' et '5K'.

```
PMC010 - MISE A JOUR DES REGLES DE GESTION - 10:55:53 Le 14/04/99
```

```
Société 03011 STE PRESYS DEMO
```

```
Règles FO FOURNISSEURS
```

```
    Axes analytiques      Centres par défaut      Modifiable  
AXE 1                    O
```

```
(paramètres donnés à titre d'exemple)
```

```
Fin 04/04
```

```
F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent
```

Axe analytique

Saisissez un code existant au fichier des axes analytiques. Le nombre d'axes à alimenter dépend du fichier '**Société**', seulement si les comptes collectifs supportent de l'analytique.

Plan comptable

Le plan comptable est unique par société et par exercice. Il est reportable d'une société sur une autre, d'un exercice sur un autre.

ACCES à l'option

'Comptabilité générale' > 'Base de données' > 'Mise à jour' > '**Plan comptable**'

```

PAN022 - REPORT DU PLAN COMPTABLE - 11:07:15 Le 14/04/99
Destination Société 03011 STE PRESYS DEMO Ex 19990 1/01/1999 à31/12/1999
Origine Société 00000 Ex 00000

SELECTION

Compte général 000000 à 999999

AUTRES CRITERES

Pointage des comptes 0 (O/N)
Soumission batch N (O/N)
Valeur par défaut 1 (1/ )
Report des imp. analyt. des stés dépendantes (O/N)
(Si société modèle)

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F15=Chgt envir.
    
```

Avant de créer un compte, il est obligatoire d'avoir renseigné les tables de références 'SC' et 'CL', ainsi que les catégories des comptes généraux.

```

PAN020 - MISE A JOUR DU PLAN COMPTABLE - 11:11:08 Le 14/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Afficher à partir de 600000

2=Réviser 3=Copier 4=Supprimer 5=Afficher PE=Param./Ex.

COMPTE SOUS-COMPTE
Act Compte Nom réduit Sais Edt Sais Edt Type Seq Kleps
_ 000000
2 601000 MATIERE 1ERE & FOURNITURE O D I D

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F5=Réafficher F6=Créer F12=Ecran précédent
    
```

Code action '2'

```

PAN020 - MISE A JOUR DU PLAN COMPTABLE - 11:12:04 Le 14/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO

N° de Compte 601000 Nom réduit MATIERE 1ERE & FOURNITURE

DESCRIPTION GENERALE

Saisie sur Compte      O O N I      Edition du Compte      D T D L K
Saisie sur Sous-comptes I O N I      Edition des Sous-comptes D L D T K
Type des Sous-comptes  _ F I C
Séquence                Règle de gestion
Date ouverture          00 00 0000      Date fermeture         00 00 0000
Niveau de saisie        00                Niveau de visualisation 30
Compte à lister         O O N

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent F22=Param./Ex.
    
```

Saisie sur compte

Cette zone autorise ou non la saisie d'écritures sur le compte général.

3 codes possibles :

'O' : Saisie autorisée sur ce compte, sans sous compte.

'N' : Saisie non autorisée sur le compte avec possibilité de forçage⁴⁹ par une commande.

'I' : Interdiction de saisir sur le compte, aucun forçage possible.

Edition du compte

Cette zone concerne la présentation du compte à l'édition des comptes.

4 codes possibles :

'T' : **Tabulés.**

Récapitulatif des écritures des mois précédents jusqu'à la date de tabulation et détail des écritures sur les périodes comprises entre la date de tabulation et la date d'arrêt.

'D' : **Détail** de toutes les écritures depuis le début de l'exercice jusqu'à la date d'arrêt⁵⁰.

'L' : **Edition** des écritures non lettrées en détail avec un cumul par période des écritures lettrées.

'K' : **Edition récapitulative** de tous les mouvements sur chacune des périodes antérieures mais aussi sur la période d'arrêt.

⁴⁹ Message d'alerte en saisie

⁵⁰ Lettrées ou non

Saisie sur sous-compte

Cette zone apporte des sécurités au niveau sur un auxiliaire.

3 codes possibles :

‘O’ : Saisie obligatoire sur cet auxiliaire.

‘N’ : Saisie non autorisée sur le compte avec possibilité de forçable avec le message ‘**Saisie d’écritures non autorisée**’.

‘I’ : Interdiction de saisir sur l’auxiliaire, aucune possibilité de forcer.

Edition des sous-comptes

Cette zone choisit la présentation de l’édition du grand-livre auxiliaire.

4 codes possibles :

‘T’ : **Tabulés.**

Récapitulatif mois par mois, des périodes précédents jusqu’à la date de tabulation et détail des écritures sur les périodes comprises entre la date de tabulation et la date d’arrêté.

‘D’ : **Détail** de toutes les écritures lettrées et non lettrées du compte depuis le premier jour de l’exercice.

‘L’ : **Détail des écritures non lettrées** du compte avec un cumul des écritures lettrées par période.

‘K’ : **Récapitulatif** mois par mois jusqu’à la période d’arrêté.

Type des sous-comptes

Zone obligatoire si la zone ‘**Saisie sur sous-comptes**’ est à ‘O’⁵¹.

Elle détermine la nature de l’auxiliaire.

Dans ce cas, les 4 codes autorisés sont :

‘F’ : Fournisseur.

‘C’ : Client.

‘I’ : Individuels.

‘ ’⁵² : Valeur obligatoire si la zone ‘**Saisie sur sous-compte**’ est égale à ‘I’¹.

Séquence

Saisissez un code existant dans la mise à jour des séquences.

Il n’est pas possible de renseigner un code séquence ayant un format de type ‘I’ ou ‘D’ si le type de sous-compte est différent de ‘I’. Cette zone n’est plus accessible si une saisie d’écritures a été définie pour ce compte.

Règle de gestion

Saisissez un code existant dans les références des REGLES DE GESTION GENERALES.

Ce sont les paramètres généraux des modalités de règlements et autres, associés à un ensemble de comptes et sous-compte.

⁵¹ ‘O’ : Oui

⁵² ‘ ’ : Blanc

Date d'ouverture

Cette zone autorise la saisie sur un compte à partir de cette date. Le contrôle s'effectue entre cette date d'ouverture et la date de comptabilisation de l'écriture⁵³.

Date fermeture

Cette zone permet de ne plus saisir d'écritures sur un compte au-delà de cette date. Il y a un contrôle que cette dernière est supérieure à la date de comptabilisation indiquée lors de la saisie.

Niveau saisie

Cette zone limite la saisie sur certains comptes d'après les niveaux définis dans chaque mot de passe utilisateur.

Saisissez une valeur comprise entre 0 et 99 inclus, la valeur '30' étant la valeur par défaut.

Niveau de visualisation

Cette zone limite la consultation de certains comptes d'après les niveaux autorisés dans les mots de passe.

Compte à lister

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

Cette zone fait apparaître ou non, le compte dans la liste du plan comptable. Cette option est utilisée lorsqu'un compte est soldé et fermé.

```

PAN020 - MISE A JOUR DU PLAN COMPTABLE - 11:18:54 Le 14/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Afficher à partir de 600000

2=Réviser 3=Copier 4=Supprimer 5=Afficher PE=Param./Ex.

COMPTE SOUS-COMPTE
Act Compte Nom réduit Sais Edt Sais Edt Type Seq Règle
__ 000000
PE 601000 MATIERE 1ERE & FOURNITURE O D I D

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F5=Réafficher F6=Créer F12=Ecran précédent
    
```

Code action 'PE'⁵⁴.

⁵³ En saisie et en 'Batch'

⁵⁴ 'PE' : Paramètres exercice

```

PAN021 - MISE A JOUR DU PLAN COMPTABLE - 11:26:05 Le 14/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO

N° Compte 601000 MATIERE 1ERE & FOUR Afficher à partir de 19990

2=Réviser 3=Copier 4=Supprimer 5=Afficher 6=Imprimer
IA=Imputation analytique
ANALYTIQUE STATISTIQUE Clôture Report
Act Exerc Imput Axe/C.I./Chap/nature Imput 2C 3C Ouvert A Nouv
_ 00000
2 19990 0 1 01 000000 N

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F5=Réafficher F6=Créer F12=Ecran précédent
    
```

Code action '2'

```

PAN021 - MISE A JOUR DU PLAN COMPTABLE - 11:36:10 Le 14/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO
N° Compte 601000 MATIERE 1ERE & FOURNITURE
Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999 Intitulé MATIERE 1ERE & FOURNITURE
(paramètres donnés à titre d'exemple)
TVA
Saisie code TVA sur ce cpte 0 N O I Code TVA
Modalité de TVA N N I F P D E R

Cpte à déduire TTC pour obtenir le C AHT/journaux achats,ventes N N O

COMPTABILITE ANALYTIQUE
Imputation analytique oblig 0 N O Enchaînement analytique N N O

COMPTABILITE STATISTIQUE
Imputation statistique N N 1 2 3 5 Codes statistiques
A suivre ... 01/02

F4=Recherche F9=Validation F10=Imput. anal F12=Ecran précédent
    
```

```

PAN021 - MISE A JOUR DU PLAN COMPTABLE - 11:38:47 Le 14/04/99
Société 03011 STE PRESYS DEMO
N° Compte 601000 MATIERE 1ERE & FOURNITURE
Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999 Intitulé MATIERE 1ERE & FOURNITURE

COMPTE DE REGROUPEMENT
Budgétaire Reporting

CLOTURE/OUVERTURE
Clôture ouverture cpte généré _ L Report à nouveau s/comptes _ _ S L

AFFECTATION RUBRIQUE ETATS ANNEXES
Si solde débiteur 601 si solde créditeur 108

CONSOLIDATION
Compte consolidable O N O
Compte pour DAS2 N O N Gestion Stat15 N N O F

(paramètres donnés à titre d'exemple)

Fin 02/02

F10=Imput. anal. F12=Ecran précédent
    
```

Intitulé 1^{ère} ligne

Précisez l'intitulé du compte. L'édition des deux libellés ne sera séparée que par un espace. Ce libellé est obligatoire (première ligne).

Intitulé 2^{ème} ligne

Précisez la suite de l'intitulé du compte première ligne. Cet intitulé est facultatif.

TVA

Saisie code TVA sur compte

Zone à renseigner sur tous les comptes soumis à TVA, ainsi que les comptes de TVA eux-mêmes.

Exemple

Classe 6 et 7.

3 codes possibles :

- 'N' : Aucun obligation de saisir le code TVA en saisie d'écritures ou en 'Batch'.
- 'O' : Contrôle que le code TVA est défini en saisie d'écritures⁵⁵.
- 'I' : Interdiction de renseigner le code TVA en saisie ou en 'Batch'.

Code TVA

Saisissez un code existant dans les références des taux de TVA.

Il provoquera le calcul automatique du montant TVA si le compte de TVA est renseigné dans les comptes de contre-parties.

⁵⁵ Dans le cas contraire, message d'anomalie

Modalité de TVA

Cette zone indique sur les comptes de TVA le mode de récupération.

7 codes possibles :

- 'N' : Pas de modalité (toujours le cas sur les comptes HT).
- 'I' : TVA déductible sur Immobilisation (régime débit).
- 'F' : TVA déductible sur Frais généraux (régime débit).
- 'P' : TVA déductible sur Paiement (régime encaissement).
- 'D' : TVA collectée sur les Débits.
- 'E' : TVA collectée sur les Encaissements (régime encaissement).
- 'R' : TVA déductible sur paiement pour les immobilisations.

On ne peut renseigner une modalité que sur les comptes appartenant à la catégorie des comptes généraux 'TV'.

Compte à déduire du T.T.C. pour obtenir le CA

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

Cette option sert uniquement lorsque le CA fournisseurs ou clients a été demandé H.T. dans le fichier 'Société'. Elle devra être renseignée pour tous les comptes qui ne sont pas pris en considération dans le CA.

Exemple

TVA, Frais de port, etc.

Comptabilité analytique

Imputation analytique

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

Elle contrôle la saisie d'une imputation analytique sur le compte lorsqu'il se trouve mouvementé.

Il est possible de gérer de l'analytique sur tous les comptes.

- 'O' : L'imputation analytique est obligatoire. Une fenêtre apparaît afin d'identifier les axes à saisir.
- 'N' : Pas de gestion analytique sur ce compte.

Exemple de cas différents

1^{ER} CAS

1. Utilisation de la société Modèle 1

Dans ce cas, le plan comptable et l'analytique proviennent de la société modèle.

Les informations analytiques visibles dans la fenêtre seront modifiables selon les indications données dans le fichier 'FANCSTP1' des constantes⁵⁶ pour la société '2'.

⁵⁶ 'PAN024' : Plan Comptable

Exemple

	FICHER DES CONSTANTES	MODIFIABLE O/N
Axe 1	Centre	N
	Chapitre	N
	Nature	N
Axe 2	Centre	O
	Chapitre	N
	Nature	N
Axe 3	Centre	O
	Chapitre	O
	Nature	O
Axe 4	Centre	N
	Chapitre	N
	Nature	N

2. Plan comptable

	Saisie O/N	Centre	Chapitre	Nature	Forçable
Axe 1	O	BF57	611	6120001	O
Axe 2	O	BE	441	9000001	N
Axe 3	O		BA	001000	N
Axe 4	O	BA1	BA1	0012101	N

En saisie

L'option saisie '**O/N**' indique simplement au niveau du compte, s'il y a gestion ou non de cet axe.

Axe 1 : Les valeurs préaffichées pourront être modifiées en saisie, mais il faudra 'forcer' par une commande.

Axe 2 : Le paramètre forçable est à non, aucune des valeurs préinformées n'est modifiable.

Axe 3 : Seul le centre pourra être renseigné, le chapitre et la nature ne sont pas modifiables.

Axe 4 : Aucune zone n'est accessible même avec la commande de forçage.

⁵⁷ Références non modifiables

2^{EME} CAS

1. Pas de société modèle

Dans ce cas, aucun paramétrage n'est nécessaire dans le fichier '**FANCSTP1**'. Et le même principe s'applique sur les axes en saisie.

Enchaînement analytique

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Affiche la fenêtre des imputations analytiques en saisie.

'**O**' : Affichage systématique de l'analytique.

'**N**' : Pas d'affichage sauf si une des informations analytiques n'est pas renseignée.

Exemple

	Centre	Chapitre	Nature
Axe 1		62	620000

La fenêtre apparaîtra afin que l'utilisateur renseigne le centre.

Imputation statistique

Cette zone affecte des codes statistiques sur les comptes⁵⁸ afin d'obtenir des critères de tri supplémentaires dans les éditions de suivi des tiers, de relances, les balances et grands livres statistiques.

Exemple

1. Groupe, hors groupe

'**N**' : Pas de codes statistiques sur les comptes.

'**1**' : Le code statistique à 2 caractères est obligatoire en saisie, il doit exister dans la table de références '**S2**'.

'**2**' : Le code statistique à 3 caractères est obligatoire en saisie, il doit exister dans la table de références '**S3**'.

'**3**' : Les codes statistiques à 2 et 3 caractères sont obligatoires indépendamment de l'un à l'autre.

'**5**' : Les codes statistiques à 2 et 3 caractères sont obligatoires mais forme un code à 5 caractères, il doit exister dans la table de références '**S5**'.

Code statistique 1

Saisissez un code existant dans la table de références '**S2**'. Ce code sera préinformé et modifiable à la saisie.

Code statistique 2

Saisissez un code existant dans la table de références '**S3**' ou '**S5**' d'après le code de l'imputation analytique.

⁵⁸ En saisie ou en '**Batch**'

```

PAN021 - MISE A JOUR DU PLAN COMPTABLE - 11:38:47 Le 14/04/99
Société 03011 STE PRESYS DEMO
N° Compte 601000 MATIERE LERE & FOURNITURE
Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999 Intitulé MATIERE LERE & FOURNITURE
(paramètres donnés à titre d'exemple)
COMPTE DE REGROUPEMENT
Budgetaire Reporting

CLOTURE/OUVERTURE
Clôture ouverture cpte géné _ L Report à nouveau s/comptes _ S L

AFFECTATION RUBRIQUE ETATS ANNEXES
Si solde débiteur 000 Si solde créditeur 000

CONSOLIDATION
Compte consolidable N N O

Compte pour DAS2 N O N Gestion des Dossiers N N O F

Fin 02/02

F4=Recherche F9=Validation F10=Imput. anal F12=Ecran précédent
    
```

Compte regroupement budgétaire

Saisissez un code existant dans la table de références 'G6'.

Compte permettant de regrouper des comptes généraux et de sortir des éditions de balances et grands livres statistiques sur ce code de regroupement.

Compte regroupement reporting

Cette zone crée une correspondance entre le plan comptable Français et un plan comptable étranger.

Ainsi dans le cas d'une filiale étrangère, les balance et les grands livres seront significatifs pour les destinataires.

Saisissez un code existant dans la table de références 'E6'.

Clôture/Ouverture Cpt. Général

Cette zone précise le type de report des écritures du compte d'un exercice sur un autre lors de la clôture/ouverture.

2 codes possibles :

'59' : Report en solde.

'L' : Report des écritures non lettrées du compte.

⁵⁹ ' ' : Blanc

Report à nouveau sous-compte

Cette zone précise le type de report des écritures des comptes auxiliaires, d'un exercice sur un autre lors du report à nouveau.

3 codes possibles :

- ' ' : Le compte général n'est pas un sous-compte.
- 'L' : Report des écritures non lettrées de auxiliaire.
- 'S' : Report en solde de l'auxiliaire.

Si solde débiteur

Cette zone affecte une rubrique préparamétrée dans la société de référence '**3400**' si le solde est débiteur, afin d'éditer les états de fin d'année⁶⁰ ainsi que la liasse fiscale.

Si solde créditeur

Si le solde est créditeur permet d'affecter une rubrique préparamétrée dans la société de référence '**3400**', afin d'éditer les états de fin d'année ou de fin de période⁶¹ ainsi que la liasse fiscale.

Compte consolidable

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Elle pré-consolide les comptes de plusieurs sociétés dans une société de consolidation.

- 'O' : Le compte sera sélectionné lors de la pré-consolidation.
- 'N' : Non.

Compte pour DAS2

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Elle sélectionne les comptes d'honoraires pour l'édition de la DAS2.

- 'O' : Sélection du compte.
- 'N' : Non.

Gestion des dossiers

Ces trois valeurs ne sont contrôlées que si la zone '**Contrôle stat. 15**' du journal est égale à '**C**'.

- 'O' : Le code stat. 15 est obligatoire dans les saisies et au contrôle '**Batch**'.
- 'N' : Interdit même si la zone '**Contrôle stat. 15**' est égale à '**C**' au niveau du journal.
- 'F' : Facultatif.

Le code '**stat. 15**' n'est pas obligatoire mais peut être éventuellement renseigné.

⁶⁰ Bilan actif, bilan passif, compte de résultat, solde intermédiaire de gestion...

⁶¹ Bilan actif, bilan passif, compte de résultat...

Journaux

Ils doivent être paramétrés d'après leur nature.

Le paramétrage permet d'automatiser certaines fonctionnalités, de bloquer la saisie d'après un journal et de l'option de saisie choisie, de préinformer certaines informations et d'afficher certaines zones par rapport au type du journal.

Un journal de banque n'a pas les mêmes spécificités qu'un journal d'achats.

Journal de banque

Cette zone :

- Automatise le prépositionnement du compte de la ligne d'en-tête ainsi que le montant.
- Affiche le code opération bancaire, les dates de valeurs.
- Contrôle de l'existence de la pièce pointée.

Journal d'achats

Cette zone :

- Prépositionne le compte de la ligne d'en-tête.
- Contrôle que la pièce en cours de saisie n'est pas déjà dans le compte.
- Affiche les zones échéance, mode de règlement, litiges.
- Prépositionne les comptes de contrepartie.

De plus, si une codification hiérarchique est adoptée, il sera possible d'éditer les journaux par '**Groupe**'.

Exemple

'VTE' : Ventes France.

'VTD' : Ventes export.

Edition sur 'VT' : Total des ventes France + export.

ACCES à l'option

'Comptabilité générale' > 'Base de données' > 'Mise à jour' > 'Journaux'

```

PAN060      -      MISE A JOUR DES JOURNAUX      -      14:43:48 Le 14/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO      Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

Journal      AC
Intitulé      ACHATS FRANCS      Type de journal A A B C L O P R V Y
A nouveau clos  N N A C
Compte Génér 401000 FOURNISSEURS  Modifiable      F _ M F
Date ouvert.  00 00 0000      Niveau saisie  30
Date fermet.  31 12 1999

Zones à saisir

Code statistique 15 car.  N O N F  Date de gestion      N N O
Date valeur/loi bancaire  N N O  Code VT/OB      N O D N R
Règlement/Echéance/Lit.  O O N  Article/Quantité      O O N
Journal achat en colonne  N N O  Journal vente en colonn  N N O
Montant de règlement FE  N O N F  Saisie complément généra  O O F

(paramètres donnés à titre d'exemple)

A suivre ... 01/03

F4=Recherche F9=Validation F10=Compl. gén. F12=Ecran précédent
    
```

Code journal

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

Elle n'est pas à renseigner si au niveau de la société⁶² l'option 'N° chronologique' est égale à 'A'⁶³ ou 'M'⁶⁴.

Elle est obligatoire si l'option 'N° chronologique' est égale à 'J'⁶⁵ dans le fichier paramètre exercice et si l'option au niveau du journal est différente de :

- 'N' : Pas de numéro chronologique.
- 'O' : Saisie manuelle et obligatoire.

Intitulé

Saisissez l'intitulé correspondant.

⁶² Paramètre exercice

⁶³ 'A' : Annuel

⁶⁴ 'M' : Période

⁶⁵ 'J' : Journal

Type de journal

Cette zone différencie les natures d'opérations à saisir.

9 codes possibles :

- 'A' : Achats.
- 'B' : Banque.
- 'C' : Caisse.
- 'L' : Liaison.
- 'O' : Opérations diverses.
- 'P' : Effets à payer.
- 'R' : Effets à recevoir.
- 'V' : Ventes.
- 'Y' : Analytiques.

A nouveau/clôture

Précisez par les valeurs suivantes, de quel journal il s'agit.

3 codes possibles :

- 'N' : Normal.
- 'A' : A nouveau.
- 'C' : Clôture.

Lors de la mise en place d'ANAEL, la reprise des '**A nouveau**' des comptes de banques ne peut s'effectuer que sur un journal d'opération diverses de type '**A nouveau**'.

N° Compte général

Prépositionnement du compte général de la ligne d'en-tête en rapport avec le type de journal.

Exemple

- 401000 : Pour un journal d'achats.
- 512000 : Pour un journal de banque.

Seuls les journaux de type '**O**'⁶⁶ n'auront pas de compte prépositionné.

Modifiable

Cette zone modifie le compte général.

3 codes possibles :

- '⁶⁷' : Le compte n'est pas modifiable en saisie.
- 'M' : Le compte est modifiable sur les quatre derniers caractères. La sous-classe ne peut pas être modifiée.
- 'F' : Les six caractères du compte peuvent être changées.

Il est fortement conseillé de laisser la zone à blanc pour les journaux de banque.

Date d'ouverture

Cette zone contrôle qu'aucune pièce n'est comptabilisée à une date inférieure à cette date d'ouverture.

⁶⁶ 'OD' : Opérations Diverses

⁶⁷ ' ' : Blanc

Niveau de saisie

Cette zone limite la saisie sur le journal en fonction du mot de passe de l'utilisateur.

Date de fermeture

Cette zone contrôle qu'aucune écriture n'est saisie à une date de comptabilisation supérieure à cette date de fermeture.

Code stat. 15

3 codes possibles :

'O' : Affichage de la zone '**Stat. 15**' avec obligation de la renseigner.

'N' : Pas d'affichage de la zone '**Stat. 15**'.

'F' : **Facultatif**.

Affichage de la zone '**Stat. 15**' dont l'alimentation est facultative.

Date gestion

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

'O' : Affichage de la zone en saisie. Si elle n'est pas renseignée, elle sera automatiquement alimentée par la date de comptabilisation de l'écriture.

'N' : Zone non affichée.

Date valeur/Loi bancaire

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

'O' : Affichage des zones date de valeur et loi bancaire.

'N' : Non affichage des deux zones.

VT/OB

Cette zone contrôle l'existence des codes de ventilation de trésorerie et des codes opérations en saisie sur des journaux de type '**B**'⁶⁸.

4 codes possibles :

'O' : Contrôle que la zone '**VT**'⁶⁹ est renseignée. Ces codes permettent de classer les écritures de banque par nature de dépenses et de recettes.

'R' : Contrôle que la zone '**OB**'⁷⁰ est renseignée avec un argument existant dans la table.

'D' : Contrôle à la fois '**VT**' et '**OB**'.

'N' : Les zones ne seront pas affichées en saisie.

Règlement/échéance/litige

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Elle affiche en saisie les zones échéances, mode de règlement et le litige.

'O' : Affichage des zones.

Conseillé sur les journaux d'**OD**, pour reporter les modes de règlement et dates d'échéances lors d'un transfert de compte à compte.

⁶⁸ '**B**' : Banques

⁶⁹ '**VT**' : Ventilation de trésorerie

⁷⁰ '**OB**' : Opérations Bancaires

Exemple

441 à 416.

'N' : Les zones n'apparaissent pas (Interdit pour certains types de journaux en fonction en fonction du choix société).

Article/Quantité

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Elle affiche les zones : article, quantité et prix unitaire afin de contrôler leur référence lors de la saisie.

'O' : Affichage et contrôle.

'N' : Pas d'affichage.

Journal d'achat en colonne

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Elle renseigne la zone '**VT**' afin de présenter le journal d'achat en colonne. Le ou les codes doivent être référencés dans la table de références '**NA**'⁷¹.

'O' : Affichage de la zone afin de renseigner le code de la colonne correspondant au compte saisi.

'N' : Pas d'affichage.

Journal vente en colonne

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Elle renseigne la zone '**VT**' afin de présenter le journal de vente en colonne. Le ou les codes doivent être référencés dans la table de références '**NC**'⁷¹.

'O' : Affichage de la zone.

'N' : Pas d'affichage.

Montant de règlement 'FE'

Elle contrôle le montant de ligne d'en-tête en saisie des règlements fonction étendue.

3 codes possibles :

'O' : Obligation de saisir le montant de l'en-tête.

'N' : Le montant n'est pas à saisir.

'F' : Le montant peut être renseigné et contrôlé.

⁷¹ 8 colonnes maximum

Saisie complément général

Cette zone affiche une fenêtre dans laquelle un certain nombre de zones apparaissent. Pour chacune d'elle, il sera nécessaire d'indiquer si elle est obligatoire ou non et si la zone est forçable ou non⁷².

2 codes possibles :

'O' : Affichage de la fenêtre en saisie même si toutes les informations ont été renseignées au niveau du journal.

'F' : La fenêtre s'affiche lors de la saisie, uniquement dans le cas où des anomalies sont détectées.

PAN060	-	MISE A JOUR DES JOURNAUX	-	17:25:23	Le 14/04/99
Société 03011 STE PRESYS DEMO		Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999			
Journal	AC				
Intitulé	ACHATS FRANCS		Type de journal A		
Contrôles					
Numéro de pièce entête	<u>O</u> O F	Libellé entête	<u>O</u> O F		
Numéro chrono	<u>M</u> N O A M	Sens première écriture	<u>C</u> _ D C		
Présence Pièce	<u>I</u> N O R I	Lignes de contrepartie	<u>N</u> N I U P		
Contrepartie théorique	<u>N</u> N O	Vérification devises	<u>N</u> N O V F C		
Valorisation devise	<u>N</u> N O P G	Ecriture inter-étab.	<u>N</u> N M E A		
Code statistique 15 ca	<u>N</u> N O G C	Montant négatif autorisé	O N O		
Code devise	<u>***</u>				
Devise modifiable	<u>O</u> N O	Equilibre en devise	O N O		
Type de taux de devise	<u>1</u> (de 1 à 9)				
(paramètres donnés à titre d'exemple)					
A suivre ... 02/03					
F4=Recherche F9=Validation F10=Comp1. gén. F12=Ecran précédent					

Numéro de pièce

Cette zone rend obligatoire la zone 'N° de pièce' en saisie.

2 codes possibles :

'O' : Obligation de saisir le numéro de pièce.

'F' : Zone facultative.

⁷² En tenant compte des paramètres du journal

Libellé

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

'**O**' : Obligation de renseigner la zone.

'**N**' : Zone facultative.

N° Chrono

Cette zone choisit la gestion du numéro de chrono.

4 codes possibles :

'**N**' : Pas de gestion du numéro chrono.

'**O**' : Saisie manuelle et obligatoire de la zone et contrôle d'unicité.

'**M**' : Affectation automatique suivant une tranche chronologie par période.

'**A**' : Affectation automatique suivant une tranche chronologie annuelle.

Sens 1^{ère} écriture

Cette zone impose le sens de l'écriture de la ligne d'en-tête de l'écriture.

3 codes possibles :

'**'**⁷³ : Pas de contrôle.

'**D**' : Débit.

'**C**' : Crédit.

Si le sens du journal n'est pas respecté, un message d'alerte s'affichera⁷⁴.

Présence pièce

4 codes possibles :

'**O**' : Vérification si le numéro de pièce indiqué en saisie de règlement fait bien l'objet d'une ou plusieurs écritures non lettrées sur le compte pointé.

'**R**' : Permet la recherche automatique du tiers ou de la pièce, en ne mentionnant à la saisie que le numéro de pièce ou relevé correspond au règlement.

La recherche s'effectue sur les comptes appartenant à la catégorie '**PR**'.

'**N**' : Pas de contrôle.

'**I**' : Interdiction de saisir deux fois le même numéro de pièce pour un même fournisseur⁷⁵.

⁷³ ' ' : Blanc

⁷⁴ Forçable par une touche de commande

⁷⁵ Uniquement sur le journal d'achat

Ligne contrepartie

4 codes possibles :

'N' : Pas de contrôle.

'I' : Identique.

La pièce comptable peut avoir 'x' lignes de contrepartie du même numéro de compte⁷⁶.

'U' : Unique.

La pièce aura une seule ligne de contrepartie².

'P' : Portefeuille.

Permet de mémoriser le compte de tiers concernant l'effet⁷⁷. Ainsi toutes les informations nécessaires liées au tiers apparaîtront sur le bordereau de domiciliation ou de remise en banque⁷⁸.

Contrepartie théorique

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

Elle contrôle que la zone 'Contrepartie' de la ligne d'en-tête est bien renseignée. Ainsi le compte saisi dans cette zone, sera préinformé automatiquement sur la ligne de contrepartie.

'O' : Contrôle.

'N' : Pas de contrôle.

Vérification devises

5 codes possibles :

'O' : Saisie **montant devise et montant société** sans aucune vérification.

'V' : Saisie **montant devise et montant société** avec vérification que le montant en devise multiplié par le taux de devise soit égal au montant en franc, plus ou moins une certaine tolérance.

'F' : Alimentation en devises à partir d'une saisie en monnaie société.

'C' : Saisie d'un montant en devise de transaction avec conversion en monnaie société.

'N' : Plus opérationnel en **ANAEL 21 V3**.

Valorisation/Devise

Cette option doit être renseignée si l'option 'Vérification devise' est égale à 'F' ou 'C'. Elle indique la date par rapport à laquelle sera sélectionné le taux de devise.

4 codes possibles :

'O' : Taux de la date de d'origine.

'P' : Taux de la date de pièce.

'G' : Taux de la date de gestion.

'N' : Pas de gestion de devises.

Ecr. Inter-Etablissement

Cette zone ne peut être renseignée que si l'option 'Compta par établissement' est à 'O'⁷⁹ dans le fichier 'Paramètres exercices'.

⁷⁶ Type de journaux 'B'/'L'/'C'

⁷⁷ Dans la zone 'DMAT1'

⁷⁸ Uniquement pour les journaux de type 'R'/'P'/'N'/'C'/'L'

4 codes possibles :

- 'M' : Autorise la modification du code établissement à la saisie sur une ligne d'écriture.
- 'E' : Contrôle l'équilibre de la pièce par établissement.
- 'A' : Génération automatique d'une écriture inter-établissement en passant par les comptes de liaisons renseignés dans les comptes externes⁸⁰.
- 'N' : Pas de contrôle.

Contrôle stat. 15

4 codes possibles :

- 'O' : Contrôle que le code '**Stat. 15**' saisi est référencé en table de références '**ST**'.
- 'N' : Aucun contrôle de référence du code '**Stat15**'.
- 'G' : Contrôle du code '**Stat. 15**' avec le module '**GESDOS**'.
- 'C' : Renvoi des contrôles par rapport à la zone '**Gestion Stat. 15**' du plan comptable.

Montant négatif autorisé

Permet à la saisie les montants négatifs.

Code Devise

Indique la devise de saisie du journal.

- '***' : Permet de choisir n'importe quelles devises, le code devise sera alors demandé lors de la saisie des écritures (écran en tête).

Devise modifiable

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

- 'O' : La devise est modifiable à la saisie, les mouvements pourront être saisis dans n'importe quelles devises.
- 'N' : Le code devise n'est pas modifiable.

Equilibre en devise

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Type de taux de devise

Zone à renseigner par 1 à 9.

Correspond au taux choisi pour les calculs de conversions. Ce taux se paramètre par la '**mise à jour des taux de devises**'.

⁷⁹ 'O' : Oui

⁸⁰ Interdit pour les journaux de type 'Y' ou 'O'

```

PAN060 - MISE A JOUR DES JOURNAUX - 12:04:09 Le 15/04/99
Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

Journal AC
Intitulé ACHATS FRANCS Type de journal A

Autres options

Repro. ent. pièce précéd R _ R Préposition contrepartie J N J T
Priorité à l'analytique N N O Contrepassation P + N N 1 à 9
Litige achat fournisseur N N O Tri édition des journaux P P C J N
Ecritures différées N N O Montant automatique N N O
Modif échéance auto. N N O Type d'opération _ A I T R B
Edit. Compte Rendu Saisie O N O

Comptes de contrepartie à prépositionner (Sauf O.D.)
-----

(paramètres donnés à titre d'exemple)

Fin 03/03

F4=Recherche F9=Validation F10=Compl. généré. F12=Ecran précédent
    
```

Rep. entête pièce

2 codes possibles :

'R' : Reproduction, permet après la validation d'une pièce par la touche de fonction **F9** de reproduire l'affichage des zones '**Numéro de compte, Sous-comptes, Libellé**' de l'enregistrement précédent.

' ' : Pas de reproduction.

Préposition contrepartie

3 codes possibles :

'N' : Pas de prépositionnement.

'J' : Comptes de contrepartie associés au journal.

'T' : Comptes de contrepartie associés au compte Tiers.

Priorité à l'analytique

'O' : Signifie que l'imputation de la comptabilité générale découle de la saisie de la nature ; l'axe concerné est demandé lors de la saisie.

'N' : Option conseillée, signifie que l'analytique découle de la saisie des imputations générales.

⁸¹ ' ' : Blanc

Contrepassation P+

Cette zone permet en saisie, dès la validation de la pièce, de générer la contrepassation de cette écriture sur la période demandée.

'N' : Pas de contrepassation.

'1' à '9' : Permet de mentionner le nombre de décalage de période pour contrepasser les écritures.

Exemple

Supposons que le fichier des périodes soit le suivant :

Période	Date début	Date fin
01	01/01/95	31/01/95
02	01/02/95	28/02/95
03	01/03/95	31/03/95

La zone de contrepassation du journal est égale à '2'. En conséquence les écritures saisies sur la période '01' seront contrepassées sur la période '03'⁸².

De plus, il sera possible de contrepasser des écritures saisie sur la dernière période de l'exercice 'N' sur l'exercice 'N+1'⁸³.

Litige Achat fournisseur

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

Elle affecte systématiquement un litige '20'⁸⁴ sur toute facture (ou avoir) saisie sur ce journal⁸⁵.

'O' : Affectation du code litige (20 en automatique).

'N' : Pas de litige (bon à payer).

Tri édition des journaux

Cette zone choisit le critère de tri lors de l'édition des journaux.

4 codes possibles :

'P' : Tri par numéro de pièce.

'C' : Tri par numéro chronologique.

'J' : Tri par date de comptabilisation.

'N' : Tri par numéro de pièce interne.

⁸² P=01 P+2=03

⁸³ Option particulière du menu

⁸⁴ Bloquant la facture pour les règlements automatiques

⁸⁵ Uniquement sur les journaux de type 'A'

Ecr. Différée

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Elle transfère toutes les écritures saisies sur ce journal dans le fichier '**Batch**' et non dans l'historique comptable.

Cela implique que les écritures peuvent être modifiées ou supprimées⁸⁶ par l'intermédiaire de ce fichier avant d'être mises à jour dans l'historique.

Zone active si, dans le paramètre de la fiche exercice, l'option '**J**' est choisie.

Montant automatique

Cette zone permet, en saisie, de générer automatiquement sur la ligne d'en-tête le montant global d'une ou des lignes de contrepartie pointées. Cette option ne fonctionne que sur la saisie des règlements pour les journaux de type :

'**B**' : Banque.

'**C**' : Caisse.

'**L**' : Liaison.

'**P**' : Effets à payer.

'**R**' : Effets à recevoir.

Modif. échéance auto

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Si les sous-comptes des journaux de type '**P**'⁸⁷ et de type '**R**'⁸⁸ n'ont pas été créés tous les jours, permet de saisir manuellement la zone '**Date d'échéance**', si elle est différente du sous-compte.

Type d'opération

Réservé au module de la nouvelle TVA sur encaissement.

Edition compte rendu saisie

'**O**' : L'échéance s'alimente automatiquement à partir du sous-compte, mais reste modifiable.

'**N**' : L'échéance s'alimente automatiquement à partir du sous-compte, mais n'est pas modifiable.

Cpte de contrepartie à prépositionner

Zone à renseigner si l'option '**Préposition contrepartie**' est positionnée à '**J**'.

Les zones doivent être renseignées consécutivement. Cette option peut être renseignée pour tout type de journaux à l'exception de '**O**' et '**Y**'.

⁸⁶ Partiellement ou intégralement

⁸⁷ '**P**' : Effet à Payer.

⁸⁸ '**R**' : Effet à Recevoir

Tranches chronologiques

Cette option permet, selon le paramétrage de la zone '**N° chrono**' du fichier '**Société**' ou son renvoi au fichier des '**Journaux**', de codifier des tranches périodiques ou annuelles par journal ou toutes écritures confondues.

Affecté automatiquement à la saisie, après chaque validation de pièce, il pourra être sélectionné comme critère de tri pour l'édition des journaux ou comme critère de recherche.

Les tranches de numéros chronologiques se dupliquent d'un journal sur un autre, ou d'une société sur une autre.

ACCES à l'option

'Comptabilité générale' > 'Base de données' > 'Mise à jour' > '**Tranches chronologiques**'

```

PAN430 - MISE A JOUR DES N° CHRONOLOGIQUES - 5:04:04 Le 15/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

Journal AC ACHATS FRANCS
Période 01 à ---

Tranche de début 0000001
Tranche de fin 0000500
Dernier utilisé 6

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F9=Validation F12=Ecran précédent

```

Code journal

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Cette zone n'est pas à renseigner si au niveau de la société⁸⁹ l'option '**N° chronologique**' est égale à '**A**'⁹⁰ ou '**M**'⁹¹.

⁸⁹ Paramètre exercice

⁹⁰ '**A**' : Annuel

⁹¹ '**M**' : Période

Zone obligatoire si l'option '**N° chronologique**' est égale à '**J**'⁹² dans le fichier paramètre exercice et si l'option au niveau du journal est différente de :

- '**N**' : Pas de numéro chronologique.
- '**O**' : Saisie manuelle et obligatoire.

N° période

Zone à renseigner si au niveau du paramètre du journal l'option '**N° chronologique**' est égale à '**M**'.

Tranche de début

Cette zone renseigne le premier numéro chronologique utilisé par la période ou par le journal.

Tranche de fin

Cette zone renseigne le dernier numéro chronologique utilisé par la période ou par le journal.

Dernier utilisé

Cette zone n'est pas accessible, elle est alimentée automatiquement au fur et à mesure que de nouvelles écritures sont saisies.

⁹² '**J**' : Journal

Taux de TVA

Cette option associe, en fonction du code de TVA, le taux et le libellé correspondant.

Afin de répondre à un changement de taux en cours d'exercice, une date d'application est obligatoire.

ACCES à l'option

'Comptabilité générale' > 'Base de données' > 'Mise à jour' > '**Taux de TVA**'

```
PVA010 - MISE A JOUR DES TAUX DE T.V.A - 15:09:00 Le 15/04/99
```

```
Société 03011 STE PRESYS DEMO
```

```
Code T.V.A      E  NORMAL
```

```
Date application  01 01 1999
```

```
Taux T.V.A      20,6000
```

```
T.V.A européenne  0
```

```
(paramètres donnés à titre d'exemple)
```

```
03/ F1=Aide F9=Validation F12=Ecran précédent
```

Code TVA

Sa codification est libre.

Libellé TVA

Saisissez le libellé correspondant.

Date d'application

C'est la date à partir de laquelle le taux de TVA sera appliqué.

La date de mise en application permet de gérer les changements de taux. Cette date est contrôlée par une constante du **PAN901**.

Taux de TVA

C'est le taux lié au code de TVA et à la date d'application.

TVA européenne

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Elle n'apparaît que si le module '**TVA européenne**' est présent.

'**O**' : C'est un code européen⁹³.

'**N**' : C'est un code non européen. Il est conseillé de créer à la fois, un code TVA '**Normal**' et un code TVA européen, même s'ils ont le même taux.

Banques

Le paramétrage des banques permet de gérer la génération d'écritures en automatique, les rapprochements bancaires, la gestion en date de valeur.

Il est à noter qu'il est interdit d'avoir la même domiciliation bancaire pour plusieurs sociétés.

ACCES à l'option

'Comptabilité générale' > 'Base de données' > 'Mise à jour' > '**Banques**'

```
PAN070      - MISE A JOUR DES BANQUES -      15:23:43  Le 15/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Code banque  02
N° priorité  02
Code banque  65656 Code guichet 56565 N° de compte 656565656 90
Intitulé     CREDIT AGRICOLE

N° émetteur  000500      Test dispo. 0  O N
Code devise  ___

(paramètres donnés à titre d'exemple)

A suivre ... 01/02

F9=Validation  F12=Ecran précédent  F22=Type Cpte
```

Code banque

C'est un code numérique attribué à chaque banque utilisé pour les règlements fournisseurs, les remises, les rapprochements bancaires...

⁹³ Calcul de la TVA s/acquisition de la CEE

N° Priorité

Cette zone permet, lors des règlements fournisseurs automatiques, lorsque le code banque n'est pas renseigné, de sélectionner les banques dans l'ordre croissant de leur priorité et en fonction de leurs disponibilités.

Code banque

Saisissez le numéro de banque de la domiciliation bancaire.

Code guichet

Saisissez le numéro de guichet de la domiciliation bancaire.

N° compte

Saisissez le numéro de compte de la domiciliation bancaire.

Clé RIB

Cette zone doit contenir le code de la clé RIB correspondant aux zones : '**Code banque**', '**Code guichet**', '**Numéro de compte**'. Elle sera contrôlée dès la première validation.

Ce contrôle peut être forcé pour une domiciliation étrangère.

Cette domiciliation bancaire doit être unique dans le fichier des banques, toutes sociétés confondues.

Intitulés

Saisissez la raison sociale de la banque.

N° émetteur

Ce numéro est attribué par la banque pour tout ce qui est prélèvement, virements, traitements de supports magnétiques ou de télétransmission.

Cette zone gère les données provenant de la banque.

Il sera impossible de lire les informations sans ce numéro.

Test disponibilité

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Elle permet, lors des règlements fournisseurs, de plafonner le montant total du règlement par banque.

Si ce montant dépasse les disponibilités tous les fournisseurs '**Hors limite**' seront édités avec un message d'anomalie.

Code devise

Gestion des domiciliations de banque en devise, le contrôle de l'unicité du compte banque se fait sur la domiciliation et sur le code devise.

```

PAN070      -      MISE A JOUR DES BANQUES      -      15:45:54  Le 15/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Code banque 02 CREDIT AGRICOLE

IMPRIMES: Ch *STD      EP *STD      BO *STD      Lt *STD      BQ *STD .

TAUX d'intérêts          /Com.découvert          /Com.compte

Type rapprochement prévu      B N O S B          Rap.en dev. N O N

Dernier N° lettrage utilisé  0000000

N° compte de banque fusionné  00          Nom réduit

(paramètres donnés à titre d'exemple)

                                          Fin 02/02

F9=Validation  F12=Ecran précédent  F22=Type Cpte
    
```

Imprimés chèque

Cette zone indique par un message, quel type de préimprimés '**Chèque**' doit être monté sur l'imprimante lors de l'édition définitive des règlements tiers automatiques pour le type de paiement '**C**'⁹⁴.

Imprimés effet

Cette zone indique par un message, quel type de préimprimés '**Effet à payer**' doit être monté sur l'imprimante lors de l'édition définitive des règlements tiers automatiques pour le type de paiement '**E**'⁹⁵.

Imprimés B.O.

Cette zone indique par un message, quel type de préimprimés '**Billet à ordre**' doit être monté sur l'imprimante lors de l'édition définitive des règlements tiers automatiques pour le type de paiement '**B**'⁹⁶.

Imprimés LT

Cette zone indique par un message, quel type de préimprimés doit être monté sur l'imprimante lors de l'édition définitive des règlements tiers automatiques pour les types de paiement '**V**'⁹⁷ et '**L**'⁹⁸ lettre envoyée au Tiers.

⁹⁴ '**C**' : Chèques

⁹⁵ '**E**' : Effets

⁹⁶ '**B**' : Billet à Ordre

⁹⁷ '**V**' : Virements Magnétiques

⁹⁸ '**L**' : Virements papiers

Imprimés banque

Cette zone indique par un message, quel type de préimprimés doit être monté sur l'imprimante lors de l'édition définitive des règlements tiers automatiques pour les types de paiement 'V' et 'L' lettre envoyée à la banque.

Taux d'intérêt

C'est le taux d'intérêt de découvert qui sera appliqué en accord avec la banque et la société, uniquement si la zone '**Gestion de trésorerie**' (paramétrage exercice/société est égale à 'O'⁹⁹).

Commission de découvert

Taux de commission à appliquer sur les montants de découvert, uniquement si la zone '**Gestion trésorerie**' est égale à 'O'¹.

Commission de compte

Taux de commission de compte à appliquer en fonction des mouvements de compte, uniquement si la zone '**Gestion de trésorerie**' est égale à 'O'¹.

Rapprochement en devise

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Elle rapproche les montants en devises.

Type rapprochement prévu

Cette zone précise le type de rapprochement utilisé pour chaque banque.

4 codes possibles :

'N' : Pas de rapprochement bancaire.

'O' : Rapprochement en partie simple. C'est un pointage entre les écritures comptables à l'écran et le relevé de banque papier.

'S' : Saisie manuelle du relevé bancaire afin de lancer le rapprochement automatique.

'B' : Chargement automatique du relevé bancaire par support magnétique ou télétransmission afin de rapprocher en automatique les mouvements comptables avec les relevés bancaires.

Dernier n° lettrage utilisé

Cette zone est alimentée automatiquement et vous informe du dernier numéro de rapprochement utilisé.

N° compte de banque fusionné

Inusité actuellement.

Nom réduit

Inusité actuellement.

REMARQUE

Le '**Type de compte**' (action '**TC**') permet de créer les liens avec la comptabilité générale.

⁹⁹ 'O' : Oui

Catégories de comptes généraux

Accès à l'option

'Comptabilité générale' > 'Paramètres' > 'Mise à jour' > '**Catégories comptes généraux**'

```
PAN420 - MISE A JOUR DES CATEGORIES - 9:44:44 Le 16/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

SELECTION

Catégorie --- à 99

Catégorie avec bornes N (O/N)

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F15=Chgt envir.
```

Elles permettent une fois renseignées, de contrôler un certain nombre d'éléments dans différents programmes et d'une certaine façon de classer les comptes du plan comptable par nature.

Exemple

- Les comptes de TVA servant à la déclaration doivent être référencés dans la catégorie '**TV**'¹⁰⁰.
- Les comptes d'effets à recevoir doivent appartenir à la catégorie '**ER**', ainsi seuls ces comptes pourront être pris en considération lors des remises automatiques. Toutes les catégories doivent exister dans la table de références '**CA**'.

¹⁰⁰ '**TV**' : TVA


```

PAN420      -      MISE A JOUR DES CATEGORIES      -      9:51:28 Le 16/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO      Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

Catégorie   RF REGLEMENT FOURNISSEUR

Comptes     401***      404***

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F12=Ecran précédent
    
```

Catégorie

Code argument de la table de références 'CA'¹⁰¹.

Codes	Comptes Généraux
'BI'	Compte de Bilan Contrôlé lors de la clôture/ouverture et de la pré-consolidation.
'BQ'	Banque Contrôlée en saisie et lors des rapprochements bancaires.
'CP'	Compte de contrepartie Contrôlé en mise à jour des fiches Tiers (tous les comptes centralisateurs pour lesquels il est intéressant de prépositionner les comptes de contrepartie en saisie).
'EC'	Encaissement des Chèques Contrôlé dans les remises automatiques.
'EM'	Effets Magnétiques Contrôlés dans les relevés clients et en saisie.
'EP'	Effets à Payer Contrôlée dans l'édition des bordereaux de domiciliations automatiques.

¹⁰¹ 'CA' : Catégorie de comptes généraux

'ER'	Effets à Recevoir Contrôlés dans l'édition des bordereaux de remises automatiques, l'édition des effets en circulation.
'ET'	Compte de contrepartie des comptes d'effets à recevoir autre que banque Contrôlé lors de la clôture/ouverture.
'EX'	Compte d'Exploitation Contrôlé lors de la clôture/ouverture.
'FI'	Fournisseurs d'Immobilisations Contrôlés lors de l'édition des règlements Tiers automatiques.
'LC'	Limite comptes Clients Contrôlée lors de l'édition des balances clients, du Grand Livre et des relevés clients.
'LF'	Limite comptes Fournisseurs Contrôlée lors de l'édition des balances fournisseurs, du Grand Livre fournisseurs, de la ventilation des achats par échéance.
'LI'	Limite comptes Individuels Contrôlée lors de l'édition des balances individuelles, entre borne de date et du Grand Livre individuel.
'LP'	Limite effets à Payer Contrôlée dans l'édition des bordereaux de domiciliation, des balances et des règlements Tiers.
'LR'	Limite effets à Recevoir. Contrôlée dans l'édition des effets en circulation, des bordereaux de remises, des balances.
'PA'	Compte d'effets à recevoir Papier Contrôlé dans les éditions 'Contrôle et Etat du Portefeuille'.

Dans les trois catégories qui suivent, il faut renseigner tous les comptes généraux sur lesquels les contrôles doivent être effectués.

'RC'	Règlement Clients Contrôlé en création et mise à jour des Tiers. Elle permet d'accéder aux modalités de règlements de la fiche client pour un compte général donné.
'RF'	Règlement Fournisseurs Contrôlé en création et mise à jour des Tiers. Elle permet d'accéder aux modalités de règlements de la fiche fournisseur pour un compte général donné.
'RI'	Règlement Individuels Contrôlé en création et mise à jour des Tiers. Elle permet d'accéder aux modalités de règlements de la fiche individuelle pour un compte général donné.

'SR'	Saisie de Règlement Contrôlée en saisie des règlements en francs, en devise et avec différence de change. Elle permet d'indiquer tous les comptes sur lesquels il est possible de pointer en saisie des règlements (francs, devises et avec différence de change).
'PI'	Comptes utilisés pour effectuer les contrôles de doublons du numéro pièce dans les journaux d'achat.
'PR'	Comptes utilisés pour effectuer le contrôle de recherche de pièces sur les journaux de trésorerie (type 'B', 'C' et 'L').
'TR'	Trésorerie Contrôlée dans tout ce qui touche les dates de valeur et dans la mise à jour des banques.
'TV'	Comptes de TVA Contrôlés dans les éditions de préparation de la déclaration de TVA, et des règlements Tiers.

Comptes

Cette zone définit tous les comptes généraux concernés pour chaque catégorie (au plus 15). Vous avez la possibilité de renseigner simplement la racine du compte :

Exemple

'BI' : 1***** 2***** 3***** 4***** 5*****

REMARQUE

Pour entrer en saisie une catégorie au moins doit être renseignée, par exemple sur un journal d'achat la saisie sera possible si la catégorie TV a été informée.

Comptes externes

Les comptes externes permettent d'automatiser certaines écritures lors de la saisie ou de traitements automatiques.

Accès à l'option

'Comptabilité générale' > 'Paramètres' > 'Mise à jour' > '**Comptes externes**'

```
PAN450 - MISE A JOUR DES COMPTES EXTERNES - 10:37:49 Le 16/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

N° Ordre 005 PROFIT ECART REGLT

Zone
*****

Compte 762000 ECART DE REGLEMENT PROFIT

Code stat.

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Recherche F9=Validation F10=Imput. anal F12=Ecran précédent
```

N° d'ordre

Cet argument doit exister dans la table de références '**CE**', afin d'en obtenir le libellé.

'001' : Escompte.

'002' : TVA s/escompte.

Ces deux numéros d'ordre sont obligatoires pour les règlements tiers automatiques. Ils peuvent être utilisés aussi lors de la '**Saisie des règlements en francs**' clients. Ils permettent de générer l'écriture d'escompte avec ou sans TVA.

'003' : Gain de change.

'004' : Perte de change.

Ils sont utilisés dans la '**Saisie des règlements avec différence de change**', afin de générer l'écriture de gain ou de perte de change.

'005' : Profit¹⁰² écart de règlement.

'006' : Perte¹⁰³ écart de règlement

¹⁰² Différence de règlement favorable

¹⁰³ Différence de règlement défavorable

Ils permettent de générer l'écriture de perte ou de profit, lors de la saisie des règlements en francs lorsqu'il existe une différence de règlement¹⁰⁴.

'007' : Section d'attente.(Plus géré en XL3).

'008' : Compte inter-établissement.

Ce numéro d'ordre permet de générer une écriture inter-établissement en passant par un compte de liaison.

'009' : TVA Européenne débit.

'010' : TVA Européenne crédit.

'011' : TVA Europ/Immo débit.

'012' : TVA Europ/Immo crédit.

Ces quatre numéros d'ordre sont utilisés pour générer l'écriture de TVA dans l'option '**Calcul de la TVA s/acquisition de la CEE**'.

'013' : Constat. Engagement débit.

'014' : Constat. Engagement crédit.

Ce numéro d'ordre permet la constatation de l'engagement dans le cas d'une remise à l'escompte.

'015' : Virt. Bqe à bqe en devises.

Génère la contrepartie de la ligne banque. C'est le même compte qui est passé en débit et en crédit.

'016' : CPT Liaison REGLT MLT-DEV.

Génère la contrepartie de la ligne banque pour les règlements multi-devises. C'est le même compte qui est passé en débit et en crédit.

'017' : Arrondi Euro crédit.

'018' : Arrondi Euro débit.

Génère une écriture d'écart d'arrondi lors de la conversion en EURO, pour équilibrer la pièce en euro.

'019' : REGLT MULTI-DEVISES DEBIT.

'020' : REGLT MULTI-DEVISE CREDIT.

Zone

Cette zone est utilisée pour les numéros d'ordre suivants :

'001' : Il faut créer autant de numéros d'ordre '**001**' que de comptes généraux clients et fournisseurs pouvant être soumis à l'escompte.

Pour cela, les différentes lignes seront différenciées par le contenu de la zone. Dans le cas présent à partir du quatrième caractère, il faut positionner le compte général client (escompte accordé) ou fournisseur (escompte obtenu).

'002' : Idem '**001**'.

'003' : Il faut créer autant de numéro d'ordre '**003**', que de codes devises gérés dans la société.

Pour cela, les lignes sont différenciées par le contenu de la zone. Dans ce cas, le code devise positionné sur les trois premiers caractères.

¹⁰⁴ Pointage avec le code '**7**'

'004' : Idem '003'.

'005' : Cette ligne ne peut être créée qu'une seule fois, la zone sera renseignée par le code journal sur lequel sera comptabilisé automatiquement l'écriture d'écart lors de la saisie de règlement.

'006' : Idem '005'.

'007' : La zone pour ce numéro d'ordre devra être renseignée sur les trois premiers caractères par le code du journal analytique sur lequel sera générée l'écriture standard de type 'P'.

'008' : Il est nécessaire de créer autant de numéro que de liens inter-établissements désirés. Le fait de créer un lien entre deux établissements ne nécessite pas la création de sa réciproque.

Exemple

Etablissement 01 : ROUEN

Etablissement 02 : PARIS

Le lien 01/02 fonctionne dans le sens 01 vers 02 mais pas inversement.

Vous devez renseigner la zone à partir du dixième caractère.

'009' : La zone pour ce numéro d'ordre doit être renseignée par le code pays, s'il y a un compte de TVA par pays, si non la zone à blanc.

'010' : Idem '009'.

'011' : Idem '009'.

'012' : Idem '009'.

'015' : Le compte peut être paramétré par code devise en renseignant ce code dans les trois premiers caractères de la zone. Ce compte est recherché en fonction de la devise d'origine.

'016' : Idem '015'.

'019' : Idem '015'.

'020' : Idem '015'.

Multifonctions

Vous devez distinguer la multi-soumission de la multi-société.

Multi-soumission

Cette zone crée des codes listes afin de lancer en une seule fois une édition pour plusieurs sociétés ou établissements.

La multi-sociétés

Cette zone consulte ou édite une balance générale en consolidant toutes les sociétés appartenant au code liste. Dans ce cas, le compte est en majeur.

Accès à l'option

'Comptabilité générale' > 'Paramètres' > 'Mise à jour' > 'Multifonctions'

```
PAN870 - MISE A JOUR DES MULTI-FONCTIONS - 15:43:35 Le 16/04/99
```

```
Société 03011 STE PRESYS DEMO
```

```
Code liste 01 LISTE 01
```

```
Type M (M=Multi-soumissions S=Multi-sociétés)
```

```
Société 02512
```

```
Etablissement 01
```

```
(paramètres donnés à titre d'exemple)
```

```
F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent
```

Code liste

Saisissez un code existant dans la table de références 'LI'.

Société

Code société à intégrer au code liste.

Code liste

Code établissement à intégrer au code liste.

Numéros d'ordre

Cette option associe des comptes généraux ou des comptes auxiliaires.

Le numéro d'ordre ne pourra pas regrouper à la fois des comptes auxiliaires et des comptes généraux. Il sera utilisé pour l'édition de la balance par numéro d'ordre et en consultation de comptes.

Il est impératif de créer préalablement le code dans la table de références '**NO**'.

Généralité sur les saisies

On distingue 2 principaux types de saisie :

- La saisie des écritures
- La saisie des règlements

La saisie des règlements permet de letter les écritures avec différents codes pointages au fur et à mesure de l'enregistrement des règlements.

La saisie des écritures est utilisée pour l'enregistrement des factures, des OD ..., c'est à dire de tout ce qui n'est pas enregistrement de règlement.

Il est possible de saisir des règlements par la saisie des écritures comptable mais il est préférable de ne pas le faire. En effet, l'option de saisie des règlements permet l'alimentation de fichiers supplémentaires (par exemple le fichier du portefeuille magnétique), ce que ne permet pas la saisie des écritures.

La saisie des écritures propose 3 options :

- Les écritures comptables.
- Les écritures extra comptables.
- Les écritures standards.

qui sont détaillées dans les chapitres suivants.

La saisie des règlements propose 4 options :

- Saisie des règlements en monnaie société.
- Saisie des règlements en devise.
- Saisie avec différence de change.
- Saisie des règlements multi devises.

Pour procéder a la saisie des règlements, s'assurer que la catégorie du compte général 'SR' (**'Saisie des règlements'**) et que tous les comptes externes sont bien paramétrés.

Saisie des règlements en monnaie société

(Cf. Chapitre consacré à cette saisie).

Elle permet l'enregistrement des règlements dans la devise de la société uniquement et affiche les lignes des tiers non soldées à la date du règlement pour pointage.

L'affichage se fait en montant société, quelle que soit la devise de transaction. (Si le lettrage équilibré en devise est demandé dans la constante PAN010, seules les lignes ayant un code de la devise société seront affichées).

Quelles que soient les lignes pointées le règlement enregistré dans le tiers aura le code de la devise société et un montant devise de transaction identique au montant société.

Saisie des règlements en devise

Elle permet l'enregistrement des règlements dans n'importe quelle devise de transaction, sans constatation d'écart de change et affiche les lignes des tiers non soldées à la date du règlement pour pointage. C'est à dire que le règlement du tiers est valorisé au taux des lignes pointées.

Le montant société correspond au cumul du montant société des écritures pointées. La pièce de règlement doit être équilibrée en devise et en monnaie société pour être validée.

Le montant des lignes tiers à pointer est affiché en devise, et seules les lignes dont le code devise de transaction est égal au code de la devise de règlement apparaissent.

Saisie des règlements avec différence de change

Elle permet l'enregistrement de règlements dans n'importe quelle devise de transaction avec enregistrement automatique de l'écart de change s'il y a lieu.

C'est à dire que le règlement du tiers est valorisé au taux de la ligne de trésorerie (et non pas au taux des lignes pointées comme en saisie des règlements en devise).

Le montant des lignes tiers à pointer est affiché en devise et seules les lignes dont le code est égal au code de la devise de règlement apparaissent.

Saisie des règlements multi-devises

Elle permet l'enregistrement des règlements dans n'importe quelle devise de transaction par pointage d'écritures quelle que soit leur devise de transaction.

Le montant des lignes tiers à pointer est affiché :

- En devise et en monnaie société si la devise de règlement est la devise est la devise société, ou une devise de transaction différente de la monnaie de référence.
- En monnaie de référence et en monnaie société si la devise de règlement correspond à la devise de référence.

Dans cette saisie , seuls les codes pointage '**1 : Règlement total**' et '**3 : Règlement partiel sans génération de reste dû**' sont possibles.

Le principe de l'enregistrement de la pièce est le suivant :

- Enregistrer le règlement en trésorerie dans la devise de règlement '**A**'.
- Générer le règlement dans le compte de tiers dans la devise de facturation '**B**' par cumul des lignes pointées.
- Générer automatiquement l'inverse de la ligne tiers dans un compte intermédiaire (compte externe 16) en devise '**B**'.
- Générer automatiquement une écriture dans le compte intermédiaire (compte externe 16) pour l'équilibrer en monnaie société en recalculant le montant devise dans la devise '**A**'.
- Dégager l'écriture de perte ou gain (compte externe 19 ou 20) par différence en montant devise '**A**' et en montant société.

Exemple

Soit une facture de 1000 £ (devise de facturation 'B')

1000 £ = 1416.93 EUR (pour 1£ = 0.70575 EUR)

Règlement de 1465 \$ au taux de 1.03955 EUR (devise de règlement 'A')

Les écritures générées sont :

LIBELLE	DEVISE	MT STE	MT STE	CALCUL
		DEBIT	CREDIT	
Trésorerie	1465 \$	1409,26 EUR		(1465 \$/1,03955)
Tiers	1000 £		1416,93 EUR	(1000 £/0,70575)
Compte de liaison	1000 £	1416,93 EUR		
Compte de liaison	1472,97 \$		1416,93 EUR	(1416,93 EUR*0,70575)
Diff. Règl. Multi. Dev.	7,97 \$	7,67 EUR		dev (1472,97 - 1465) eur (1416,93 - 1409,26)

REMARQUE

Le compte de liaison et le calcul de la différence de règlement ne sont générés qu'avec le code pointage '**1**'.

Saisie des écritures comptables

Rappel des touches de commande et des codes actions

Touches de fonction	Définition
AIDE	Aide en ligne (zone).
F1	Aide en ligne (programme).
F3	Fin de travail.
F4	Recherche d'imputation (comptes, tables de références, sections, etc.).
F9	Validation.
F10	Permet d'afficher l'intégralité des zones de chaque ligne de contrepartie saisie. Par défaut les lignes sont tronquées à l'affichage et ne laissent paraître que les numéros de compte, sous-compte et pièce, le libellé et le montant. La touche de fonction F10, active ou désactive l'affichage intégral des zones de chaque ligne saisie.
F11	Escompte automatique.
F12	Retour à l'écran précédent.
F15	Changement d'environnement (Entre dans une autre société).
F16	Consultation du compte (en saisie d'écritures).
F19	Affichage en monnaie de référence
F22	Réserve. Permet, en cours de saisie, la mise en réserve d'une écriture qu'elle soit équilibrée ou non, comptable ou analytique. L'écriture est transférée dans le fichier des écritures standard en type 'R'105. Le numéro, sous lequel elle est stockée, est affiché à l'écran. Il est donc possible de la rappeler ultérieurement en vue de sa validation. Cette souplesse d'utilisation répond à différents besoins : Manque d'informations en cours de saisie (imputation comptable ou analytique, etc...). Demande de sauvegarde urgente, libération des fichiers d'ANAEL.
F24	Affichage d'autres touches de fonction.

¹⁰⁵ 'R' : Réserve

Code action	Définition
2	Révision d'une ligne.
4	Suppression d'une ligne.
5	Afficher le détail d'une ligne d'écriture.
16	Complément général.
17	Complément analytique.
18	Libellé complémentaire.
19	Arrondi
21	Reventilation Analytique

Saisissez le code action en regard de chaque ligne d'écriture.

Un même ou différents codes actions peuvent être indiqués en regard de plusieurs lignes d'écritures, simultanément. Lorsque vous validez l'écran 106, la fonction associée au code action s'exécute pour chacune des lignes d'écritures sélectionnées.

¹⁰⁶ Touche de fonction **F9**

Mise en œuvre

Accès à l'option

'Comptabilité générale' > 'Saisies & consultations' > 'Saisie des écritures' > '**Écritures comptables**'

```

PAN300 - SAISIE DES ECRITURES COMPTABLES - 15:18:26 Le 23/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999
Etab. ___

Date comptabilisation... 00 00 0000 (JJ/MM/AAAA)

Code journal..... 000

Codes statistiques..... ___ ___ (fac)

N° d'écriture standard 0000000 0 (fac)

N° d'écriture extra-cpt 0000000 (fac)

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir.

```

Date de comptabilisation

La date de comptabilisation doit être comprise dans les limites de l'exercice, elle a pour valeur la date d'entrée des écritures en comptabilité.

Elle ne peut pas être inférieure à la date de début de période comptable référencée au fichier société, mais peut être supérieure à la date de fin de période.

Exemple

Fichier société

Période active 03 : Saisie possible du 01/03 au 31/03.

Toute saisie de date inférieure à la date 01/03 n'est pas validée¹⁰⁷.

Un message d'alerte apparaît si la date de comptabilisation est comprise entre la date de fin de période et la date système.

La date de comptabilisation imputée à chaque écriture permet d'affecter une période comptable et ou analytique. Celles-ci peuvent être différentes pour une même date de comptabilisation sachant qu'elles sont attribuées à une période en fonction des limites respectives créées par l'utilisateur dans le fichier des périodes.

Code journal

¹⁰⁷ Message date hors limite de la date du jour ou de la période

A la différence des autres saisies détaillées dans les paragraphes suivants, tout type de journal est autorisé, son paramétrage joue un rôle très important, nous le découvrirons au fur et à mesure de l'avancement des opérations.

Rappelons toutefois que la codification du journal permet pour des types de journaux identiques, un regroupement lors de l'édition de ceux dont les deux premiers caractères sont identiques. C'est ce que nous appelons la '**Tabulation**' à l'édition des journaux.

Supposons la codification suivante :

- '**ACM**' : Achats de marchandises.
- '**ACE**' : Achats étrangers.
- '**ACF**' : Achats de frais généraux.

Chaque journal peut bénéficier du prépositionnement d'un compte général différent en en-tête et rendre celui-ci non modifiable en saisie, de ce fait bénéficier d'une sécurité supplémentaire.

Vous pouvez obtenir un regroupement de ces trois journaux en demandant une édition tabulée, la table de références '**J2**'¹⁰⁸ doit être préalablement créée.

Exemple

- Table : '**J2**'¹.
- Argument : '**AC**'.
- Libellé : Achats.

Par contre, si un seul journal est créé, il doit répondre aux contraintes de saisies différentes :

- Conversion en devises.
- Compte d'en-tête modifiable.
- Etc.

Il en découle :

- Contrôle moins performant.
- Saisie alourdie, obligation de gérer des devises en Francs.

Codes statistiques

Zone facultative.

Si elle est renseignée, les contrôles suivants sont effectués :

- Contrôle des codes statistiques ont été demandé au niveau du fichier société.
- Contrôle l'existence des codes statistiques dans les tables de références '**S2**'¹⁰⁹ et '**S3**'¹¹⁰.

Les codes statistiques sont alors préinformés automatiquement sur toutes les écritures de la session et se rattachent directement aux comptes concernés.

Dans ce cas, un double contrôle est effectué au niveau de chaque ligne d'écriture :

- Recherche du niveau d'imputation au niveau du paramétrage du compte général.
- En fonction du niveau demandé :
 - '**1**' : Vérification que le code statistique est référencé en table de références '**S2**'.

¹⁰⁸ '**J2**' : Journaux tabulés

¹⁰⁹ '**S2**' : Statistiques sur deux caractères

¹¹⁰ '**S3**' : Statistiques sur trois caractères

'2' : Vérification que le code statistique est référencé en table de références 'S3'.

'3' : Vérification que les codes statistiques sont référencés respectivement dans les tables de références 'S2' et 'S3'.

'5' : Vérification que les codes statistiques sont référencés en table de références 'S5'.

Un message d'anomalie est affiché, si toutes les conditions précédentes ne sont pas respectées.

Les codes statistiques préinformés peuvent être modifiés ou supprimés dans la limite des contrôles précédents.

N° d'écriture standard

Zone facultative.

Pour appeler des numéros d'écritures standards différents sur l'écran suivant, sans avoir à revenir à ce point initial, il est impératif qu'au moins, un numéro d'écriture standard soit mentionné à ce niveau.

Si renseigné, le numéro et le type d'écritures standards doivent exister dans le fichier des écritures standards.

RAPPEL

Type 'N' : Normal.

Type 'P' : Provisoire.

Type 'R' : Réserve.

N° d'écriture extra-comptable

(à compléter)

Saisie d'une écriture d'achat sans analytique

Rappel du paramétrage du journal

Accès à l'option

'Comptabilité générale' > 'Base de données' > 'Mises à jour' > '**Journaux**'

```
PAN060 - MISE A JOUR DES JOURNAUX - 15:21:42 Le 23/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

(paramètres donnés à titre d'exemple)

SELECTION

Journal          ACH          à    999
Type              0            à    9
Compte            000000       à   999999
Date ouverture    00 00 0000   à   99 99 9999
Date fermeture    00 00 0000   à   99 99 9999
A nouveaux clos   T (T/N/A/C)

F3=Fin F15=Chgt envir.
```

Saisie des écritures

```

PAN060      -      MISE A JOUR DES JOURNAUX      -      15:23:21  Le 23/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO      Exercice 19990  1/01/1999 à 31/12/1999

Afficher à partir de ACH

2=Réviser   3=Copier   4=Supprimer   5=Afficher   6=Imprimer
TC=Tranches chrono.
Ac  Journal  Intitulé      Type Compte M/F Int.Etb Dev Diff
--  --
5  ACH      ACHATS              A  401000  F    N    N    N

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin  F5=Réafficher  F6=Créer  F12=Ecran précédent
    
```

```

PAN060      -      MISE A JOUR DES JOURNAUX      -      15:30:40  Le 23/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO      Exercice 19990  1/01/1999 à 31/12/1999

Journal      ACH
Intitulé     ACHATS              Type de journal A A B C L O P R V Y
A nouveau clos N N A C
Compte Généré 401000 FOURNISSEURS  Modifiable     M _ M F
Date ouvert. 00 00 0000          Niveau saisie   30
Date fermet. 00 00 0000

Zones à saisir

Code statistique 15 car N O N F  Date de gestion      N N O
Date valeur/loi bancaire N N O  Code VT/OB          N O D N R
Règlement/Echéance/Lit. O O N  Article/Quantité    O O N
Journal achat en colonn N N O  Journal vente en colonne N N O
Montant de règlement FE N O N F  Saisie complément général F O F

(paramètres donnés à titre d'exemple)

A suivre ... 01/03

F10=Compl. généré.  F12=Ecran précédent
    
```

PAN060 - MISE A JOUR DES JOURNAUX - 16:08:59 Le 23/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

Journal ACH
Intitulé ACHATS Type de journal A

Contrôles

Numéro de pièce	O O F	Libellé	O O F
Numéro chrono	M N O A M	Sens première écriture	_ D C
Présence Pièce	I N O R I	Lignes de contrepartie	N N I U P
Contrepartie théorique	N N O	Vérification devises	F O V F C
Valorisation devise	N N O P G	Ecriture inter-étab.	N N M E A
Code statistique 15car	N N O G C	Montant négatif autorisé	O N O
Code devise	***		
Devise modifiable	O N O	Equilibre en devise	O N O E
Type de taux de devise	1 (de 1 à 9)		

(paramètres donnés à titre d'exemple)

A suivre ... 02/03

F10=Compl. gén. F12=Ecran précédent

PAN060 - MISE A JOUR DES JOURNAUX - 16:08:59 Le 23/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

Journal ACH
Intitulé ACHATS Type de journal A

Autres options

Repro.ent.pièce précéd	_ R	Préposition contrepartie	I N J T
Enchaînement écrit an	N N O	Contrepassation P +	N N 1 à 9
Litige achat fournisse	N N O	Tri édition des journaux	C P C J N
Ecritures différées	N N O	Montant automatique	N N O
Modif échéance auto.	N N O	Type d'opération	_ A I T R B
Edit. Compte Rendu Saisie	O N O		
Comptes de contrepartie à prépositionner (Sauf O.D.)			

(paramètres donnés à titre d'exemple)

Fin 03/03

F10=Compl. gén. F12=Ecran précédent

Le compte général 401000 est prépositionné et modifiable.

Le numéro chronologique est automatique selon des tranches périodiques.

Les tranches de numéros chronologiques doivent être créées.

Le sens de la première écriture n'est pas contrôlé pour permettre d'enregistrer les avoirs et les annulations sur le même journal.

On contrôle que le numéro de pièce de facture est unique dans le compte du fournisseur¹¹¹. On prépositionne les comptes de contrepartie renseignés au niveau du compte fournisseur¹¹². On affiche les zones règlement, échéance, litige¹¹³. A l'édition du journal, les écritures sont classées sur le numéro chronologique.

DEVICES

Vérification devises

'O' : Saisie de toutes les zones devises et société.

'V' : Vérification devise. Saisie de toutes les zones devises et société. Montant x taux = Montant société plus ou moins 5% (paramétrable dans les constantes).

'F' : Saisie en monnaie société plus ou moins 5 % (paramétrable dans les constantes).

'C' : Saisie en devises. Les montants sociétés seront calculés automatiquement.

Valorisation devises

'O' : Saisie à partir de la date d'origine.

'P' : Saisie à partir de la date comptable.

'G' : Saisie à partir de la date de gestion.

Accès à l'option

'Comptabilité générale' > 'Saisies & consultations' > 'Saisie des écritures' > '**Ecritures comptables**'

```

PAN300 - SAISIE DES ECRITURES COMPTABLES - 16:31:53 Le 23/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

Date comptabilisation... 00 00 0000 (JJ/MM/AAAA)

Code journal..... 000

Codes statistiques..... _____ (fac)

N° d'écriture standard 0000000 0 (fac)

N° d'écriture extra-cpt 0000000 (fac)

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir.

```

¹¹¹ Présence pièce : 'I'

¹¹² Prépositionnement contrepartie : 'T'

¹¹³ 'Rg/Ech./Lt' : 'O'

```

03011 STE PRESYS DEMO          ACH ACHATS          01 JANVIER 1999
                                N°chrono 0000001      Dt.origine 1011999
N° Pièce 00000001 Lib. ACHAT MATIERES
Echéance 10011999 Rglt      Lib          Dev      N°bord

```

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Recherche F12=Ecran précédent

```

03011 STE PRESYS DEMO          ACH ACHATS          01 JANVIER 1999
                                N°chrono 0000001      Dt.origine 1011999

N° Pièce 00000001 Lib. ACHAT MATIERES
Echéance 10011999 Rglt      Lit          Dev
2=Réviser 4=Supprimer 5=Afficher 16=Compl.Géné. 17=Compl.Ana.
18=Lib.Compl. 19=Arrondi 21=Reventilation
Act N° de Compte      Nom Réduit          Débit          Crédit
-- -----

```

```

N° de Compte      Nom Réduit          Débit          Crédit
401000            FOURNISSEURS
                  Tva _ Cpte 000000 Dv ____
                  CUMULS FRF *

```

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent F24=Autres touches

La date d'origine doit être inférieure à la date de comptabilisation si elle est non renseignée elle sera alimentée avec la date de comptabilisation.

Le numéro de pièce renseigné doit être unique pour un même compte Tiers.

Exemple

Numéro pièce représente le numéro de facture du fournisseur.

Le libellé est obligatoire. Il est possible d'appeler un libellé référencé dans la table de références '**LA**'. Pour le différencier d'un libellé normal, il doit être suivi d'un ou de plusieurs caractères spéciaux : '*' ; '?' ; '\$' ; '&' ; '\$'.

Vous pouvez également saisir un libellé complémentaire en tapant le signe '+', à la suite du libellé normal sur la dernière position de la zone libellé.

La date d'échéance est modifiable. Elle doit être renseignée sous la forme '**JJMMAAAA**'¹¹⁴.

Elle est calculée automatiquement, si l'option '**Ech/achats**' au niveau du fichier des Sociétés est égale à '**C**'¹¹⁵ et que des conditions de règlement soient indiquées dans la fiche Tiers.

Le mode de règlement est automatique si celui-ci est mentionné dans la fiche Tiers, il peut être modifiable. Il doit être référencé dans la table de références '**RG**'.

D'autres zones peuvent être affichées ou obligatoires en haut de l'écran d'après le paramétrage du journal :

- Un code '**VT**' si la zone '**Colonne jal. achat**' est à '**O**', ce code référencé en table de références '**NA**' devient obligatoire, il permet de ventiler les achats. Le nombre de colonnes maximum est de 8. Dans ce cas le journal est édité en colonnes.

Exemple

Par base de TVA, etc.

- Le code litige est généré en automatique à 20 par défaut si la zone '**Lit. Achats Frn**' est égale à '**O**'.
- Il peut être saisi lors de l'enregistrement de la facture, le code litige doit exister dans la table de références '**LT**'¹¹⁶.

Rappelons qu'un code litige commençant par le chiffre '**2**', bloque le règlement de la facture, un code litige '**3**', bloque la sélection du compte lors du règlement.

La saisie du numéro chronologique ne peut se faire qu'à partir d'options de paramétrage choisies au niveau société et journal :

Obligatoire : Si la zone '**N° Chrono**' du journal est à '**O**'.

Facultative : Si la zone '**N° Chrono**' du journal est à '**N**'.

Une date de gestion peut être affichée, si la zone '**Cent. gestion**' du fichier des Sociétés est à '**O**'. Cette zone est modifiable par défaut et a pour valeur la date d'origine.

Après avoir renseigné les éléments de l'en-tête, une première ligne est préinformée avec un numéro de compte général, modifiable si l'option sur le Journal est positionnée à '**M**'.

Ceci étant vrai pour tous les journaux sauf de type '**OD**' pour lesquels il convient de saisir le compte.

Le sous-compte doit être renseigné obligatoirement lorsque le compte général a été créé avec une comptabilité auxiliaire

Exemple

Client ou fournisseur.

¹¹⁴ '**JJMMAAAA**' : Jour Mois Année

¹¹⁵ '**C**' : Calculé

¹¹⁶ '**LT**' : Litiges

Le sens de l'écriture est contrôlé si l'option a été choisie au niveau du paramétrage du journal.

Pour saisir un montant différent du sens de la première écriture, utilisez la commande de forçage prévue à cet effet. Si le montant est entier, il n'est pas nécessaire de saisir les décimales.

Exemple

Un avoir.

- Le n° de bordereau de remise est facultatif.

Il ne peut être renseigné que sur les journaux de type :

'B' : Banque.

'L' : Liaison.

'P' : Effets à payer.

'R' : Effets à recevoir.

Le numéro de bordereau saisi manuellement est utilisé quand vous n'êtes pas en possession du module de gestion du portefeuille, il vous permet alors d'éditer vos bordereaux en manuel par référence des codes que vous aurez attribué lors de la saisie.

Il est donc conseillé de les différencier pour tous les bordereaux hors place et sur place, suivi éventuellement de la date d'échéance ou de la date de remise en banque, ceci en fonction du type d'écritures¹¹⁷.

Exemple

'1' : Pour les remises sur place (suivi de la date du jour 'JJMMAAAA'¹¹⁸).

'2' : Pour les remises hors place (suivi de la date du jour 'JJMMAAAA'²).

Le numéro de bordereau renseigné sur cet écran n'est pas modifiable sur les écritures de la session.

INCONVENIENT

Il y aura autant d'édérations de bordereau de remise que de numéro de bordereau saisi.

¹¹⁷ Chèques, effets, etc.

¹¹⁸ 'JJMMAAAA' : Jour Mois Année

Lignes prépositionnées

```

PAN391 -      COMPTES DE CONTREPARTIE PAR JOURNAL      - 10:34:56 Le 26/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO      Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

1=Choisir

Act   Compte      Libellé
—    445600      TVA 20,60%
—    600000      ACHATS MAT LERES

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin  F13=Choix de tous les comptes

```

Les comptes prépositionnés au niveau de la fiche Tiers s'affichent automatiquement, à concurrence de 8 comptes maximums.

Le montant de la TVA est calculé automatiquement, pour ce faire certaines conditions doivent être remplies :

- Le compte de TVA doit être prépositionné soit au niveau du journal ou dans les comptes de contrepartie de la fiche Tiers.
- Le code TVA et la modalité doivent être prépositionnés sur le compte général de TVA. Ceci permet de faire le lien avec le taux de TVA associé au code de TVA et d'en calculer le montant qui reste, néanmoins, modifiable.
- Le code TVA est obligatoire et il est contrôlé. Il est prépositionné si celui-ci est mentionné au niveau du compte, il reste néanmoins modifiable dans les limites des codes existants.

Il n'est pas obligatoire de renseigner les lignes affichées automatiquement, vous pouvez accéder directement à l'écran du bas en appuyant sur '**Entrée**'. Seules les lignes alimentées avec les montants seront gardées.

Le numéro de pièce et le compte de contrepartie repris automatiquement de l'écriture d'en-tête ne sont pas modifiables.

Certaines zones obligatoires en saisies sont demandées par une fenêtre '**Complément général**'. D'après le paramétrage du journal, il est possible de modifier les éléments de l'en-tête figurant par défaut dans cette fenêtre.

Exemple

Libellé, échéance, mode de règlement...

Lignes du bas de l'écran

```

03011 STE PRESYS DEMO          ACH ACHATS          01 JANVIER  1999
                                N°chrono 0000001      Dt.origine 1011999

N° Pièce 00000001 Lib. ACHAT MATIERES
Echéance 01011999 Rglt      Lit              Dev
  2=Réviser  4=Supprimer  5=Afficher  16=Compl.Géné.  17=Compl.Ana.
  18=Lib.Compl. 19=Arrondi 21=Reventilation
Act N° de Compte  Nom Réduit          Débit          Crédit
-----
                                N° de Compte  Nom Réduit          Débit          Crédit
                                401000 _____ Fournisseurs _____
                                Tva _ Cpte 000000  Dv _____
                                CUMULS FRF *

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent F24=Autres touches

```

Le nombre de lignes autorisées en saisie pour une même pièce est de 999. Toutefois le nombre des écritures **'Batch'** que vous pouvez générer, est porté à 9999 ; afin de répondre à un besoin qui peut se traduire par la reprise des **'A nouveau'** en détail¹¹⁹.

Les contrôles effectués sont identiques à ceux énumérés pour les lignes prépositionnées.

Pour désactiver le libellé complémentaire, il faut supprimer le signe **'+'** qui se trouve dans la zone **'Libellé'**.

Par défaut les lignes saisies sont tronquées à l'affichage.

Pour modifier ou annuler une ligne par appel de son numéro, utilisez la touche de fonction **F10**, les zones de chaque ligne s'affichent dans leur totalité.

Vous paginez pour retrouver le numéro de ligne à modifier ou à annuler (Code action **'2'** ou **'4'**).

Pour qu'une pièce soit validée, il faut qu'elle soit équilibrée et que le contrôle de TVA soit correct, si celui-ci est actif.

Après validation, le numéro chronologique automatique, attribué à la pièce validée, est affiché à l'écran.

Si les écritures du journal sont en différées, le numéro chronologique n'est attribué que lors du lancement de la mise à jour des écritures **'Batch'**, type d'écriture **'D'** (Différées).

Une écriture peut être mise en réserve (Touche de fonction **F22**) quelque soit la raison. Elle n'est pas nécessairement équilibrée.

¹¹⁹ Ecritures non lettrées

Elle est transférée dans le fichier des écritures de type 'R' (Standard) d'où elle pourra être rappelée ultérieurement par le simple appel de son numéro, affiché à l'écran après l'utilisation de la touche de fonction **F22**.

Pour contrôles, s'il reste des écritures de type 'R' (Réservé), vous pouvez demander l'édition par le menu '**Liste des écritures standards**'.

Saisie d'une facture d'achat avec reventilation analytique

```
PAN300 - SAISIE DES ECRITURES COMPTABLES - 10:43:17 Le 26/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

Date comptabilisation... 01 01 1999 (JJ/MM/AAAA)

Code journal..... ACH

Codes statistiques..... _ _ (fac)

N° d'écriture standard _ _ _ _ _ (fac)

N° d'écriture extra-cpt _ _ _ _ _ (fac)

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir.
```

03011 STE PRESYS DEMO ACH ACHATS 03 MAI 1999
 N°chrono 0000001 Dt.origine 1011999

N° Pièce 00000001 Lib. ACHATS EXPORT
 Echéance 10011999 Rgl Lit Dev
 2=Réviser 4=Supprimer 5=Afficher 16=Compl.Géné. 17=Compl.Ana.
 18=Lib.Compl. 19=Arrondi 21=Reventilation
 Act N° de Compte Nom Réduit Débit Crédit

N° de Compte Nom Réduit Débit Crédit
 401000 FOURNISSEURS
 Tva Cpte 000000 Dev
 CUMULS FRF *

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent F24=Autrestouches

03011 STE PRESYS DEMO ACH ACHATS 03 MAI 1999
 N°chrono 0000001 Dt.origine 1001999

N° Pièce 00000001 Lib. ACHATS EXPORT
 Echéance 10011999 Rgl Lit Dev
 2=Réviser 4=Supprimer 5=Afficher 16=Compl.Géné. 17=Compl.Ana.
 18=Lib.Compl. 19=Arrondi 21=Reventilation
 Act N° de Compte Nom Réduit Débit Crédit
 — 401000 Fen. n° 00001 A reventiler 15500,00
 Cumul Montant
 15500,00

N° de Compte Nom Réduit Débit Crédit
 600000 ACHATS MAT 1ERES 15500
 Tva Cpte 401000 Dev FRF 1,00000
 CUMULS FRF * 15500,00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent F24=Autrestouches

L'imputation analytique est obligatoire, dans l'exemple, on gère une comptabilité avec deux centres d'imputation à renseigner. Le compte 60000¹²⁰, réclame une imputation analytique obligatoire, celle-ci est prépositionnée automatiquement si elle est mentionnée au niveau du compte.

¹²⁰ '60000' : Achats

Dans le cas contraire, l'imputation doit être saisie. Si vous reventilez, ceci implique que vous allez saisir les différentes imputations de centres jusqu'à ce que montant total à ventiler soit atteint.

L'enchaînement de l'écran analytique peut être automatique, ce paramètre se définit au niveau du journal et du plan comptable¹²¹.

Vous accédez à l'écran de reventilation analytique par l'intermédiaire d'une fenêtre lors de la saisie du compte avec imputation analytique.

Le montant imputé pour chaque centre doit être saisi et validé par '**Entrée**'.

L'affectation des périodes peut être différente entre la période comptable et analytique.

Exemple

Date de comptabilisation est au 31/10/1999.

Les limites de la période comptable sont du 01/10/1999 au 31/10/1999, pour la période 10.

Les limites de la période analytique sont, par exemple, du 01/10/1999 au 28/10/1999 pour la période 10, du 29/10/1999 au 25/10/1999 pour la période 11.

La pièce saisie en date du 31/10/1999 est affectée pour la partie comptable en période 10, pour la partie analytique en période 11.

PARTICULARITE

Une écriture appelant centre d'imputation de type '**A**', peut être basculée dans le fichier des écritures standards d'où elle pourra être rappelée ultérieurement.

Pour cela, certaines conditions doivent être appliquées :

- Le numéro chronologique du journal sur lequel est saisie l'écriture doit être différent de '**N**' au niveau du journal.
- Le journal analytique doit être paramétré en regard du numéro d'ordre 007 dans les comptes externes.
- Les centres d'imputation doivent être de type '**A**'.
- L'écriture générée dans le fichier des écritures standards est de type '**P**'¹²², son numéro est égal à celui du numéro chronologique de la pièce comptable.

¹²¹ '**Ench. écr. analytique**' : '**O**'

¹²² '**P**' : Provisoire

Saisie d'un règlement avec recherche automatique sur numéro de pièce

AFFICHAGE DU COMPTE FOURNISSEUR¹²³

03011 STE PRESYS DEMO	-	GENERAUX	-	N° de Compte	401000
				FOURNISSEURS	930
Ex 19980 Solde	1837398,66-			Ex 19990 Solde	
D=Détail	P=Pièce	E=Edition	L=Lettrage	A=Affectation	
1=Affec.1	2=Affec.2	C=Lib.Compl.	O=Commande		
N° pièce	Date	Jal	Echéance	Libellé	Débit Crédit L-L
	4			CENTRALIS. FOURNISSE	25395,82
	5			CENTRALIS. FOURNISSE	52544,62
	7			CENTRALIS. FOURNISSE	4259,21
	8			CENTRALIS. FOURNISSE	31786,70
	9			CENTRALIS. FOURNISSE	3266,01
	9			CENTRALIS. FOURNISSE	16478,32
	12			CENTRALIS. FOURNISSE	1710200,00
-----	---			Cumul période 12	3266,01
-----	---			Cumul période 12	1840664,67
-----	---			Solde à fin 12	1837398,66
(paramètres donnés à titre d'exemple)					
F12=Ecran précédent F15=Chgt compte F17=Cpt.préc F18=Cpt.suiv F19=Réf.					

Le numéro de pièce de la facture est 1.

PAN300	-	SAISIE DES ECRITURES COMPTABLES	-	10:43:17	Le 26/04/99
Société	03011 STE PRESYS DEMO	Exercice	19990	1/01/1999	à 31/12/1999
Date comptabilisation...	<u>01</u> <u>01</u> <u>1999</u>	(JJ/MM/AAAA)			
Code journal.....	<u>ACH</u>				
Codes statistiques.....	<u> </u> <u> </u>	(fac)			
N° d'écriture standard	<u> </u> <u> </u>	(fac)			
N° d'écriture extra-cpt	<u> </u> <u> </u>	(fac)			
(paramètres donnés à titre d'exemple)					
F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir.					

¹²³ F16 : Consultation compte

Saisie des écritures

```

03011 STE PRESYS DEMO          513 BQUE DEVICES          03 MAI 1999
                                N°chrono 0000001          Dt.origine 1011999

N° Pièce 00000001 Lib. CHQ REGLT          N°bord      1
Echéance 10011999 Rglit Lit              Dev

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Recherche F12=Ecran précédent
    
```

```

03011 STE PRESYS DEMO          513 BQUE DEVICES          03 MAI 1999
                                N°chrono 0000001          Dt.origine 1011999

N° Pièce 00000001 Lib. CHQ REGLT          N°bord      1
Echéance 10011999 Rglit Lit              Dev
 2=Réviser 4=Supprimer 5=Afficher 16=Compl.Géné. 17=Compl.Ana.
18=Lib.Compl. 19=Arrondi 21=Reventilation
Act N° de Compte  Nom Réduit              Débit      Crédit
-----

N° de Compte  Nom Réduit              Débit      Crédit
512100 _____ BANQUE DE FRANCE _____
                Tva _ Cpte 000000 Dv _____
                CUMULS FRF *

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Rech F9=Validation F12=Ecran précédent F11=Esc auto.F24=Autres
    
```

On comptabilise le règlement sur le journal de banque dont la zone '**Présence pièce**' est renseignée à '**R**'.

C'est-à-dire que par la seule mention du numéro de pièce de la facture à régler, la recherche du compte est automatique. Si le montant saisi en en-tête est différent de la pièce pointée, on vous le signale par un message.

```

03011 STE PRESYS DEMO          513 BNP          03 MAI 1999
                                N°chrono 0000001      Dt.origine 1011999

N° Pièce 00000001 Lib. CHQ RGLT      Dev          N°bord      1

  2=Réviser  4=Supprimer  5=Afficher  16=Compl.Géné.  17=Compl.Ana.
 18=Lib.Compl. 19=Arrondi  21=Reventilation

Act N° de Compte  Nom Réduit          Débit          Crédit
__ 512000          BANQUE          1186,00
__ 401000          1 FOURNISSEUR      1186,00

N° de Compte  Nom Réduit          Débit          Crédit
000000
Pièce 00000001 Tva _ Cpte 512000 Dv FRF 1,00000
                                CUMULS FRF * 1186,00      1186,00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Rech F9=Validation F10=Détail F11=Escompt. auto. F24=Autres

```

Saisie d'un règlement avec escompte

```

03011 STE PRESYS DEMO          BNP          03 MAI 1999
                                N°chrono 0000001      Dt.origine 1011999

N° Pièce 00000001 Lib. LANWIN      Dev          N°bord      1

  2=Réviser  4=Supprimer  5=Afficher  16=Compl.Géné.  17=Compl.Ana.
 18=Lib.Compl. 19=Arrondi  21=Reventilation

Act N° de Compte  Nom Réduit          Débit          Crédit
__ 512000          BANQUE          11622,80

N° de Compte  Nom Réduit          Débit          Crédit
000000
Pièce 00000001 Tva _ Cpte 512000 Dev __ _____
                                CUMULS FRF * 11622,80

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Recherche F9=Validation F10=Détail F11=Escompt. auto; F24=Autres

```

Le client nous envoie un chèque de 11.622,80 Frs¹²⁴ en règlement de la facture n° 77 d'un montant de 11.860,00 Frs.

Présence Pièce

2 codes possibles :

'O' : Permettant de contrôler que la pièce existe bien dans le compte de tiers dont le numéro doit obligatoirement être saisi.

'R' : Permettant la recherche automatique de la pièce par simple mention de son numéro.

Les comptes d'escompte doivent exister au fichier des comptes externes¹²⁵.

Le taux d'escompte doit être renseigné dans la fiche Tiers. Celui appliqué lors du règlement ne peut pas être supérieur.

Si la zone '**Présence pièce**' du journal est à '**R**', le numéro du compte est facultatif, seul le numéro de pièce est obligatoire.

Pour générer l'escompte automatiquement, il faut utiliser la touche de fonction **F11** à la place de '**Entrée**' pour afficher la ligne.

03011 STE PRESYS DEMO	BNP	03 MAI 1999		
	N° chrono 0000001	Dt. origine 1011999		
N° Pièce 0000001	Lib. LANWIN	Dev	N° bord	1
2=Réviser 4=Supprimer 5=Afficher 16=Compl.Géné. 17=Compl.Ana.				
18=Lib.Compl. 19=Arrondi 21=Reventilation				
Act N° de Compte	Nom Réduit	Débit	Crédit	
— 512000	BANQUE	11622,80		
— 411000	1 LANWIN		11622,80	
— 665000	ESCOMPTE 2 %	237,20		
— 411000	1 LANWIN		237,20	
	CUMULS FRF *	11860,00	11860,00	
(paramètres donnés à titre d'exemple)				
F3=Fin F5=Réafficher F6=Créer F9=Validation F24=Autres touches				

¹²⁴ Escompte déduit

¹²⁵ Numéro d'ordre '001'

Remarques sur la saisie des écritures comptables

Accès à l'option

'Utilitaires' > 'Autres utilitaires' > '**Départ mises à jour écritures**'

Les écritures sont mises à jour en temps réel si le départ mise à jour de l'historique a été lancé.

A la différence de la saisie des règlements que nous détaillons dans les paragraphes suivants, il n'y a pas de lettrage automatique lors de la saisie des écritures comptables.

Certaines sécurités d'accès peuvent être mise en oeuvre en limitant la saisie du journal ou des comptes à certains niveaux¹²⁶.

Tous les journaux, à l'exception des journaux de type '**O**'¹²⁷ et '**Y**'¹²⁸, peuvent bénéficier à la saisie d'un prépositionnement automatique des comptes mentionnés au niveau du journal ou des tiers, pour les journaux d'achats et ventes.

Saisie des écritures extra-comptables

Généralités

La structure économique implique aux sociétés, l'établissement de situation à des échéances régulières afin de connaître sa position par rapport à son objectif.

Ceci implique d'intégrer à cette situation des données révisables, influençables sur le résultat et non connues régulièrement de la comptabilité.

Saisies en annexe de la comptabilité, les écritures extra-comptables, contrairement aux écritures comptables, sont modifiables ou peuvent être supprimées après leur validation.

Elles peuvent, sur demande de l'utilisateur, être incluses dans les consultations et les éditions mais leur validité reste fictive tant que leur mise à jour définitive en historique n'a pas été effectuée.

De deux types : estimées ou simulées, elles sont obligatoirement saisies dans un journal de type '**O**' ou '**Y**' et référencées sous un numéro chronologique saisi manuellement.

Notions

Écritures estimées

Ce sont des écritures propres à une période¹²⁹. Elles sont saisies sous un numéro de version (table VE- de 1à9). Lors des éditions, possibilité de choisir la ou les versions et la ou les périodes à éditer.

¹²⁶ Cf. Documentation '**Mise en Oeuvre des Profils et Mots de Passe**'

¹²⁷ '**O**' : Opérations diverses

¹²⁸ '**Y**' : Analytiques

¹²⁹ Factures non reçues, etc...

Écritures simulées

Dans les traitements incluant les écritures extra-comptables simulées, seules les écritures dont la période est égale à celle de la date d'arrêté demandée, sont prises en compte.

Une particularité s'applique aux écritures extra-comptables simulées, lors de certains traitements. Pour connaître le montant des extra-comptables simulées, on prend en compte les écritures extra-comptables dont la période est égale à la date d'arrêté de la demande, moins les écritures extra-comptables simulées de la période précédente. Le cumul à fin de période étant toujours identique au montant des simulées de la période de fin.

Le contrôle, appliqué lors de la saisie, est identique à celui de la saisie des écritures comptables.

Elles sont référencées sous un numéro unique par type 'E' ou 'S', lequel permet de le rappeler pour les modifier ou les supprimer.

Vous pouvez transférer à tout moment les écritures extra-comptables en écritures comptables. Pour ce faire, utilisez l'option de '**Mise à jour des écritures extra-comptables**' :

'Comptabilité générale' > 'Traitement Batch' > 'Batch écritures' > '**Maj des écritures extra-comptables**'

Vous pouvez également reporter les écritures extra-comptables d'une période sur une autre. Pour ce faire, utilisez l'option '**Report des écritures extra-comptables**' :

'Comptabilité générale' > 'Saisies & consultations' > 'Report des écritures' > '**Ecritures extra-comptables**'

Pour supprimer un lot d'écritures extra-comptables, vous pouvez utiliser l'option '**Suppression des extra-comptables**' :

'Comptabilité générale' > 'Traitement Batch' > 'Batch écritures' > '**Suppression des extra-comptables**'

Saisie des écritures standards

Généralités

Les écritures standards sont conçues dans le but d'agrémenter ce que représente la saisie répétitive de certaines écritures¹³⁰.

Elles sont référencées sous un numéro unique par type d'écritures.

Classées par journal, elles peuvent être référencées à tout moment dans toutes les saisies pour être validées et selon le type dont elles dépendent, elles seront conservées ou détruites du fichier des écritures standards.

3 codes possibles :

'N' : Normal.

Écritures appelées et validées en saisie indéfiniment. Elles sont conservées dans le fichier des écritures standards.

'P' : Provisoire.

Écritures référencées et validées une seule fois, elles sont ensuite supprimées du fichier des écritures standards.

'R' : Réserve.

Idem.

'A' : Réserve à la gestion des abonnements.

(Cf. documentation sur les abonnements).

A noter également que les écritures standards peuvent être reportées

- D'une société, d'un exercice, sur l'autre.
et ceci entre bornes de journaux et d'écritures.

¹³⁰ Abonnements, ventilation analytique, maquette de saisie, OD de paie, etc...

Vous avez également la possibilité de changer le sens des écritures et d'exclure la reprise des montants. Pour ce faire, utilisez :

ACCES à l'option

'Comptabilité générale' > 'Saisies & consultations' > 'Report des écritures' > '**Ecritures standards**'

```
PST330 - REPORT DES ECRITURES STANDARDS - 15:19:37 Le 26/04/99
Destination Société 03011 STE PRESYS DEMO Ex 19990 1/01/1999 à 31/12/1999
Origine Société 00000 Ex 00000
```

SELECTION

```
Journal / Ecriture ____ 0000000 à 999 9999999
```

AUTRES CRITERES

```
Avec changement de sens des écritures N (O/N)
```

```
Avec reprise des montants O (O/N)
```

```
Suppression lignes déjà existantes O (O/N)
```

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F15=Chgt envir.

La date est uniquement obligatoire pour les écritures de type '**P**'¹³¹. Ce sont les seules à être intégrées dans les consultations ou les éditions, et pour ce faire, elles doivent être référencées dans une période.

¹³¹ '**P**' : Provisoire

Saisie des règlements en monnaie société

Généralités

Cette option bénéficie par rapport à la saisie des écritures comptables, d'une grande souplesse, dans la façon de générer les règlements.

- Règlement total.
- Règlement partiel avec ou sans génération du reste dû.
- Règlement avec escompte.
- Règlement avec différence de règlement.
- Etc.

L'affichage des écritures non lettrées du compte, permettant le pointage des lignes d'écritures concernées par le règlement, déclenche automatiquement le lettrage après la validation de la pièce.

Le principe du choix du mode de règlement, permet de comptabiliser automatiquement les escomptes et les différences de règlements par recherche des comptes référencés dans les '**Comptes externes**'.

Vous pouvez pointer automatiquement les effets retournés acceptés, en attente dans le portefeuille, vous pourrez alors modifier les références bancaires du tiers, celles-ci étant affichées dans l'ordre de priorité qui leur a été attribué lors de leurs créations.

La saisie des règlements en monnaie société ouverte uniquement aux journaux de types :

- 'B' : Banque.
- 'P' : Effets à payer.
- 'R' : Effets à recevoir.
- 'L' : Liaison (*Exemple* : valeurs à l'encaissement, etc...).
- 'C' : Caisse.

Les comptes '**CG**' de contre partie (410,411...) doivent appartenir à la catégorie de comptes généraux '**SR**'.

Rappel des touches de fonctions

Touches de fonction	Définition
AIDE	Aide en ligne (zone).
F1	Aide en ligne (programme).
F3	Fin de travail.
F4	Recherche d'imputation (comptes, tables de références, sections, etc...) et éventuellement mise à jour.
F9	Validation.
F10	Affichage de l'écriture.
F11	Lignes générées.
F12	Retour à l'écran précédent.
F14	Recherche du plan analytique.
F15	Changement d'environnement.
F16	Consultation du compte.
F19	Montant de référence
F24	Affichage d'autres touches de fonction.

Exemple de saisie d'un effet

Rappel du paramétrage du journal

Accès à l'option

'Comptabilité générale' > 'Base de données' > 'Mises à jour' > **'Journaux'**

```

PAN060 - MISE A JOUR DES JOURNAUX - 15:21:42 Le 23/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

(paramètres donnés à titre d'exemple)

SELECTION

Journal          EAR          à 999
Type             0           à 9
Compte           000000        à 999999
Date ouverture   00 00 0000      à 99 99 9999
Date fermeture   00 00 0000      à 99 99 9999
A nouveaux clos  T (T/N/A/C)

F3=Fin F15=Chgt envir.

```

```

PAN060 - MISE A JOUR DES JOURNAUX - 15:23:21 Le 23/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

Afficher à partir de EAR

2=Réviser 3=Copier 4=Supprimer 5=Afficher 6=Imprimer
TC=Tranches chrono.
Ac Journal Intitulé Type Compte M/F Int.Etb Dev Diff
5 EAR EFFETS A RECEVOIR A 401000 F N N N

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F5=Réafficher F6=Créer F12=Ecran précédent

```

```

PAN060      -      MISE A JOUR DES JOURNAUX      -      15:23:21  Le 23/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO      Exercice 19990  1/01/1999 à 31/12/1999

Journal      EAR
Intitulé      EFFET A RECEVOIR      Type de journal B A B C L O P R V Y
A nouveau clos  N N A C
Compte Généré 413000 EFFET      Modifiable      F _ M F
Date ouvert  00 00 0000      Niveau saisie   30
Date fermet  00 00 0000

Zones à saisir

Code statistique 15 car  N O N F      Date de gestion      N N O
Date valeur/loi bancaire  N N O      Code VT/OB          N O D N R
Règlement/Echéance/Lit.  O O N      Article/Quantité    O O N
Journal achat en colonne  N N O      Journal vente en colonne  N N O
Montant de règlement FE  N O N F      Saisie complément général  F O F

(paramètres donnés à titre d'exemple)

A suivre ... 01/03

F10=Compl. généré.  F12=Ecran précédent

```

```

PAN060      -      MISE A JOUR DES JOURNAUX      -      15:23:21  Le 23/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO      Exercice 19990  1/01/1999 à 31/12/1999

Journal      EAR
Intitulé      EFFET A RECEVOIR      Type de journal L

Contrôles

Numéro de pièce      O O F      Libellé      O O F
Numéro chrono      N N O A M      Sens première écriture      _ D C
Présence Pièce      R N O R I      Lignes de contrepartie      N N I U P
Contrepartie théorique  N N O      Vérification devises      N N O V F C
Valorisation devise  N N O P G      Ecriture inter-étab.      N N M E A
Code statistique 15 car  N N O G C      Montant négatif autorisé      O N O
Code devise      ***
Devise modifiable  O N O      Equilibre en devise      O N O
Type de taux de devise  1 (de 1 à 9)

(paramètres donnés à titre d'exemple)

A suivre ... 02/03

F10=Compl. généré.  F12=Ecran précédent

```



```

PAN060      -      MISE A JOUR DES JOURNAUX      -      15:23:21  Le 23/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO      Exercice 19990  1/01/1999 à 31/12/1999

Journal      EAR
Intitulé      EFFET A RECEVOIR      Type de journal L

Autres options
Repro. ent. pièce précéd.      _ R      Préposition contrepart  N N J T
Enchaînement écriture ana      N N O      Contrepassation P +      N N 1 à 9
Litige achat fournisseur      N N O      Tri édition des journa  C P C J N
Ecritures différées      N N O      Montant automatique      O N O
Modif échéance auto.      N N O      Type d'opération      _ A I T R B
Edit. Compte Rendu Saisie      O N O

Comptes de contrepartie à prépositionner (Sauf O.D.)

-----

(paramètres donnés à titre d'exemple)

Fin 03/03

F10=Compl. généré.  F12=Ecran précédent

```

Montant Auto.

Si cette zone est égale à 'O', elle rend la saisie de la zone '**Montant**' de la ligne d'en-tête facultative.

Si elle n'est pas renseignée, elle a pour valeur le montant global des lignes de contreparties. Ceci permet d'avoir un pointage direct et rapide des effets retournés acceptés ou des remises de chèques.

Présence Pièce

Si cette zone est égale à 'R', la seule mention du numéro de pièce ou de relevé concernant le règlement, la recherche du compte est automatique.

ACCES à l'option

'Comptabilité tiers' > 'Saisies & consultations' > 'Saisie des règlements' > '**Saisie des règlements en monnaie société**'

PAN300 - SAISIE DES REGLEMENTS EN MONNAIE SOCIETE - 15:44:41 Le 26/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 19990 1/01/1999 à 31/12/1999

Date comptabilisation... 01 01 1999 (JJ/MM/AAAA)

Code journal..... EAR

Codes statistiques..... (fac)

N° bordereau de remise 00000000 (fac)

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir.

RAPPEL

Seuls, les journaux de type :

- 'B' : Banque.
- 'R' : Effets à recevoir.
- 'P' : Effets à payer.
- 'C' : Caisse.
- 'L' : Liaison.

sont autorisés.

Le numéro de bordereau peut éventuellement être renseigné, dans ce cas il est identique pour les écritures de la session.

Si vous possédez le module '**Gestion de Portefeuille**' vous permettant l'édition automatique du bordereau, il n'est pas nécessaire de gérer le numéro de bordereau, celui-ci est alimenté dans le cas d'une remise manuelle.

```

03011 STE PRESYS DEMO          EAR EFFETS A RECEVOIR          03 MAI 1999
                                Dt.origine 1011999

N° Pièce 00000001 Lib. BO LANWIN          Dev          N°bord          1
Echéance 10011995 Rglt BO Lit
  2=Réviser  4=Supprimer  5=Afficher  16=Libellés Complémentaires
17=Compléments Généraux          18=Compléments Analytiques
Act N° de Compte  Nom Réduit          Débit          Crédit
__ 413000 01011999 ECHEANCE DU 10/01/99          11860,00

N° de Compte  Nom Réduit          Débit          Crédit
000000
Pièce 00000001 P P/R Seul N C.Rg N N/1/2  Dev
                                CUMULS FRF * 11860,00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Rech. F9=Validation F11=Lignes Générées F24=Autres touches

```

Le montant n'est pas obligatoire, il est alimenté par les lignes de contreparties pointées.

Le mode de règlement permet de sélectionner les écritures, lors de l'édition des bordereaux de remise en automatique.

Si la date d'échéance n'est pas renseignée, elle a pour valeur le numéro de sous-compte si le journal est de type 'R'.

```

03011 STE PRESYS DEMO          EAR EFFETS A RECEVOIR          03 MAI 1999
                                Dt.origine 01011999

N° Compte 413000 01011999 ECHEANCE DU 10/01/99          Mt Débit 11860,00
Pièce 00000001 Libellé 1          Dev
Cpt Tiers 411000          1 LANWIN

  2=Total/1 rg  7=Diff. Rglt  5=Escpte/n rg  4=Part/ss RDU/1 rg
  1=Total/n rg  L=Cplts Gén.  6=Escpte/1 rg  3=Part/ss RDU/n rg
Opt Pièce  Montant  Echéance  Libellé          Montant pointé
  1          5000,00-          REGLEMENT
  2          6860,00- 10011999 EFFET
  9          1860,00 10011999 VENTE VELO
  77         11860,00 10011999 VENTE PRODUITS FINIS

                                Cumul

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F9=Validation pointage F10=Détail F11=Lignes générées F24=Autres

```

Seul le numéro de pièce de la facture concernant le règlement est renseigné, la recherche du compte et du sous-compte est automatique.

Dans le cas précédent, on indique que le règlement ne concerne que cette facture¹³², il n'y pas d'affichage des écritures non lettrées du compte.

03011 STE PRESYS DEMO	EAR EFFETS A RECEVOIR	03 MAI 1999		
			Dt.origine 01011999	
			Mt sté	
N° Compte 413000 03051999	ECHANANCE DU 01/01/99		Mt Débit	11860,00
Pièce 00000001	Libellé 1		Dev	
Cpt Tiers 411000	1 LANWIN			
2=Total/1 rg 7=Diff. Rglt 5=Escpte/n rg 4=Part/ss RDU/1 rg				
1=Total/n rg L=Cplts Gén. 6=Escpte/1 rg 3=Part/ss RDU/n rg				
Opt Pièce	Montant	Echéance	Libellé	Montant pointé
1	5000,00-		REGLEMENT	
2	6860,00-	10011999	EFFET	
1 9	11860,00	10031999	VENTE VELO	11860,00
77	11860,00	27011999	VENTE PRODUITS FINIS	
			Cumul	11860,00
(paramètres donnés à titre d'exemple)				
F9=Validation pointage F10=DétailF11=Lignes générées F24=Autres				

L'option 1

Règlement total, génération dans le compte Tiers d'autant de lignes de règlement que d'écritures correspondantes au numéro de pièce saisi.

Ceci permet dans le cas d'un avoir et d'une facture portant le même numéro de pièce de les solder par leurs montants respectifs et non par un montant global.

En revanche le montant généré en en-tête est unique.

L'option 2

Règlement total, une seule ligne de règlement, dans l'exemple ci-dessus, il ne figure qu'une seule ligne de règlement dans le compte de tiers, pour solder la facture et l'avoir.

Dans le cadre d'un pointage direct, sans affichage des écritures non lettrées du compte, le numéro de pièce ou relevé doit être renseigné.

Dans les autres cas, vous pouvez renseigner, soit le numéro de compte et sous-compte, soit le numéro de pièce ou relevé.

¹³² 'Seul' : 'O', 'Rg' : '1'

```

03011 STE PRESYS DEMO          EAR EFFETS A RECEVOIR          03 MAI 1999
                                Dt.origine 01011999

Pièce 00000001  Libellé 1                                Dev FRF N°bord
2=Réviser  4=Supprimer  5=Afficher  16=Libellés Complémentaires
17=Compléments Généraux  18=Compléments Analytiques
N° de compte  Pièce  Echéance  Libellé      Débit      Crédit
413000 03051999 1          01011999 1          11860,00
001
  Rglt BO Lit  Ob  Vt  Tva
Stat.
411000      1          01011999          11860,00
002 LANWIN
  Rglt  Lit  Ob  Vt  Tva
Stat.
                                Cp 413000

                                CUMULS FRF*  11860,00  11860,00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F10=Détail/Condensé  F12=Ecran précédent

```

Saisie d'un règlement d'effet magnétique

```

03011 STE PRESYS DEMO          EAR EFFETS A RECEVOIR          03 MAI 1999
                                Dt.origine 01011999

N° Pièce 00000001 Lib. ENCAISSEMENT LANWIN          Dev FRF N°bord  1
Echéance 01011999 Rglt TA  Lit
  2=Réviser  4=Supprimer  5=Afficher  16=Libellés Complémentaires
17=Compléments Généraux  18=Compléments Analytiques
Act N° de Compte  Nom Réduit          Débit      Crédit
__ 413000 03051999 ECHEANCE DU 01/01/99  56120,00

N° de Compte  Nom Réduit          Débit      Crédit
411000      1 LANWIN
Pièce          P P/R Seul N C.Rg N N/1/2  Dv FRF  1,00000
                                CUMULS FRF *  56120,00

F4=Rech.  F9=Validation  F11=Lignes Générées  F24=Autres touches

```

Le compte général est référencé dans la catégorie des comptes généraux 'EM'¹³³.

Le mode de règlement 'TA' est référencé dans la catégorie des modes de règlement 'G'.

¹³³ 'EM' : Effets Magnétiques

La saisie est identique à celle décrite précédemment.

```

03011 STE PRESYS DEMO          EAR EFFETS A RECEVOIR          03 MAI 1999
                                Dt.origine 01011999

N° Pièce 00000001 Lib. ENCAISSEMENT LANWIN          Dev  N°bord  1
Echéance 01011999 Rglr TA  Lit
  2=Réviser  4=Supprimer  5=Afficher  16=Libellés Complémentaires
:
A
  Compte  411000  1 LANWIN          Pièce 00000001
  Mode règlement  TA TTE SOUMISE A ACCEPTATION Type
  Domiciliation  55555 55555 555555555555 55 1
                    BNP PARIS NORD
                    12 BD MAGENTA
                    75010 PARIS

F4=recherche F6=Création F12=Ecran précédent

```

Le système recherche en priorité si l'effet se trouve dans le fichier portefeuille, si la recherche aboutit, il affiche le mode de règlement, le type et les références bancaires associés à cet effet. Ces zones sont modifiables dans la limite des contrôles suivants :

- Le mode de règlement doit appartenir à la catégorie des modes de règlements **'TM'**¹³⁴.
- Le type **'01'**¹³⁵, **'02'**¹³⁶, **'03'**¹³⁷, est obligatoire. C'est-à-dire que le mode de règlement précédent doit appartenir à l'une de ces catégories.
- La domiciliation bancaire doit être correctement renseignée.

Après la validation de la pièce, l'enregistrement en attente de retour d'acceptation dans le fichier portefeuille, est supprimé et remplacé par un effet accepté.

Si l'effet n'est pas référencé, le programme affiche les références bancaires de la fiche tiers, les contrôles sont identiques à ceux cités précédemment.

Le lien entre l'effet se trouvant en portefeuille et l'écriture comptable correspondante s'effectue grâce au numéro de pièce interne.

¹³⁴ **'TM'** : Traite Magnétique

¹³⁵ **'01'** : LCR non acceptée

¹³⁶ **'02'** : LCR acceptée

¹³⁷ **'03'** : BOR

PGP500 - CONSULTATION ET MAJ DU PORTEFEUILLE - 17:01:03 Le 26/04/99

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Montant FRF

2=Réviser 4=Supprimer 5=Visualiser

Echéance	N° de compte	Rg	Montant	Domiciliation bancaire		
C At	N°affec	Libellé				
28/02/1999	411000	1 TA	56120,00	00000	00000	00
	LCR00001	LANWIN				

F3=Fin F6=Créer F9=Validation F12=Ecran précédent

Saisie d'un règlement concernant plusieurs factures (codes rgls '1' et '2')

03011 STE PRESYS DEMO BNP BNP 03 MAI 1999
N°chrono 0000001 Dt.origine 01011999

N° Pièce 00000001 Lib. LANWIN Dev N°bord 1

2=Réviser 4=Supprimer 5=Afficher 16=Libellés Complémentaires
17=Compléments Généraux 18=Compléments Analytiques

Act N° de Compte	Nom Réduit	Débit	Crédit
__ 512000	BANQUE	23720,00	

N° de Compte	Nom Réduit	Débit	Crédit
<u>411000</u>	1		
Pièce	P P/R Seul N C.Rg N N/1/2	Dev FRF	1,00000
	CUMULS FRF *	23720,00	

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Rech F9=Validation F11=Lignes Générées F24=Autres touches


```

03011 STE PRESYS DEMO          BNP BNP          03 MAI 1999
                                N°chrono 0000001      Dt.origine 01011999

N° Compte 512000          BANQUE          Mt sté          23720,00
Pièce 00000001 Libellé LANWIN          Mt Débit          23720,00
Cpt Tiers 411000          1 LANWIN          dev FRF

2=Total/1 rg   7=Diff. Rglt   5=Escpte/n rg   4=Part/ss RDU/1 rg
1=Total/n rg   L=Cplts Gén.   6=Escpte/1 rg   3=Part/ss RDU/n rg
Opt Pièce      Montant      Echéance      Libellé          Montant pointé
1              5000,00-      REGLEMENT
2              6860,00- 10011999     EFFET
1 9            11860,00 10031999     VENTE VELO          11860,00
1 77           11860,00 27011999     VENTE PRODUITS FINIS 11860,00

                                Cumul          23720,00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F9=Validation pointage F10=Détail F11=Lignes générées F24=Autres touches

```

Affichage de toutes les écritures non lettrées du compte

On utilise le code règlement '1' ; c'est-à-dire que l'on génère dans le compte de tiers, autant de lignes de règlements que de lignes pointées.

Vous pouvez positionner ou supprimer un code litige sur les lignes pointées.

Une zone est réservée au libellé si celui-ci est renseigné.

Il figure sur l'écriture de règlement dans le compte Tiers.

```

03011 STE PRESYS DEMO          BNP BNP          03 MAI 1999
                                N°chrono 0000001      Dt.origine 01011999

N° Pièce 00000001 Lib. LANWIN          Dev          N°bord          1

2=Réviser   4=Supprimer   5=Afficher   16=Libellés Complémentaires
17=Compléments Généraux   18=Compléments Analytiques
Act N° de Compte  Nom Réduit          Débit          Crédit
__ 512000          BANQUE          23720,00
__ 411000          1 LANWIN          23720,00

N° de Compte  Nom Réduit          Débit          Crédit
000000
Pièce          P P/R Seul N C.Rg N N/1/2 Dev FRF 1.00000
                                CUMULS FRF *   23720,00   23720,00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Rech F9=Validation F11=Lignes Générées F24=Autres touches

```

Saisie des écritures

```

03011 STE PRESYS DEMO          BNP BNP          03 MAI 1999
                                N°chrono 0000001      Dt.origine 0101199

N° Pièce 00000001 Lib. LANWIN          Dev          N°bord          1

  2=Réviser  4=Supprimer  5=Afficher  16=Libellés Complémentaires
 17=Compléments Généraux  18=Compléments Analytiques
Act N° de Compte  Nom Réduit          Débit          Crédit
__ 512000          BANQUE          23720,00
__ 411000          1 LANWIN          23720,00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

N° de Compte  Nom Réduit          Débit          Crédit
                CUMULS FRF *  23720,00  23720,00

F4=Rech F9=Validation F11=Lignes Générées F24=Autres touches
  
```

```

03011 STE PRESYS DEMO          BNP BNP          03 MAI 1999
                                N°chrono 0000001      Dt.origine 01011999

N° Pièce 00000001 Lib. LANWIN          Dev          N°bord          1

  2=Réviser  4=Supprimer  5=Afficher  16=Libellés Complémentaires
 17=Compléments Généraux  18=Compléments Analytiques
N° de compte Pièce      Echéance Libellé          Débit          Crédit
512000        79          LANWIN          23720,00
411000        1 79          10031999 LANWIN          11860,00
411000        1 79          27011999 LANWIN          11860,00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

                CUMULS FRF*  23720,00 23720,00

F9=Validation F10=Détail/Condensé F12=Ecran précédent
  
```

Il y a génération de 2 lignes de règlement dans le compte Tiers, c'est le résultat du code de règlement '1'.

Le montant en en-tête est généré automatiquement.

Le lettrage est affecté en rupture sur le compte, les 2 factures et les 2 règlements correspondants ont le même numéro de lettrage.

Saisie du même règlement avec utilisation du code règlement '2'

```

03011 STE PRESYS DEMO          BNP BNP          03 MAI 1999
                                N°chrono 0000001      Dt.origine 01011999

                                Mt sté
N° Compte 512000          BANQUE          Mt Débit          23720,00
Pièce 00000001 Libellé LANWIN          Dev FRF
Cpt Tiers 411000          1 LANWIN

                                Mt Règlt.          23720,00
2=Total/1 rg      7=Diff. Rglt      5=Escpte/n rg      4=Part/ss RDU/1 rg
1=Total/n rg      L=Cplts Gén.      6=Escpte/1 rg      3=Part/ss RDU/n rg
Opt Pièce      Montant      Echéance      Libellé          Montant pointé
  1          5000,00-          REGLEMENT
  2          6860,00-      10011999 EFFET
2 9          11860,00      10031999 VENTE VELO          11860,00
2 77         11860,00      27011999 VENTE PRODUITS FINIS          11860,00

                                Cumul          23720,00
                                Différence Règlt

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F9=Validation pointage F11=Lignes générées F24=Autres touches

```

```

03011 STE PRESYS DEMO          BNP BNP          03 MAI 1999
                                N°chrono 0000001      Dt.origine 01011999

N° Pièce 00000001 Lib. LANWIN          Dev          N° bord          1

N° de compte      Pièce      Echéance      Libellé          Débit          Crédit
512000            79          LANWIN          23720,00
411000            1 79        LANWIN          23720,00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

                                CUMULS FRF*          23720,00 23720,00

F9=Validation F10=Détail/Condensé F12=Ecran précédent

```

03011 STE PRESYS DEMO	BNP BNP	03 MAI 1999		
N° chrono 0000001		Dt.origine 01011999		
N° Pièce 0000001 Lib. LANWIN	Dev	N°bord 1		
(paramètres donnés à titre d'exemple)				
N° de compte	Pièce	Echéance Libellé	Débit	Crédit
512000	79	LANWIN	23720,00	
001 BANQUE				
Rglt	Lit	Ob	Vt	Tva
Stat.			Cp	
411000	1 79	LANWIN		23720,00
002 LANWIN				
Rglt	Lit	Ob	Vt	Tva
Stat.			Cp	512000
		CUMULS FRF*	23720,00	23720,00
F9=Validation F10=Détail/Condensé F12=Ecran précédent				

Il n'y a qu'une seule ligne de règlement générée dans le compte Tiers, c'est le résultat de l'utilisation du code de règlement '2'.

Après validation, les écritures sont lettrées automatiquement en rupture sur le compte Tiers.

Saisie d'un règlement partiel sans génération du reste dû (codes rgls '3' et '4')

```

03011 STE PRESYS DEMO          BNP BNP          03 MAI 1999
                                N°chrono      56          Dt.origine 010195

N° Compte 512000          BANQUE
Pièce 00000001 Libellé
Cpt Tiers 411000          1 LANWIN

2=Total/1 rg      7=Diff. Rglt      5=Escpte/n
1=Total/n rg      L=Cplts Gén.      6=Escpte/1 rg      3=Part/ss RDU/n rg
Opt Pièce      Montant      Echéance      Libellé      Montant pointé
  1            5000,00-          REGLEMENT
  2            6860,00-          10011000-FFFFF
  77           11860,00          2
  3 9          11860,00          2

L=Compléments

F9=Validation pointage F11=Lignes générées F24=Autres touches

```

Utilisation du code de règlement '3', permettant de générer dans le compte de tiers autant de règlements que de lignes pointées, le règlement partiel doit être obligatoirement saisi en regard des lignes pointées.

Une fenêtre permet la saisie du montant du règlement partiel.

```

03011 STE PRESYS DEMO          BNP BNP          03 MAI 1999
                                N°chrono 0000001      Dt.origine 01011999

N° Pièce 00000001 Lib. LANWIN          Dev          N°bord          1

  2=Réviser  4=Supprimer  5=Afficher  16=Libellés Complémentaires
  17=Compléments Généraux      18=Compléments Analytiques
Act N° de Compte      Nom Réduit          Débit          Crédit
__ 512000          BANQUE          20000,00
__ 411000          1 LANWIN          20000,00

N° de Compte      Nom Réduit          Débit          Crédit
000000
Pièce 00000001 P P/R Seul N C.Rg N N/1/2 Dev FRF 1,00000
                                CUMULS FRF *      20000,00      20000,00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Rech F9=Validation F11=Lignes Générées F24=Autres touches

```

Saisie des écritures

03011 STE PRESYS DEMO		BNP BNP		03 MAI 1999	
		N°chrono 0000001		Dt.origine 01011999	
N° Pièce 00000001 Lib. LANWIN		Dev		N°bord 1	
N° de compte	Pièce	Echéance	Libellé	Débit	Crédit
512000	79		LANWIN	20000,00	
411000	1 79	01011999	LANWIN		10000,00
411000	1 79	01011999	LANWIN		10000,00
(paramètres donnés à titre d'exemple)					
CUMULS FRF*				20000,00	20000,00
F9=Validation F10=Détail/Condensé F12=Ecran précédent					

03011 STE PRESYS DEMO		BNP BNP		03 MAI 1999	
		N°chrono 0000001		Dt.origine 01011999	
N° Pièce 0000001 Lib.		Dev		N°bord 1	
(paramètres donnés à titre d'exemple)					
N° de compte	Pièce	Echéance	Libellé	Débit	Crédit
512000	79			20000,00	
001 BANQUE					
	Rglt	Lit	Ob	Vt	Tva
Stat.					
Cp					
411000	1 79	01011999	LANWIN		10000,00
002 LANWIN					
	Rglt	Lit	Ob	Vt	Tva
Stat.					
Cp 512000					
411000	1 79	01011999	LANWIN		10000,00
003 LANWIN					
	Rglt	Lit	Ob	Vt	Tva
Stat.					
Cp 512000					
CUMULS FRF				20000,00	20000,00
F9=Validation F10=Détail/Condensé F12=Ecran précédent					

On gère autant de lignes de règlements que de lignes pointées en affichage condensé ou en détail.

Utilisation du code de règlement '4'

```

03011 STE PRESYS DEMO          BNP BNP          03 MAI 1999
                                N°chrono 0000001      Dt.origine 0101199

                                Mt sté
N° Compte 512000          BANQUE          Mt Débit          20000,00
Pièce 00000001  Libellé LANWIN          Dev FRF
Cpt Tiers 411000          1 LANWIN

2=Total/1 rg      7=Diff. Rglt      5=Escpte/n rg      4=Part/ss RDU/1 rg
1=Total/n rg      L=Cplts Gén.      6=Escpte/1 rg      3=Part/ss RDU/n rg
Opt Pièce  Montant  Echéance  Libellé          Montant pointé
  1          5000,00-          REGLEMENT
  2          6860,00-          10011999 EFFET
  4 9          11860,00          28021999 VENTES VELO          10000,00
  4 77         11860,00          28021999 VENTES PRODUITS FINIS 10000,00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

                                Cumul          20000,00

F9=Validation pointage F11=Lignes générées F24=Autres touches

```

La saisie est identique à la précédente, on ne génère qu'une seule ligne de règlement, et par défaut on reprend sur le libellé du règlement dans le compte tiers, le libellé mentionné dans l'entête de la pièce.

```

03011 STE PRESYS DEMO          BNP BNP          03 MAI 1999
                                N°chrono 0000001      Dt.origine 0101199

N° Pièce 00000001  Lib. LANWIN          Dev  N°bord          1

  2=Réviser      4=Supprimer      5=Afficher      16=Libellés Complémentaires
 17=Compléments Généraux      18=Compléments Analytiques
Act N° de Compte  Nom Réduit          Débit          Crédit
__ 512000          BANQUE          20000,00
__ 411000          1 LANWIN          20000,00

N° de Compte  Nom Réduit          Débit          Crédit
000000
Pièce 00000001 P P/R Seul N C.Rg N N/1/2 Dev 1,00000
                                CUMULS FRF 20000,00 20000,00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F4=Rech F9=Validation F11=Lignes Générées F24=Autres touches

```

Saisie des écritures

03011 STE PRESYS DEMO	BNP BNP	03 MAI 1999		
	N° chrono 0000001	Dt. origine 01011999		
N° Pièce 00000001 Lib.	Dev	N° bord 1		
N° de compte	Pièce	Echéance Libellé	Débit	Crédit
512000	1		20000,00	
001 BANQUE				
Rglt	Lit	Ob	Vt	Tva
Stat.			Cp	
411000	1 79	280295	LANWIN	20000,00
002 LANWIN				
Rglt	Lit	Ob	Vt	Tva
Stat.			Cp 512000	
		CUMULS FRF	20000,00	20000,00
(paramètres donnés à titre d'exemple)				
F9=Validation F10=Détail/Condensé F12=Ecran précédent				

Une seule ligne de règlement est générée dans le compte Tiers en affichage condensé et en détail.

Saisie d'un règlement avec escompte (code rglt '5')

On reçoit un chèque de 23.245,60 Frs en règlement des factures¹³⁸ :

N° 9 d'un montant de 11.860,00 Frs.
N° 77 d'un montant de 11.860,00 Frs.

Opt	Pièce	Montant	Echéance	
1		5000,00-		
2		6860,00-	10011999	EFFET
5	9	11860,00	28021999	VENTES VELO
5	77	11860,00	28021999	VENTES PRODUITS FINIS
				11622,80
			Cumul	11622,80

03011 STE PRESYS DEMO		BNP BNP	03 MAI	1999
N° Compte 512000	BANQUE	Escompte accordée 2,00 %		
Pièce 00000001	Libellé LANWIN	L=Compléments		
Cpt Tiers 411000	1 LANWIN	Montant fact 11860,00		
2=Total/1 rg	7=Diff. Rglt	5=	Montant escp 237,20	
1=Total/n rg	L=Cplts Gén.	6=		

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F9=Validation pointage F11=Lignes générées F24=Autres touches

Utilisation du code de règlement '5', qui déclenche dans le compte de Tiers la génération d'autant de lignes de règlements et de lignes d'escomptes que de lignes pointées.

Le montant, déduit de l'escompte, doit être saisi sur chaque ligne pointée.

Le taux d'escompte est contrôlé, il ne peut pas être supérieur au taux d'escompte mentionné dans la fiche Tiers.

¹³⁸ Déduction faite de 2 % d'escompte

Les comptes d'escompte doivent être paramétrés dans le fichier des comptes externes ¹³⁹.

03011 STE PRESYS DEMO	BNP BNP	03 MAI 1999		
		Dt.origine 01011999		
N° Compte 512000	BANQUE	Mt sté		
Pièce 00000001	Libellé LANWIN	Mt Débit 23245,60		
Cpt Tiers 411000	1 LANWIN	Dev		
2=Total/1 rg	7=Diff. Rgl't	5=Escpte/n rg	4=Part/ss RDU/1 rg	
1=Total/n rg	L=Cplts Gén.	6=Escpte/1 rg	3=Part/ss RDU/n rg	
Opt Pièce	Montant	Echéance	Libellé	Montant pointé
1	5000,00-		REGLEMENT	
2	6860,00-	10011999	EFFET	
5 9	11860,00	28021999	VENTES VELO	11622,80
5 77	11860,00	28021999	VENTES PRODUITS FINIS	11622,80
(paramètres donnés à titre d'exemple)				
		Cumul		23245,60
F9=Validation pointage F11=Lignes générées F24=Autres touches				

03011 STE PRESYS	BNP BNP	03 MAI 1999		
	N°chrono 0000001	Dt.origine 01011999		
N° Pièce 0000001	Lib. LANWIN	Dev	N°bord	1
2=Réviser	4=Supprimer	5=Afficher	16=Libellés Complémentaires	
17=Compléments Généraux		18=Compléments Analytiques		
Act N° de Compte	Nom Réduit	Débit	Crédit	
___ 512000	BANQUE	23245,60		
___ 411000	1 LANWIN		23245,60	
N° de Compte	Nom Réduit	Débit	Crédit	
000000				
Pièce	P P/R Seul N C.Rg N N/1/2 Dev	FRF	1,00000	
	CUMULS FRF *	23245,60	23245,60	
(paramètres donnés à titre d'exemple)				
F4=Rech F9=Validation F11=Lignes Générées F24=Autres touches				

¹³⁹ Numéro d'ordre '001'

03011 STE PRESYS DEMO		BNP BNP		03 MAI 1999	
				Dt.origine 01011999	
N° Compte 512000		BANQUE		Mt sté	
Pièce 00000001		Libellé LANWIN		Mt Débit 23245,60	
				Dev	
N° de compte	Pièce	Echéance	Libellé	Débit	Crédit
512000	79		LANWIN	23245,60	
411000	1 79	28021999	LANWIN		11622,80
411000	1 79	28021999	LANWIN		237,20
665000	79	28021999	LANWIN	224,84	
445710	79	28021999	TVA/ESCOMPTE	12,36	
411000	1 79	28021999	LANWIN		11622,80
411000	1 79	28021999	LANWIN		237,20
665000	79	28021999	LANWIN	224,84	
445710	79	28021999	TVA/ESCOMPTE	12,36	
CUMULS *				23720,00	23720,00
(paramètres donnés à titre d'exemple)					
F10=Détail/Condensé F12=Ecran précédent					

On génère autant de lignes de règlement, de lignes d'escompte et de lignes TVA que de lignes pointées en affichage condensé ou détail.

Saisie d'un règlement avec différence de règlement (code rglt '7')

```

03011 STE PRESYS DEMO          BNP BNP          03 MAI 1999
                                9
N° Compte 512000          BA
Pièce 00000001          Libellé LAN
Cpt Tiers 411000          1 LA
                                L=Compléments
                                Montant payé          11855,00
2=Total/1 rg          7=Diff. Rglt
1=Total/n rg          L=Cplts Gén.          6=Escpte/1 rg          3=Part/ss RDU/n rg
Opt Pièce          Montant          Echéance Libellé          Montant pointé .
1          5000,00-          REGLEMENT
2          6860,00-          10011999 EFFET
7 9          11860,00          28021999 VENTE VELO
77          11860,00          28021999 VENTES PRODUITS FINIS

                                Cumul

F9=Validation pointage F11=Lignes générées F24=Autres touches

```

Même si le montant est automatique au niveau du journal, le code de règlement '7' doit être obligatoirement saisi.

Il permet de calculer la différence en francs, entre le montant du règlement et de la ligne pointée.

Le code de règlement '7' ne peut être utilisé que si les comptes externes existent¹⁴⁰.

Le journal sur lequel est comptabilisé la différence de règlement, doit également être renseigné dans les comptes externes pour les numéros d'ordre '005' et '006'.

¹⁴⁰ Numéros d'ordre '005' et '006'

Saisie d'un règlement avec différence de règlement (code rglt '7')

```

03011 STE PRESYS DEMO          BNP BNP          03 MAI 1999
                                     9
N° Compte 512000          BA
Pièce 00000001          Libellé LAN
Cpt Tiers 411000          1 LA
                                     L=Compléments
                                     Montant payé          11855,00
2=Total/1 rg          7=Diff. Rglt
1=Total/n rg          L=Cplts Gén.          6=Escpte/1 rg          3=Part/ss RDU/n rg
Opt Pièce          Montant          Echéance Libellé          Montant pointé .
1          5000,00-          REGLEMENT
2          6860,00-          10011999 EFFET
7 9          11860,00          28021999 VENTE VELO
77          11860,00          28021999 VENTES PRODUITS FINIS

                                     Cumul

F9=Validation pointage F11=Lignes générées F24=Autres touches

```

Même si le montant est automatique au niveau du journal, le code de règlement '7' doit être obligatoirement saisi.

Il permet de calculer la différence en francs, entre le montant du règlement et de la ligne pointée.

Le code de règlement '7' ne peut être utilisé que si les comptes externes existent¹⁴¹.

Le journal sur lequel est comptabilisé la différence de règlement, doit également être renseigné dans les comptes externes pour les numéros d'ordre '005' et '006'.

¹⁴¹ Numéros d'ordre '005' et '006'

Saisie d'un règlement avec génération du reste dû (codes rgls 'A/B/C/D')

```

03011 STE PRESYS DEMO          BNP BNP          03 MAI 1999
                                   Dt.origine 01011999

N° Compte 512000          BANQUE
Pièce 00000001  Libellé LANWIN
Cpt Tiers 411000          1 LANWIN

A=Part/RDU détail/n rg  C=Part/RDU
B=Part/RDU Détail/1 rg  D=Part/RDU
Opt Pièce  Montant  Echéance
1           5000,00-  REGLEMENT
2           6860,00- 10011999 EFFET
A 9         11860,00 28021999 VENTES VELO          11000,00
A 77        11860,00 28021999 VENTES PRODUITS FINIS

                                   Cumul          11000,00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

F12=Ecr Préc F13=Tri/Sél F17=Rech/Pièc F23=Aut; actions F24=Aut. touches

```

```

03011 STE PRESYS DEMO          BNP BNP          03 MAI 1999
                                   N°chrono 00000001          Dt.origine 28021999

N° Pièce 00000001 Lib. LANWIN          Dev          N°bord          1

2=Réviser 4=Supprimer 5=Afficher 16=Libellés Complémentaires
17=Compléments Généraux 18=Compléments Analytiques
Act N° de Compte  Nom Réduit          Débit          Crédit
__ 512000          BANQUE          11860,00
__ 411000          1 LANWIN          11860,00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

                                   CUMULS FRF * 11860,00 11860,00

F3=Fin F5=Réafficher F6=Créer F9=Validation F24=Autres touches

```


03011 STE PRESYS DEMO		BNP BNP		03 MAI 1999	
		N° chrono 0000001		Dt. origine 01011999	
N° Pièce 00000001 Lib. LANWIN		Dev		N° bord 1	
N° de compte	Pièce	Echéance	Libellé	Débit	Crédit
512000	79		LANWIN	11860,00	
411000	1 79	28021999	LANWIN		860,00
411000	1 79	28021999	LANWIN		11000,00
411000	1 79	28021999	LANWIN	860,00	
411000	1 79	28021999	LANWIN		11000,00
411000	1 79	28021999	LANWIN		860,00
411000	1 79	28021999	LANWIN	11000,00	
CUMULS *				23720,00	23720,00
(paramètres donnés à titre d'exemple)					
F9=Validation F10=Détail/Condensé F12=Ecran précédent					

On génère le compte tiers autant de lignes de règlements et de '**Reste dû**', que de lignes pointées '**A**'.

Autres options de saisie

La cinématique des écrans étant sensiblement identique à la saisie des règlements en monnaie société, se référer à celle-ci pour les autres options de règlements.